



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

en Île-de-France

Feuille de route Ecophyto^{V2}



20 novembre 2017

Sommaire

I - Le plan ECOPHYTO^{V2} et sa gouvernance en région Île-de-France	3
I-1 Le plan ECOPHYTO ^{V2} dans son cadrage national	3
I-2 Gouvernance régionale	4
I-21 Gouvernance et commission agro-écologie	4
I-22 Feuille de route régionale	5
II - Éléments structurants de la déclinaison Ecophyto^{V2}	6
II-1 Caractéristiques structurantes	6
II-2 Actions du ECOPHYTO ^{V1} développées sur la période 2010-2015	7
II-2 1 Actions visant la réduction de l'usage des pesticides en agriculture	7
II-2 2 Actions visant la réduction de l'usage des pesticides en ZNA	9
II-2 3 Autres actions structurantes : Certiphyto, SBT, suivi et indicateurs	11
II-2 4 Communication	14
II-3 Synthèse des acquis Ecophyto ^{V1}	14
III - Feuille de route ECOPHYTO^{V2} en Île-de-France	15
III-1 Modalité d'élaboration de la feuille de route	15
III-2 Enjeux et fiches actions	16
IV - Synthèse des moyens de financement mobilisables par action	64
Références	65
<i>NB Les références à des éléments d'information internet sont indiquées en note de bas de page sous la forme { voir référence } et synthétisées au niveau du tableau intitulé "références" [pages 65]</i>	
Glossaire	66
Sigles	66
Indicateurs (définition)	68
Dispositif agro-environnementaux (MAE, PCAE)	71

I - Le plan ECOPHYTO^{V2} et sa gouvernance en région Île-de-France

I-1 Le plan ECOPHYTO^{V2} dans son cadrage national

Le plan Ecophyto a été lancé en 2008 suite au Grenelle de l'environnement. Il s'intègre dans le cadre européen défini par la directive n° 2009/128/CE du 21/10/2009 (*cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable*) et s'inscrit largement dans la démarche de conciliation entre performance économique, préservation environnementale¹ et santé publique.

Suite à une évaluation à mi-parcours (2008-2015), une déclinaison réactualisée (ECOPHYTO^{V2}) est entrée en vigueur en octobre 2015². Elle réaffirme l'objectif de réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques, avec comme objectif une baisse globale d'usage de 50 % à horizon 2025. Dans sa déclinaison nationale, le plan ECOPHYTO^{V2} se décline selon les 6 axes suivants :

- Axe 1 Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques
- Axe 2 Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation
- Axe 3 Évaluer et maîtriser les risques et les impacts
- Axe 4 Accélérer la transition vers le zéro phyto dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI)
- Axe 5 Politiques publiques, territoires et filières
- Axe 6 Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

Au plan national, les actions structurantes mises en place dans le cadre de la première version sont poursuivies et visent à être améliorées :

- Le réseau de fermes et d'expérimentations DEPHY est consolidé : passage de 2 000 à 3 000 fermes, accompagné d'un renouvellement des projets DEPHY-Expé.
- Les moyens alloués à la recherche et au développement sont renforcés afin de faciliter le développement de solutions innovantes ayant un moindre impact sur l'environnement et la santé ainsi que d'alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques : lancement de cinq programmes très appliqués en agro-équipement, biocontrôles, innovation variétale, gestion de la flore adventice, et sur les JEVI (*Jardins Espaces Végétalisés Infrastructures*).
- L'accompagnement de la loi Labbé et de la loi de transition de transition énergétique pour la croissance verte pour les JEVI.
- Les outils de diffusion de l'information sont consolidés : renforcement des analyses de risque dans les bulletins de santé du végétal (BSV), évolution des plates-formes internet (*EcophytoPic – secteur agricole, Jardiner autrement – jardiniers amateurs, Ecophyto-ZNA PRO / Terre saine – professionnels en zone non agricole*).
- Le dispositif de formation et le certificat individuel Certiphyto sont renforcés afin de sécuriser et réduire l'utilisation, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques.

Les nouveautés en termes d'actions sont :

- Les CEPP³ (*certificats de produits phytopharmaceutiques*). Les personnes concernées par le dispositif sont celles qui vendent, en métropole, à des utilisateurs professionnels, des produits phytopharmaceutiques utilisés à des fins agricoles, à l'exception des traitements de semences et des produits de biocontrôle. Chacun des distributeurs a une obligation de réalisation d'actions tendant à la réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. L'obligation est calculée en fonction des ventes de produits des années passées.

Par ailleurs, les personnes exerçant une activité de conseil aux agriculteurs peuvent intégrer le dispositif si elles le souhaitent. Elles pourront ensuite valoriser les certificats obtenus en les cédant à des distributeurs.

- Le soutien aux agroéquipements permettant une réduction significative de l'utilisation des produits phytosanitaires.

1

2 Écophyto R&D "Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides? -2010 ➔ { voir référence }[☺]

3 Rapport Plan ECOPHYTO II – 20 octobre 2015 ➔ { voir référence }[☺]

Plateforme CEPP ➔ { voir référence }[☺]

- La priorité à la diffusion, au transfert et à la valorisation des références.
- L'interdiction de la vente en libre-service des produits phytosanitaires pour les particuliers.
- La meilleure articulation des actions de réduction des produits phytosanitaires avec les autres politiques publiques et les enjeux des territoires.

I-2 Gouvernance régionale

Plusieurs commissions ou comités avaient été mis en place au fil du temps pour aborder différentes questions relatives à l'agriculture et au développement durable. Une rationalisation de ces instances a été entreprise au niveau national. Par instruction interministérielle (N° NOR AGRG1619643C du 1^{er} juillet 2016), les DRAAF (*la DRIAAF en Île-de-France*) et les DREAL (*la DRIEE en Île-de-France*) ont été chargées d'installer une instance de gouvernance, présidée par le préfet de région, favorisant le pilotage du projet agro-écologique et la mise en cohérence des différents dispositifs existants en matière de développement agricole en région.

Ainsi les différentes commissions existantes ont été regroupées au sein d'une seule entité, la commission agro-écologie (**CAE**), rattachée à la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (**COREAMR**) dont les missions et la composition sont précisées respectivement par l'article R313-45 et R313-46 du code rural et de la pêche maritime.

En conséquence la CAE sera le lieu de la gouvernance régionale dont les objectifs et la stratégie sont notifiés au niveau de la Feuille de Route (**FdR**) présentée au chapitre II du présent document.

I-21 Gouvernance et commission agro-écologie

Après consultation des différentes organisations concernées, le préfet de la région d'Île-de-France a signé un arrêté préfectoral (18 juillet 2017) relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural ainsi que la commission spécialisée agro-écologie. La gouvernance régionale reposera sur le schéma suivant :

La commission agro-écologie

La CAE correspond à une formation de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural d'Île-de-France dans sa version spécialisée agro-écologie et a pour mission :

- de proposer les orientations stratégiques régionales du plan Ecophyto II ainsi que celles de la feuille de route régionale, pour valider les orientations des appels à projets régionaux et suivre la mise en œuvre du plan en région Île-de-France.
- de suivre la mise en œuvre du programme régional de développement agricole et rural (**PRDAR**) et son exécution annuelle, et de veiller à sa cohérence avec les autres actions d'innovation et de développement agricole mises en œuvre au niveau régional.
- d'assurer le suivi du Plan Régional de l'Agriculture Durable (**PRAD**).
- d'examiner toute autre question en lien avec l'agro-écologie.

A titre délibératif, elle peut être consultée pour formuler un avis sur la reconnaissance des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (**GIEE**) et suivre les travaux de coordination et de capitalisation des résultats.

Le comité de coordination des financements (*comité des financeurs*)

Le comité de coordination des financements associera l'AESN, le CRIF, la DRIAAF, la DRIEE et la CRA. Il aura entre autres en charge la rédaction des appels à projets mobilisant l'enveloppe nationale de 30 millions d'euros complémentaires de redevance pollutions diffuses, gérée par les agences de l'eau.

Les groupes de travail

Des groupes de travail (**GT**) concernant les principaux volets du plan (*pratiques agricoles, JEVI, Épidémiosurveillance, etc.*) seront proposés afin d'approfondir les aspects techniques inhérents à chacune de ces thématiques.

I-22 Feuille de route régionale

La feuille de route matérialise la définition d'une stratégie régionale cohérente permettant d'avoir une vision d'ensemble des actions prioritaires à conduire sur le territoire régional pour réduire les usages des produits phytopharmaceutiques. Cette stratégie régionale s'inscrit dans la logique du déploiement du projet agro-écologique. L'élaboration de la feuille de route a pour vocation :

- d'identifier les spécificités régionales par un diagnostic de la situation au regard de l'usage des produits phytopharmaceutiques ;
- de définir, à partir des enseignements du diagnostic, les objectifs régionaux de réduction d'usage, ainsi que les enjeux régionaux et les actions prioritaires régionales à conduire ;
- de mobiliser les acteurs locaux et les filières agricoles pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et de favoriser les projets collectifs.

Les actions à conduire doivent respecter les principes suivants :

- intégrer et articuler l'ensemble des actions, dont celles qui sont reconduites (*Certiphyto, surveillance biologique du territoire, plan régional de communication, etc.*) ainsi que les évolutions réglementaires qui actualisent le contexte d'usage des produits phytosanitaires ;
- cibler préférentiellement les entreprises agricoles comme les principales bénéficiaires (*investissements, conseil, etc.*) ;
- privilégier l'efficacité attendue de ces différentes actions avec une place prioritaire pour ce qui concerne plus particulièrement la réduction des herbicides et les captages prioritaires ;
- privilégier les actions collectives, tout particulièrement pour ce qui concerne l'engagement des 30 000 exploitations au niveau France dans le cadre de la diffusion des systèmes économes et performants éprouvés et validés au sein des réseaux DEPHY ;
- définir les modalités d'évaluation des actions conduites. La FdR identifie les indicateurs régionaux qui permettront de suivre la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- élaborer et proposer des appels à projets et des appels à propositions de programmes d'accompagnement et d'investissements régionaux.

II - Éléments structurants de la déclinaison Ecophyto^{V2}

II-1 Caractéristiques structurantes

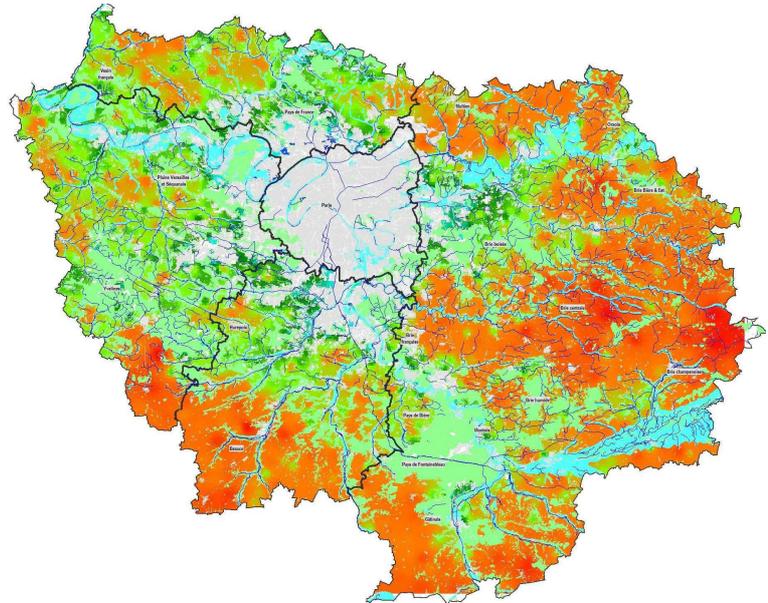
❖ Une région agricole à dominante intensive

Avec 48 % de la surface totale régionale, l'agriculture occupe une place importante en Île-de-France. Très largement dominantes, les cultures de céréales, d'oléo-protéagineux et de betteraves sont cultivées en cherchant à valoriser au mieux des conditions agro-climatiques très favorables.

La représentation spatialisée de la pression d'usage en Équivalent Dose Pleine (EDP) est établie sur la base des valeurs communales interpolées. La valeur communale de l'EDP multiplie les Indices de Fréquence de Traitement (IFT) des cultures présentes avec les surfaces qu'elles occupent dans l'assolement communal.

Ainsi, la pression d'utilisation des phytosanitaires sur le milieu est d'autant plus élevée que la part de la SAU agricole sur la surface totale de la commune est importante et que les cultures présentes font appel à une intensité d'usage différenciée : blé / orge d'hiver / colza / betteraves par opposition aux cultures de maïs et d'orge de printemps.

Pression phytosanitaire agricole en Équivalent Dose Pleine (IFT*SAUcommune)
Pression agricole : ■ forte ■ moyenne ■ faible
OccSol : ■ bois ■ vallées - cours d'eau ■ zones urbaines



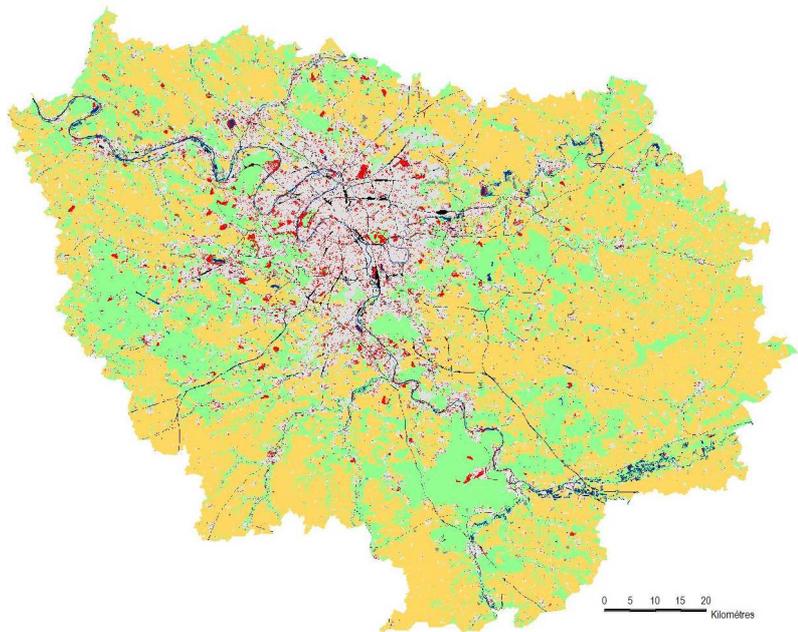
❖ Un territoire fortement urbanisé

Les 1 200 000 ha, se répartissent en 34 % de milieux naturels ; 48 % de sols agricoles et 18 % des sols artificialisés. L'ensemble des surfaces agricoles dont la dominante grandes cultures est sujette à usage de produits phytosanitaires et donc au risque de pollutions ponctuelles et diffuses.

Les surfaces concernées en zones non agricoles (JEVI) sont de l'ordre de 70 000 ha (~15 %) avec une grande variété de catégories et d'acteurs concernés : parcs et jardins, routes et voiries, réseaux SNCF-RFF et RATP, golfs, jardins des particuliers, espaces verts des logements collectifs, des zones d'activités, etc.

Le risque de transfert est élevé et rapide compte tenu de la part de surfaces minéralisées en lien direct avec les réseaux d'assainissement.

Occupation du sol en Île de France
Milieux Naturels : ■ forêt-prairies ■ milieux aquatiques
Sols artificialisés : ■ urbain ■ parcs / jardins ■ rail /autoroute
Sols agricoles : ■ terres labourables



❖ Un enjeu prioritaire, la restauration de la qualité de la ressource en eau

L'approvisionnement en eau potable de la population francilienne est une préoccupation de tout premier plan. Aussi, même si l'alimentation en eau potable des franciliens est globalement satisfaisante, elle nécessite des traitements importants qui permettent de passer d'une eau brute contaminée à une eau conforme à la réglementation. Le franchissement ponctuel des seuils de potabilisation et le coût important de cette dépollution (60 000 € / kg de pesticides)⁴ conduisent parfois à fermer certains captages, restreignant d'autant la ressource (voir bilan des pressions p. 14). Ainsi, il apparaît fondamental de diminuer la contamination généralisée de la ressource en eau. Cette reconquête de la qualité de l'eau nécessite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs.

II-2 Actions de ECOPHYTO^{V1} développées sur la période 2010-2015⁵

Le plan ECOPHYTO^{V1} en Île-de-France intégrait les traits dominants de l'Île-de-France pour l'utilisation des pesticides :

- prépondérance, dans les zones agricoles (48 % de la surface totale régionale), de grandes cultures céréalières conduites sur le mode intensif.
- part importante des zones urbanisées non agricoles avec une grande variété de catégories et d'acteurs concernés : parcs et jardins, routes et voiries, réseaux SNCF-RFF et RATP, golfs, jardins des particuliers, espaces verts des logements collectifs, des zones d'activités, etc.
- enjeu majeur de la reconquête de la qualité de l'eau pour la région la plus peuplée et la plus urbanisée de France (12 millions d'habitants). Dans la version initiale du plan, cette reconquête s'appuyait, entre autres, sur le déploiement de plans d'actions sur 30 aires d'alimentation de captages prioritaire Grenelle.

Le plan ECOPHYTO^{V1} en Île-de-France était structuré comme suit :

- I Réduction de l'usage des pesticides en agriculture
- II Réduction de l'usage des pesticides en zones non agricoles
- III Qualification des acteurs concernés par les produits phytopharmaceutiques
- IV Suivi de l'état phytosanitaire des cultures
- V Suivi de l'évolution de l'usage des pesticides
- VI Organisation de la gouvernance et de la communication

Dans le chapitre III, chacune des fiches actions de la feuille de route ECOPHYTO^{V2} rappelle les acquis obtenus sur la période 2010-2015. Aussi, une synthèse des actions ECOPHYTO^{V1} par grands enjeux est présentée par la suite.

II-2.1- Actions visant la réduction de l'usage des pesticides en agriculture

Les actions de réduction d'usage étaient développées selon huit thématiques, mais plus particulièrement quatre identifiées (☑). Parmi celles-ci, les deux premières font pleinement partie du plan ECOPHYTO (DEPHY, Actions AAC) ; les deux dernières participent d'autres politiques publiques (MAE/PVE, agriculture biologique) dont l'objectif est convergent avec ECOPHYTO :

Intitulé action ECOPHYTO ^{V1} ➔ visant la réduction de l'usage des pesticides en agriculture	Bilan : voir Fiche action ECOPHYTO ^{V2}
☑ Organiser et animer les réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles [V1-01]	V2_IdF-07 V2_IdF-01
Utiliser les exploitations des établissements d'enseignement comme outil privilégié pour diffuser les bonnes pratiques de conduite et de protection des cultures [V1-02]	V2_IdF-08
Diffuser les techniques et les systèmes visant à réduire l'usage des pesticides, et notamment les guides de bonnes pratiques [V1-03]	V2_IdF-06
☑ Privilégier les plans d'actions dans les aires d'alimentation de captage prioritaires [V1-04]	V2_IdF-04
☑ Soutenir le développement de l'agriculture biologique sur le territoire d'Île-de-France [V1-05]	V2_IdF-05
☑ Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à l'aide notamment des mesures agro-environnementales et du plan végétal pour l'environnement [V1-06]	V2_IdF-03
Diversifier les filières permettant une évolution des rotations et une baisse des intrants [V1-07]	V2_IdF-02
Assurer une veille sur les programmes de recherche, de développement et d'expérimentation régionaux [V1-08]	V2_IdF-06

⁴ Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau, Études et documents n°52 ➔ { voir référence }
⁵ Diagnostic et plan d'actions Plan ECOPHYTO^{V1} en région Île-de-France (DRIAAF) ➔ { voir référence }

❖ Bilan

• DEPHY

Le **réseau DEPHY**, réseau de **D**émonstration, **E**xpérimentation et **P**roduction de références sur les systèmes économes en **pHY**tosanitaires a vocation à développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de systèmes de cultures réduisant fortement l'usage des produits phytosanitaires. Il permet entre autres d'acquérir des références sur des systèmes de cultures déjà économes en produits phytosanitaires et sur des systèmes évoluant vers une diminution de l'usage de pesticides.

En Île-de-France, les 3 réseaux de fermes DEPHY grandes cultures ont fédéré 32 agriculteurs. Ils ont tenu les objectifs conformément au cahier des charges défini par la Cellule d'Animation Nationale DEPHY (*CAN DEPHY*) concernant les cadres méthodologiques. L'accompagnement et le suivi des agriculteurs, ainsi que la communication-diffusion vers un public élargi ont pleinement été mis en œuvre depuis la mise en place des réseaux. Les trois réseaux ont chacun maintenu leur niveau de performance initiale (*-25 % par rapport à l'IFT de référence régional*) alors que l'ensemble grandes cultures Île-de-France a quant à lui connu une nette évolution à la hausse.

Conformément à l'objectif fixé d'identification et de caractérisation de Systèmes de Cultures Économes et Performants, l'analyse des résultats obtenus montre que 2 à 3 systèmes de cultures sont proches de la double performance économique et environnementale et 5 à 7 montrent des profils d'intérêts s'en approchant⁶.

Durant cette première phase d'Ecophyto, les animateurs ont développé des outils⁷ de communication (*compte Tweeter, vidéos, plaquettes*), des formations suivies par les agriculteurs, des journées portes ouvertes (*journée grand public*).

Enfin les trois groupes "grandes cultures" existants ont démontré leur intérêt pour la démarche en renouvelant leur engagement en 2016. Un nouveau groupe de 10 exploitations spécialisées en horticulture et pépinières a été initié. **Le dispositif DEPHY-Ferme Île-de-France est donc dorénavant composé de trois groupes « grandes cultures » et d'un groupe « horticulture-pépinières ».**

• Actions agro-environnementales (MAE-PVE, territoires d'action AAC, agriculture biologique)

Ces trois types d'actions ne sont pas totalement indépendantes les unes des autres tant par la dimension d'animation technique et territoriale (*territoires à enjeux MAE ou AAC, programme État-Région de développement de l'agriculture biologique*) qu'elles mobilisent que par les dispositifs d'accompagnement financiers qu'elles peuvent solliciter (*MAE, PVE*). Les Aires d'Alimentation de Captage prioritaires au sens du SDAGE sont passées de 30 (*captages Grenelle période 2010-2014*) à 80 (*complément de 50 captages loi de transition énergétique en septembre 2014*). C'est sur ces territoires, qui représentent plus de 50 % de la SAU d'Île-de-France, que se concentrent les efforts de déploiement conjoints et complémentaires des différents moyens et dispositifs (*MAE réduction phytos, conversion-maintien de l'agriculture biologique*).

- **MAE** : la réduction minimale en moyenne pluriannuelle est de **23 % pour les herbicides et de 31 % hors herbicides soit de 28 % tous produits phytosanitaires**, pour une rémunération moyenne de 177 €/ha/an. La contractualisation est passée de 33 exploitations et 2 337 ha engagés en 2007 à 88 exploitations et 9 806 ha en 2011, soit à l'échelle du territoire éligible (*576 exploitations / 55 000 ha - SAU pour l'ensemble des territoires éligibles 2007-2011*) une progression de 3,5 % à 15,1 % en nombre et de 4,3 % à 18,0 % en surface.

- **PVE**: sur huit semestres de la période 2010-2014, au global ce sont 1 000 projets pour une enveloppe financière de 10 millions d'euros qui ont été financés. La thématique PVE-Phytos représente 74 % du nombre total des investissements et 61 % de l'enveloppe financière globale dont 20,5 % à caractère non productif (*aires de remplissage, etc.*). Plus spécifiquement, en ce qui concerne le désherbage mécanique, plus de 120 équipements (*herse étrille, désherbineuse, houe rotative*) ont été acquis dans le cadre de ces financements.

- **Agriculture biologique**: depuis 2008, la région et l'État ont élaboré en commun des plans en faveur de l'agriculture biologique en Île-de-France. Ainsi la surface en agriculture biologique est passée de 0,8 % à 2,0 % de la SAU francilienne et le nombre d'exploitations biologiques est passé de 84 à 221. Cette évolution est inférieure aux évolutions attendues (*11 000 ha / 13 000ha*) car même si le cours des productions en bio est en moyenne 50 % plus élevé que celui des productions en

⁶ Synthèse des premiers résultats à l'échelle nationale nov 2014 p. 13 ➔ { voir référence }⁶

⁷ Action DEPHY site internet chambre d'agriculture ➔ { voir référence }⁷

conventionnel, les cotations du conventionnel ont été très attractives sur la période 2008-2012 et ont probablement freiné, en partie, la dynamique de conversion au bio notamment dans le cas des grandes cultures.

Pour réduire l'impact des produits phytosanitaires sur les différents compartiments (*eau, air, sol*), la stratégie doit être double : ① **l'évitement du recours à l'usage des produits phytosanitaires, grâce à la mise en place de leviers agronomiques et de méthodes de luttés alternatives** et ② **de limitation des transferts**.

II-2.2- Actions visant la réduction de l'usage des pesticides en ZNA

Les actions en ZNA visaient principalement à s'adresser aux collectivités, gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires, aux golfs et aux jardiniers amateurs. Elles s'appuyaient, entre autres, sur de nombreuses initiatives qui avaient été initiées depuis les années 2000 au niveau local dans le cadre du groupe régional Phyt'Eau-Propres (*co-pilotage DRIAAP/DRIEE*).

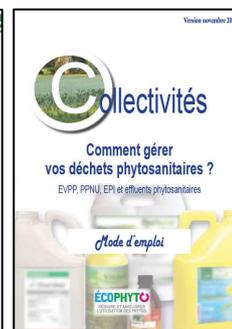
Intitulé action ECOPHYTO ^{V1} ➔ visant la réduction de l'usage des pesticides en Zones Non Agricoles	Bilan voir Fiche action ECOPHYTO ^{V2}
Susciter, animer et suivre les initiatives locales des groupes d'action [V1-09]	V2_IdF-10
Diffuser les techniques permettant de réduire l'usage des pesticides en ZNA et informer sur l'évolution de la réglementation, en s'appuyant notamment sur les accords cadre signés avec les partenaires [V1-10]	V2_IdF-10
Réaliser un diagnostic et suivre les pratiques phytosanitaires dans les ZNA, notamment dans les services communaux d'Île-de-France [V1-11]	V2_IdF-12
Sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques d'utilisation des pesticides [V1-12]	V2_IdF-13

❖ Bilan

Les actions ont été menées selon deux axes dominants conformément à la stratégie définie initialement : la diffusion de l'information réglementaire complétée par une politique incitative d'accompagnement des porteurs de projets territoriaux. De nombreuses démarches ont donc été engagées en ce sens, principalement sur les territoires à enjeu eau. État, associations, syndicats de l'eau, fédérations et autres structures se sont mobilisés pour accompagner cette réduction aussi bien auprès des professionnels que des jardiniers amateurs.

• Diffusion de l'information réglementaire

Plusieurs guides ont été rédigés à l'attention des utilisateurs de produits phytosanitaires en JEVI (*Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures*) et plus particulièrement à l'attention des collectivités. En 2014, un guide réglementaire et de bonnes pratiques⁸ destiné à l'ensemble des 1 290 communes et collectivités d'Île-de-France a été réalisé. En 2016 deux guides ont été élaborés, l'un visant à définir et clarifier les différentes catégories de produits de protection des plantes⁹ qui existent et restent autorisés ou non en JEVI et l'autre visant à informer sur les modalités de gestion des déchets phytosanitaires¹⁰ (*EVPP, PPNU, EPI et effluents phytosanitaires*)



Un colloque a été organisé en octobre 2014 dans l'objectif d'informer les services de l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales sur les dispositions réglementaires encadrant les usages de produits phytosanitaires et les leviers pour réduire les usages, dans la perspective des échéances d'interdiction fixées par la loi Labbé.

La lettre "actualités phyto Île-de-France" permet d'informer mensuellement sur les évolutions réglementaires (*nouvelles AMM, retraits, textes nouveaux relatifs à la distribution, l'utilisation*) ainsi que sur les pratiques alternatives.

⁸ Guide des bonnes pratiques en zones non agricoles ➔ { voir référence }[☺]

⁹ Jardins, espaces végétalisés et infrastructures : quels produits pour quels usages ? ➔ { voir référence }[☺]

¹⁰ Collectivités, comment gérer vos déchets phytosanitaires ? ➔ { voir référence }[☺]

• Politiques incitatives

Afin de réduire la pollution des eaux par les produits phytosanitaires, différents acteurs se sont organisés depuis plusieurs années afin de conseiller et former les gestionnaires des espaces publics et collectifs. Parmi les plus actifs, on peut citer AQUI'Brie (170 communes), le conseil départemental de Seine-et-Marne (181 communes) et Phyt'eaux cités (110 communes). Les actions de ces acteurs territoriaux vis-à-vis des collectivités sont notamment la sensibilisation et l'information des élus, l'audit et le diagnostic des pratiques, la formation des agents, l'appui à la gestion différenciée et à la re-conception, le suivi-évaluation des démarches engagées.

Depuis 2011, Natureparif fait l'état de l'usage des pesticides des collectivités franciliennes sur les espaces dont elles ont la gestion directe ou indirecte (*voirie, espaces verts, terrains de sport et cimetières*). L'objectif est de valoriser les communes qui s'engagent dans une démarche d'arrêt total ou partiel de l'usage des pesticides.

Pour accompagner les communes vers un arrêt des pesticides, Natureparif organise régulièrement des rencontres sur le sujet et met à leur disposition des ouvrages techniques (*guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités et guide de conception¹¹ et de gestion écologique des cimetières¹²*), une exposition, des panneaux de communication et organise régulièrement des rencontres sur le sujet. L'animation du label EcoJardin¹³ par Natureparif va également dans ce sens, en accompagnant et valorisant les gestionnaires appliquant une gestion écologique de leurs espaces.

On dénombre ainsi, toutes cibles et tous espaces confondus (*terrains de sport, golfs, collectivités, universités, professionnels, jardiniers amateurs, etc.*), 14 chartes / programmes et 10 labels permettant à la fois un accompagnement et une reconnaissance des acteurs engagés dans la démarche (*source : enquête DRIAAF*).

De plus, sur la période 2008 à 2016, 34 projets JEVI ont été financés dans le cadre des financements régionaux Ecophyto et AESN. Cela a permis entre autres l'organisation de journées techniques et de colloques (*par exemple : les « Rendez-vous Ecophyto »*), la création de vidéos, de guides, d'expositions etc., autant de supports permettant le partage d'information et de connaissance pour atteindre les objectifs du plan et de la réglementation (*loi Labbé*).

➔ **Au global** il est constaté une forte mobilisation et une réelle implication de l'ensemble des acteurs en JEVI, se concrétisant par une évolution tangible des modes de gestion et une amorce depuis 2015 d'une baisse d'usage pour les espaces non agricoles pouvant potentiellement faire l'objet d'utilisation de produits phytosanitaires.

Grâce à cette mobilisation, l'Île-de-France compte aujourd'hui 18 % de communes qui se déclarent en zéro phyto (*source Natureparif 2016*) dont 35 sont labellisées « Terre Saine ». D'autres acteurs non contraints réglementairement s'y engagent également. Des labels en témoignent : « EcoJardin » a labellisé 181 sites sur la région, aussi diversifiés que possible (*parcs et squares publics ou privés, accompagnements de voie, d'habitation, établissements industriels et commerciaux, jardins familiaux, cimetières, etc.*). L'Île-de-France compte également deux golfs labellisés « Golf Ecodurable ».

Bien que la loi Labbé soit entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017 pour les personnes publiques et bientôt pour les jardiniers amateurs (2019), et malgré un engagement certain de tous les types d'acteurs, la région n'est pas uniformément couverte par des actions d'animation et d'accompagnement vers le zéro phyto, et la plupart des espaces n'ont pas encore atteint cet objectif. De plus l'évolution des modes de gestion sur les espaces publics n'est pas encore bien comprise et donc perçue par la population. Un important travail de sensibilisation sur la perception de la flore spontanée reste à mener.

11 Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités ➔ { voir référence }[☺]

12 Guide pratique : Conception et gestion écologique des cimetières ➔ { voir référence }[☺]

13 Site Label Ecojardin ➔ { voir référence }[☺]

II-2.3- Autres actions structurantes: Certiphyto, SBT, suivi et indicateurs

Outre les enjeux concrètement orientés vers les actions opérationnelles des thématiques agricoles et JEVI, les autres grands enjeux en termes d'action portaient sur les conditions d'accompagnement en termes de formation (*Certiphyto*), d'information sur l'état sanitaire des cultures (*Surveillance biologique du territoire*) et d'analyse rétrospective sur la compréhension des évolutions constatées (*suivi et indicateurs*).

Intitulé action ECOPHYTO ^{V1} ➔ Certiphyto / SBT / Suivi et indicateurs	Bilan voir Fiche action ECOPHYTO ^{V2}
Diffuser les informations concernant le dispositif Certiphyto, inciter les acteurs à adhérer rapidement au dispositif [V1-13]	V2_IdF16
Suivre le fonctionnement du dispositif Certiphyto et la délivrance des certificats [V1-14]	V2_IdF-16
Mettre en place, animer et suivre un réseau d'épidémiosurveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal [V1-15]	V2_IdF-17 V2_IdF-18
Calculer, analyser et diffuser les indicateurs de pression phytosanitaire régionaux en les intégrant dans une note de conjoncture régionale [V1-16]	V2_IdF-19

❖ Bilan

• **Certiphyto**

La formation Certiphyto atteste d'un socle de connaissances relatives à la bonne utilisation des pesticides (*pour l'environnement, la santé, etc.*). Toute personne qui manipule, applique, conseille ou met en vente des produits phytosanitaires doit être en possession d'un Certiphyto spécifique à son activité.

Sur la période 2010-2015, 13 453 certificats ont été délivrés dont 614 en conseil, 2 840 en distribution, 3 394 en décideur non soumis à agrément, 2 078 décideurs en entreprise soumis à agrément, 4 527 en opérateur. Le dispositif de certification est bien en place. Pour le volet agriculture, l'essentiel du public ciblé a été formé.

Au 31/12/2016, ce sont 15 754 certiphytos qui ont été délivrés, dont 706 en conseil, 3 309 en distribution, 4 148 décideurs en entreprise non soumise à agrément, 2 440 décideurs en entreprise soumise à agrément, 5 151 opérateurs.

• **Surveillance biologique du territoire**

Le réseau de surveillance biologique du territoire a atteint son régime de croisière. Sa fonction est d'informer sur l'état phytosanitaire des végétaux et de fournir une analyse de risque afin de limiter le recours aux produits phytosanitaires pour toutes les filières de la région : grandes cultures, horticulture et pépinières, maraîchage et arboriculture, zones non agricoles (*désormais JEVI*).

Cette action, animée par la chambre régionale d'agriculture et supervisée par la DRIAAF, fédère chaque année une centaine d'observateurs (*techniciens, producteurs, gestionnaires d'espaces*) pour plus de 300 sites d'observation. Des formations sont organisées pour les observateurs et des réunions de bilan sont organisées chaque année. Les données acquises permettent l'élaboration de près de 150 bulletins de santé du végétal par an, diffusés toutes les 1 à 2 semaines selon les éditions à environ 4 500 destinataires (*1 500 pour les grandes cultures, 2 150 pour les JEVI et 850 pour les trois filières spécialisées*).

Un recueil des seuils indicatifs de risque grandes cultures (2016) a été élaboré et envoyé à l'ensemble des techniciens et agriculteurs d'Île-de-France. Des informations sont délivrées sur les leviers agronomiques, les méthodes prophylactiques, et la lutte alternative. Depuis 2015, des observations bilan adventices sont réalisées sur le réseau grandes cultures.

L'ensemble des données recueillies est mis en valeur dans des bilans sanitaires diffusés à l'ensemble des acteurs du réseau et mis en ligne sur le site internet de la DRIAAF¹⁴.

Depuis 2012, la mise en place d'un réseau d'observation des effets non intentionnels sur 21 parcelles alimente la base nationale visant à appréhender les effets éventuels des produits phytosanitaires et des pratiques agricoles sur certains paramètres de la biodiversité (*oiseaux, vers de terre, flore et coléoptères des bordures de champs*). Des prélèvements visent également à détecter l'apparition de nouvelles résistances aux produits phytosanitaires.

¹⁴

Bilans sanitaires agricoles ➔ { voir référence }¹⁴

• Suivi et indicateurs

Le suivi de l'évolution de la pression d'usage, de la contamination (*impact*) de certains compartiments de l'environnement et particulièrement des eaux superficielles, mais aussi d'éléments d'information sur le contexte d'usage nécessite la mobilisation de multiples ressources pour le calcul d'indicateurs pertinents.

Le travail a été réalisé en mobilisant la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (*BNVD*) pour le calcul des indicateurs pivots (*NoDU*, *QSA*), les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (*RICIA*) pour le calcul d'indicateurs de contexte économique, mais également d'autres sources d'information (*réseau de surveillance des eaux superficielles, surveillance de l'air, etc.*) contribuant au calcul d'une série d'indicateurs connexes concernant le risque et l'impact sur les différents compartiments du milieu.

Enfin l'Indice de Fréquence de Traitement (*IFT*) reste l'indicateur de référence pour la mesure de l'intensité de recours au niveau des pratiques parcellaires de protection phytosanitaire.

Ces données permettent d'objectiver les enjeux et de quantifier les évolutions en cours.

Evolution d'usage en NoDU et QSA

L'exploitation des données de la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (*BNVD*) permet de calculer et de suivre l'évolution en *NoDU* et en *QSA* pour les usages agricoles et non agricoles. La moyenne des usages sur la période 2011-2015, en remplacement de l'année 2008, constitue la nouvelle base de référence pour comparer les niveaux d'usage des différentes années.

L'analyse des **usages agricoles** fait apparaître que les herbicides constituent la part prédominante de la pression d'usage (*50 % en NoDU, 68 % en QSA*), suivis des fongicides (*26 % en NoDU, 19 % en QSA*), des insecticides (*NoDU (18 %) - QSA (2 %)*) et des régulateurs de croissance (*NoDU (4 %) - QSA (8 %)*).

L'analyse des évolutions pluriannuelles du *NoDU* et de la *QSA* montrent une stabilisation sur les trois premières années puis une évolution régulière à la hausse entre 2011 et 2015. Sur la période 2008-2015, le *NoDU* et la *QSA* herbicides ont progressé de 30 %.

Pour ce qui concerne les usages non agricoles, plus encore qu'en agriculture, les herbicides constituent la part prédominante de la pression d'usage (*60 % en NoDU, 73 % en QSA*), suivis des fongicides. Sur la période 2008-2015. Il n'est pas noté de tendance nette, plutôt une oscillation autour de l'usage moyen de référence. Par contre en 2015 s'amorce une évolution à la baisse particulièrement sensible sur les herbicides (*NoDU (-15 %) - QSA (-21 %)*), entraînant mécaniquement la même tendance au global.

Les paramètres susceptibles d'influencer les évolutions d'usages sont nettement différenciés selon que sont envisagées les thématiques agricoles ou non agricoles. Pour la thématique agricole, les facteurs agro-climatiques et économiques sont déterminants et en fortes interactions. Pour la thématique non agricole, outre la dimension "*climatique et bio-agresseurs*", les facteurs déterminants sont la dynamique des acteurs engagés dans la réduction d'usage des produits phytosanitaires sur leurs territoires en cohérence et/ou en anticipation des évolutions réglementaires. La part des usages non agricoles dans l'usage global, initialement limitée, voit sa contribution se réduire à mesure du développement et de la réussite des actions engagées (*programmes d'action, chartes, zéro phyto, etc.*) et de l'anticipation du cadre réglementaire apporté par la loi Labbé (*interdiction d'usage sur les espaces publics au 1^{er} janvier 2017 et interdiction de vente et d'usage pour les particuliers au 1^{er} janvier 2019*).

Pression d'usage et pression de contamination de différents compartiments de l'environnement

En Île-de-France, l'eau destinée à la consommation humaine délivrée au robinet des consommateurs est produite à partir de 920 ouvrages de prélèvement, fournissant près de 3,3 millions de mètres cube d'eau par jour. Parmi ces ouvrages : 19 prises d'eau de surface fournissent 55,3 % des débits exploités, 901 captages (*forages, puits, sources, etc.*) d'eaux souterraines fournissent 44,7 % des débits exploités. Au final, en 2013, se sont 784 unités de distribution (*UDI*) qui assurent la livraison de l'eau au consommateur final.

Les dépassements d'exigence de qualité recensés sont le plus souvent de faible ampleur, et l'eau distribuée reste compatible avec une utilisation de consommation (*boisson, cuisson des aliments, etc.*). Ces dépassements peuvent donner lieu à des dérogations conditionnées à des plans d'actions de restauration de la qualité de l'eau voire à des restrictions d'usage permanentes ou

temporaires¹⁵. Plus définitivement, depuis 2000, 211 captages ont du être abandonnés dont 118 (56 %) en lien avec les pollutions diffuses.

Sur la base des actions de surveillance mise en œuvre et des données collectées sur la période 2008-2015, il est possible de mettre en perspective la pression d'usage et la pression de contamination pour différents compartiments de l'environnement, les eaux superficielles, les eaux souterraines, l'air, la santé humaine.

Eaux superficielles :

La DRIEE Île-de-France assure le suivi, depuis 2002, d'un réseau de suivi spécifique de la contamination des eaux superficielles. Le dernier état des lieux Info'Phyto-09¹⁶ sur la présence des produits phytosanitaires dans les eaux superficielles (ESU) a été publié en juin 2016. A partir de ces données de surveillance ESU et des données d'usage bancarisées au niveau de la BNVD, il est possible de rapprocher la pression d'usage de la pression de contamination.

Sur 38 molécules les plus contributives, 30 sont des molécules herbicides (*et leurs métabolites*) et représentent 89 % de la pression de contamination. En complément, les 4 molécules fongicides, les 3 molécules insecticides et molluscicides contribuent respectivement à hauteur de 1,33 et 1,96 %.

S'il n'est pas possible d'établir de relation de proportionnalité stricte entre contamination des eaux superficielles et niveau de recours aux pesticides (QSA), les SA_{herbicides} exerçant la pression de contamination la plus forte (*combinaison de concentration et de fréquence de détection*) sont celles qui sont parmi les plus utilisées (*glyphosate, chlortoluron, propyzamide, isoproturon, métazachlore*).

Ces constats engagent à jouer sur tous les leviers pour limiter la contamination des eaux superficielles avec un respect des bonnes conditions d'intervention (*équipements matériels, conditions climatiques et parcellaires, respect des zones de non traitement*) en complément d'une recherche de réduction de la pression d'usage.

Eaux souterraines

Dans le document de synthèse "*Protéger les eaux souterraines et les captages d'Île-de-France pour une bonne qualité de l'eau du robinet*" (mars 2014)¹⁷, coproduction DRIEE/ARS/AESN, le chapitre dédié à la qualité des eaux souterraines livre un bilan de la contamination des eaux souterraines (ESO) pour la période 2007-2012. Les données de 908 captages suivis sont intégrées à ce bilan. Elles permettent d'identifier les substances actives de produits phytosanitaires les plus problématiques, celles en émergence justifiant une vigilance, ainsi que les secteurs les plus exposés.

Outre l'atrazine et ses métabolites qui sont les plus fréquemment rencontrés dans les dépassements de seuils de potabilité (0,1 µg/L), d'autres substances actives d'usage actuel ou récent peuvent également être détectées (*bentazone, diuron, oxadixyl, chlortoluron, isoproturon, glyphosate et AMPA*). Les fréquences de détection sont bien plus faibles que pour l'atrazine, mais il est constaté de plus en plus de dépassements du seuil de potabilité dus à ces molécules.

Air

Si les teneurs des pesticides dans l'air ne sont pas réglementées, l'évaluation des concentrations en pesticides dans l'air ambiant est inscrite dans les axes d'action des Plans Nationaux Santé Environnement successifs (*PNSE1 2004-2008 / PNSE2 2009-2014 / PNSE3 2016-2020*). Ces plans visent à répondre aux interrogations sur les conséquences à court et moyen terme de l'exposition à certaines contaminations (*dont les produits phytosanitaires*) de l'environnement (*dont l'air*).

Le suivi réalisé par Airparif¹⁸ permet de mettre en perspective les usages (*périodes d'application en lien avec les pratiques culturales*) et la détection au niveau du dispositif de suivi. La dynamique des concentrations mesurées dans l'air est très cohérente avec les plages techniques d'applications culturales.

¹⁵ Les communes concernées desservent environ 40 000 franciliens en 2017

¹⁶ Info'Phyto-09 [{ voir référence ↗ }](#)

¹⁷ « Protéger les eaux souterraines et les captages d'Île de France pour une bonne qualité de l'eau du robinet » (mars 2014)
➔ [{ voir référence ↗ }](#)

¹⁸ Pesticides dans l'air francilien parties I & II" mai 2016 ➔ [{ voir référence ↗ }](#)

Les détections en milieu urbain d'une dominante de substances spécifiquement utilisées en agriculture témoignent de la contamination de l'air par les produits phytosanitaires et de leur translocation à l'échelle régionale. Par ailleurs, il apparaît nettement que les substances actives détectées dans l'air ne sont pas celles les plus fréquemment détectées dans l'eau.

L'ANSES a été saisie (2014-SA-0200)¹⁹ par les ministères de tutelle et a apporté son expertise scientifique à la définition de modalités de mise en œuvre d'une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant.

Bilan : pression d'usage et pression de contamination environnementale

Outre la période d'application, la quantité globale utilisée et les conditions météorologiques qui prévalent après l'application, il apparaît que les caractéristiques physicochimiques propres à chaque molécule vont influencer sur le transfert et *in fine* sur la présence privilégiée (*voire exclusive*) dans l'un ou l'autre des compartiments environnementaux (*eaux superficielles, eaux souterraines, air*) avec en amont des caractéristiques spécifiques de présence dans les sols (*résidus liés*) ou sur les matrices végétales. **En conséquence, c'est bien une approche sur l'ensemble des compartiments qu'il faut conduire et une démarche structurée de réduction d'usage qu'il faut privilégier pour réduire ces potentialités diversifiées de contamination des milieux.**

II-2.4- Communication

Intitulé action ECOPHYTO ^{V1} ➔ Communication	Bilan : voir Fiche action ECOPHYTO ^{V2}
Élaborer une communication régionale adaptée et relayer la diffusion des messages nationaux	V2_IdF-21

❖ Bilan

La communication s'est faite selon deux axes :

- une communication institutionnelle reposant pour l'essentiel sur la lettre mensuelle "actualités phyto,
- les projets communication / diffusion au moyen de l'enveloppe de financements régionaux ECOPHYTO.

Ces actions sont progressivement montées en puissance et sont aujourd'hui pleinement opérationnelles :

- la lettre ActUPhyto est envoyée à 4 200 destinataires,
- sur la période 2011-2015, les financements régionaux ECOPHYTO ont permis de soutenir 71 projets (37 à thématique agricole / 34 à thématique non agricole) avec une enveloppe globale allouée de 194 000€.

II-3 Synthèse des acquis Ecophyto^{V1}

Le plan d'actions, dans sa version initiale, reprenait les orientations nationales en les adaptant aux caractéristiques de la région Île-de-France. Comme au niveau national, le diagnostic synthétique de la phase ECOPHYTO^{V1} fait ressortir que les fondamentaux du plan (*surveillance biologique du territoire, réseaux de fermes DEPHY, Certiphyto, accompagnement des évolutions réglementaires et des actions en ZNA*) sont bien en place et opérationnels. **Aussi les objectifs du plan en termes de moyens à mettre en place sont atteints et doivent être confortés.**

Par contre, **les résultats en termes de réduction d'usage ne sont pas atteints** puisque le recours aux produits phytosanitaires sur la période, contrairement aux objectifs visés, a augmenté avec une hausse entre 2008 et 2015 de +28 % en NoDU (*NOmbre de Doses Unités*) et de +25 % en QSA (*Quantité de Substances Actives*).

Enfin, **les acquis des données collectées au niveau de l'usage (BNVD, enquêtes pratiques culturelles)** et du réseau de surveillance des différents compartiments environnementaux et tout particulièrement des eaux superficielles (*données AESN-DRIEE*) objectivent nettement une relation pression / impact justifiant **de plans d'actions et d'évolution des pratiques et des systèmes de cultures**, en premier lieu pour la préservation de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des captages prioritaires.

¹⁹

Proposition de modalités pour une surveillance des pesticides dans l'air ambiant ➔ { voir référence }²⁰

III - Feuille de route ECOPHYTO^{V2} en Île-de-France

III-1 Modalité d'élaboration de la feuille de route

La feuille de route régionale recherche la cohérence avec les objectifs et orientations nationales du plan ECOPHYTO^{V2} tout en répondant de façon synthétique et opérationnelle au contexte et aux enjeux locaux et en intégrant les acquis et retour d'expérience de la période ECOPHYTO^{V1} (2008-2015).

Sur la base de ce cadre de réflexion, les acteurs prioritairement concernés ont été invités à participer à une démarche de co-construction.

La feuille de route ECOPHYTO^{V2} Île-de-France est construite autour de huit enjeux dont trois sont orientés vers les actions opérationnelles de réduction d'usage en agriculture et en Jardins, Espaces Verts et Infrastructures (JEVI).

❖ Les actions agricoles visent en priorité à faire évoluer les pratiques et les systèmes de cultures pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. Elles s'appuient largement sur les méthodes et références acquises au sein des réseaux DEPHY et recherchent leur déclinaison / appropriation par le plus grand nombre d'agriculteurs regroupés autour de projets d'action collectifs, de développements de filières ou de plans d'actions sur des territoires à enjeux (MAEC, AAC).

❖ Les actions en JEVI visent à mieux connaître et accompagner les acteurs, à promouvoir la conception ou la re-conception d'espaces pour s'orienter vers des espaces faciles d'entretien et ne justifiant pas d'usage de pesticides.

❖ Par ailleurs l'enjeu santé et environnement est abordé sous deux angles nettement différenciés : une approche globale sur la réduction du risque et des impacts sur la santé et l'environnement et une approche exploratoire spécifique sur l'usage des produits phytosanitaires au cours du stockage des récoltes.

❖ Enfin les enjeux historiques et pivots du plan sont poursuivis : la formation (CERTIPHYTO), la surveillance biologique du territoire, le démarche de suivi-évaluation (*indicateurs*) et la communication.

Les fiches actions présentées dans ce document se structurent comme suit :

- **Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1},**
- **Démarche globale et objectifs recherchés,**
- **Déclinaison pour atteindre les objectifs,**
- **Moyens et financements mobilisables.**

La partie "Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}" valorise dans une majorité de fiches des données calculées (*indicateurs*) issues de différentes sources de données : Banque Nationale Vente Distributeurs (BNVD), Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), Statistique Agricole Annuelle (SAA), DEPHY, MAE-PCAE.

La définition et le mode d'élaboration des principaux indicateurs (NoDU, QSA, IFT, EDP, Ivrica, Pression Biotique, Pression de contamination ESU) sont explicités dans le glossaire [pages 68-70] tout comme la signification des principaux sigles [pages 66-67].

Il est à noter que certaines fiches ne prétendent pas traiter d'une thématique indépendamment des autres, mais visent à spécifier une thématique donnée. Ainsi les neuf fiches concernant les enjeux agricoles peuvent avoir de façon plus ou moins étendue des interactions entre elles et tout particulièrement avec les fiches IdF-07 (Suivre et diffuser les pratiques des réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques) et IdF-01 (Démultiplier le réseau de fermes en transition écologique). Il en est de même pour les quatre fiches concernant les Jardins, Espaces Verts et Infrastructures.

III-2 Enjeux et fiches actions

Enjeu	Action	Descriptif de l'action	(*)
I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en zone agricole, notamment par le soutien des projets collectifs et territoriaux		
	IdF-01	Démultiplier le réseau de fermes en transition écologique (30 000 exploitations au niveau national, soit 300 à 400 en IDF)	① N
	IdF-02	Consolider le travail avec les filières pour favoriser la baisse des intrants et l'évolution des rotations	① N
	IdF-03	Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à l'aide notamment des MAEc et du PCAE	②
	IdF-04	Décliner le plan ECOPHYTO ^{V2} dans les AAC	②
	IdF-05	Soutenir le développement de l'agriculture biologique	③
	IdF-06	Assurer une veille sur les programmes de recherche, de développement et d'expérimentation régionaux concourant à une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	① N
II	Diffuser les pratiques innovantes en agriculture		
	IdF-07	Suivre et diffuser les pratiques des réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques	①
	IdF-08	Utiliser les exploitations des établissements d'enseignement comme outil privilégié pour diffuser les bonnes pratiques de conduite et de protection des cultures	②
	IdF-09	Identifier et mettre en œuvre les moyens pouvant permettre une réduction d'usage des herbicides en agriculture	① N
III	Accompagner la transition vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires en JEVI		
	IdF-10	Améliorer la connaissance du système d'acteurs accompagnant vers le zéro phyto en JEVI, et favoriser les partenariats	①
	IdF-11	Encourager la conception et la re-conception des espaces pour une gestion sans phytos	① N
	IdF-12	Accompagner les professionnels dans la réduction et/ou la suppression des produits phytosanitaires sur leurs espaces	① N
	IdF-13	Sensibiliser le grand public et les jardiniers amateurs	① N
IV	Diminuer les risques et les impacts sur la santé humaine et l'environnement		
	IdF-14	Mieux connaître les expositions et évaluer et maîtriser les risques et les impacts pour la santé et l'environnement	① N
	IdF-15	Proposer des solutions pour promouvoir une démarche de protection intégrée au stockage des céréales et des oléo-protéagineux	① N
V	Former et agréer les acteurs du plan ECOPHYTO^{V2}		
	IdF-16	Maintenir le suivi et accompagner les évolutions du dispositif Certiphyto	①
VI	Suivi de l'état phytosanitaire des cultures		
	IdF-17	Poursuivre, animer et suivre le réseau d'épidémiologie régionale et publier le bulletin de santé du végétal	①
	IdF-18	Assurer le suivi des effets non intentionnels	①
VII	Suivi de l'évolution de l'usage des pesticides		
	IdF-19	Calculer, analyser et suivre des indicateurs de mise en œuvre du plan ECOPHYTO ^{V2} , d'évolution d'usage et de l'état des milieux	①
	IdF-20	Calculer, analyser et suivre des indicateurs administratifs	① N
VIII	Communiquer sur le plan ECOPHYTO^{V2}		
	IdF-21	Élaborer une communication régionale adaptée et relayer la diffusion des messages nationaux	①
	Organisation de la gouvernance		
	IdF-22	Mettre en place, réunir et animer la CAE et les groupes de travail structurés	①
	IdF-23	Mettre en place, réunir et animer le comité de coordination des financeurs Gérer les appels à projets issus de l'excédent redevance pollutions diffuses	① N

- (*) ① ➔ Fiche action pleinement dépendante de la gouvernance du plan (N) action nouvelle non conduite antérieurement.
 ② ➔ Fiche action contribuant aux objectifs du plan et partiellement dépendante de la gouvernance du plan.
 ③ ➔ Fiche action contribuant aux objectifs du plan et marginalement dépendante de la gouvernance du plan.

Enjeu-I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-01 	Démultiplier le réseau de fermes en transition écologique (30000 exploitations au niveau national, soit 300 à 400 en IDF)	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

L'action du plan Ecophyto^{V2} intitulée "multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques" est une action centrale de la nouvelle déclinaison du plan. L'objectif est de diffuser auprès de 30 000 exploitations agricoles du territoire national les résultats obtenus sur les différentes fermes du réseau DEPHY et d'autres réseaux, et ainsi de passer du stade expérimental à une application concrète à grande échelle.

Les agriculteurs ciblés par la démarche sont des agriculteurs préalablement organisés en groupe (GIEE, GDA, CUMA, réseaux de coopératives, CIVAM, etc.), ou souhaitant s'inscrire dans le cadre d'une action collective (territoires d'action type Aire d'Alimentation de Captage - AAC).

Ces groupes sont mobilisés, pour une durée de trois ans minimum, autour d'un projet collectif de réduction significative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques également décliné à l'échelle de chaque exploitation. Chaque groupe choisit la structure la plus pertinente pour l'accompagner dans ses démarches collectives et individuelles. Ces groupes peuvent être suivis par des animateurs, également conseillers agricoles, disposant de compétences reconnues. C'est sur la base de la mobilisation des structures de conseil et de développement existantes que ces groupes sont identifiés en prenant notamment appui sur l'expérience et les acquis des réseaux DEPHY de la région.

Deux étapes sont identifiées dans ces démarches collectives :

- Phase-01: construction du projet collectif :
 - Diagnostic initial de la situation fondé sur le diagnostic global de durabilité de chaque exploitation,
 - Définition d'un plan d'actions individuel et collectif de transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques avec des objectifs de réduction d'utilisation quantifiés,
 - Définition du plan d'actions collectif décliné pour chaque exploitation dans un plan d'actions individuel,
 - Définition des indicateurs de suivi du plan d'actions (*dont l'IFT individuel*).
- Phase-02 : mise en œuvre du plan d'actions collectif :
 - Conseils, formations, démonstrations, réunions collectives, visites, etc.,
 - Suivi de la mise en œuvre du plan (*avancement par rapport aux objectifs, suivi des indicateurs...*).

FA-01.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

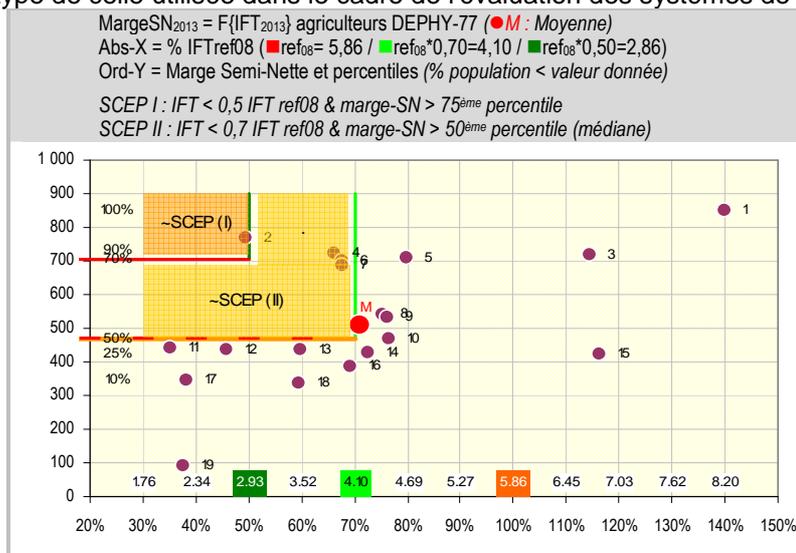
❖ Appui et valorisation de l'expérience des réseaux DEPHY

Cette démarche de multiplication par 10 du nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques est une nouveauté du plan Ecophyto^{V2}.

Par construction, la démarche "Fermes 30 000" doit s'appuyer sur l'expérience des réseaux DEPHY, notamment sur la base de la diffusion d'approches méthodologiques et d'acquis, d'échanges entre ingénieurs réseaux et agriculteurs DEPHY avec les animateurs et agriculteurs des groupes 30 000.

Aussi, il est possible d'illustrer les potentialités de cette démarche sur la base d'éléments de synthèse issus des réseaux DEPHY Île-de-France (*période 2011-2015*).

- Sur la base des données de la campagne 2012-2013 des groupes de Seine-et-Marne, il est possible de tenter une caractérisation du type de celle utilisée dans le cadre de l'évaluation des systèmes de cultures au niveau national (CAN-DEPHY) en mettant en perspective le niveau d'IFT (en % IFT_{ref08}) et la marge semi-nette des agriculteurs DEPHY_{IdF} (en valeur et en percentile). Selon les critères caractérisant les systèmes de cultures économes et performants, un SCEP (n°2) répondrait aux critères d'éligibilité SCEP-I et 3 autres SCEP (n°4-6-7) répondraient aux critères d'éligibilité SCEP-II avec un niveau de performance économique proche du niveau-I mais un niveau d'IFT de l'ordre de 70 % de l'IFT_{ref08}.



- Le cadre méthodologique, la collecte et le traitement des données des réseaux apportent une grande qualité de caractérisation et de compréhension des dynamiques d'évolution au niveau des systèmes de cultures mis en œuvre par les agriculteurs. Celle-ci doit contribuer à aider la démarche de déploiement de l'action Fermes-30 000 en Île-de-France.

❖ Enseignement des réseaux de fermes DEPHY au cours de cette période

- Au-delà de cette vision moyenne globale, on constate, conformément à la modalité de construction des groupes, une large gamme de valeurs d'IFT initiaux au niveau des systèmes de cultures puis des trajectoires d'évolution, variées et divergentes. Sur la base d'une approche de sélection du type de celle appliquée par la CAN-DEPHY, 2-3 de systèmes de cultures seraient potentiellement éligibles au statut le plus élevé de "Systèmes de Cultures Économes et Performants" (ou SCEP-I), un peu plus (5-7) au statut moins exigeant (ou SCEP-II).
- Les réseaux de DEPHY-Fermes Île-de-France, en complément des acquis du dispositif DEPHY national pour les grandes cultures, apportent des éléments de retour d'expérience régionaux sur les leviers alternatifs mobilisables et la rentabilité économique qui peuvent faire référence pour inspirer la construction de systèmes de cultures économes et performants et les trajectoires de changement dans le cadre de l'action Fermes-30 000.

FA-01.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Multiplier par 10 l'adoption des acquis des fermes DEPHY en s'appuyant sur les groupes d'acteurs existants dans la région. Pour la région Île-de-France, cela représente un potentiel d'adhésion de 300-400 exploitations à ce dispositif.

FA-01.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Assurer le déploiement des projets 30 000 de l'année 2016

- Implantation de la luzerne dans les rotations grandes cultures du Val-d'Oise.
- Lutte contre les adventices par des mesures agronomiques et rotationnelles avec l'introduction du chanvre dans les rotations.
- Lutte agronomique contre les adventices par la mise en œuvre de leviers de re-conception (rotation, assolement, date de semis, etc.), de substitution (désherbage mécanique, récupération des menues-pailles).
- Développer de nouveaux projets en lien avec les projets collectifs des groupes DEPHY.

❖ **Susciter l'émergence de nouveaux groupes, notamment sur les territoires à enjeux dont les Aires d'Alimentation de Captage**

❖ **Assurer le lien avec les groupes et les ingénieurs réseaux DEPHY, pour favoriser la diffusion des acquis**

- Échanges entre ingénieurs du réseau DEPHY et conseillers ou animateurs d'organismes de développement, notamment pour communiquer sur les résultats techniques, références, SCEP (*systèmes de cultures économes et performants*), retours d'expérience et méthodes (*posture du conseiller, accompagnement du changement, etc.*).

❖ **Suivi et évaluation****

Les actions menées dans le cadre de l'action "*Multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques*" ont vocation à bénéficier plus largement aux agriculteurs. Par ailleurs, l'action publique régionale de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques doit faire l'objet d'un suivi, dans un objectif d'amélioration de son efficacité et de valorisation des résultats obtenus. Ainsi, des échanges d'expériences, un suivi des données et une capitalisation des informations seront organisés aux niveaux local et national.

- Suivi du déroulement des projets, des actions mises en œuvre, des résultats en termes d'indicateurs (*dont l'IFT*) et d'évolution des pratiques,
- Faire remonter les données de "reporting" propres à chaque projet en conformité avec les attendus combinés des maquettes nationales et régionales.

FA-01.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements : Appel à projets financements complémentaires Redevance Pollutions Diffuses, Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE),
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Enjeu-I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-02 ① N	Consolider le travail avec les filières pour favoriser la baisse des intrants et l'évolution des rotations	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-02.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Cette action avait été envisagée dans le cadre de la V1, mais elle n'avait pas pu faire l'objet d'un développement particulier.

L'allongement et la diversification des rotations est une condition nécessaire favorisant la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en limitant la pression parasitaire, notamment des adventices, en cohérence avec les leviers alternatifs mobilisables dans le cadre de la protection intégrée. Cependant, les nouvelles productions devront être rentables économiquement et s'insérer dans le cadre de filières économiques structurantes.

FA-02.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Mener une réflexion avec les filières bas intrants pour faire évoluer les systèmes de production, diminuer le recours aux produits phytosanitaires et contribuer, dans la mesure du possible, à relocaliser ces filières en région Île-de-France.
- Travailler avec les filières sur de nouveaux débouchés économiques pour permettre la diversification des rotations et la mise en place de filières bas intrants.
- Rechercher une mise en relation des acteurs du territoire, de l'amont à l'aval des filières concernées, et en vue de la mise en place de partenariats concrets et durables dans le temps.

FA-02.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Développer et accompagner les filières économes en intrants (*telles que les cultures de chanvre, et luzerne*) et/ou permettant de diversifier les productions (*plantes à parfum, aromatiques et médicinales, légumes de plein champ et légumes secs, y compris en agriculture biologique*) tout en restant vigilant sur les impacts environnementaux de ces cultures (*si pas en Agriculture biologique*).
- Envisager la possibilité d'une déclinaison de l'expertise collective "ECOPHYTO R&D volet acteurs"²⁰ de 2010 appliquée à la région Île-de-France. Faire travailler les acteurs ensemble pour produire une analyse partagée des possibilités de réduction d'usage des pesticides, avec un zoom marqué sur les jeux d'acteurs, afin d'éclairer plus concrètement les situations de blocage et de verrouillage et de proposer des recommandations de nature à les lever.
- Proposer dans un premier temps un groupe de réflexion dont l'une des missions serait d'aboutir à la mise en place d'un forum cultures bas intrants, le but étant de mettre en relation les coopératives, les agriculteurs, les distributeurs, les chambres d'agriculture, les opérateurs filières bas intrants et tous les acteurs du territoire dans leur ensemble, afin de développer ces filières en Île de France. Ce type d'initiative, sous forme de mini-salon, pourrait être reconduit plusieurs fois pendant la durée du plan Ecophyto en région.
- A l'échelle des territoires identifiés comme à enjeux vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau (*territoires de type AAC notamment*) et en vue de faciliter les implantations de cultures à bas intrants sur ces zones, mettre en place une démarche de mise en relation, via les animateurs, entre les unités de transformation de ces cultures bas intrants à la recherche de surfaces supplémentaires (*en chanvre, miscanthus, luzerne, etc.*) et des agriculteurs cultivant dans ces zones et souhaitant se diversifier tout en répondant aux enjeux de leur territoire.

²⁰

Écophyto R&D Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides? -2010- ➔ { voir référence ☞ }

- Suivre de près l'évolution de ces filières et les innovations qu'elles induisent (*nouvelles niches, nouveaux produits, valorisation de sous produits végétaux, etc.*), afin de pouvoir explorer les possibilités d'accompagnement par les outils techniques et financiers disponibles au sein du plan Ecophyto. Communiquer sur ces innovations.
- Communiquer et valoriser les actions mises en place au sein des filières afin de susciter des idées.
- Appuyer l'acquisition de références agronomiques et économiques permettant le développement des filières bas intrant en Île-de-France, par la mise en place d'expérimentations et de plateformes techniques.

FA-02.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), Appels à projets financements complémentaires Redevance pollutions diffuses, Appel à projets AESN pour la protection de la ressource en eau.
- AESN, CRIF, FranceAgriMer, Agence bio.

Enjeu-I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-03 ②	Soutenir les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à l'aide notamment des MAEc et du PCAE	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)²¹ sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. Elles permettent de compenser les surcoûts et manques à gagner résultant de l'introduction de pratiques plus respectueuses de l'environnement sur les exploitations. Elles engagent durablement les agriculteurs (5 années) pour apporter des réponses à trois grands enjeux environnementaux :

- la gestion et la qualité de l'eau (*protection des captages pour la production d'eau potable notamment*),
- la biodiversité animale et végétale, en incitant à la préservation des habitats, des milieux humides et des prairies permanentes, en particulier dans les zones Natura 2000,
- la lutte contre l'érosion et la préservation des paysages.

Les aides à l'investissement (PCAE-INVENT'IF anciennement PVE)²² interviennent pour accompagner des investissements d'aménagement ou d'acquisition de matériels et d'équipements qui permettent de réduire l'usage ou sécuriser l'impact des produits phytosanitaires (*plantation de haies, aménagement d'aires de remplissage du pulvérisateur, acquisition de matériels de désherbage mécanique, dispositifs technologiques de localisation, etc.*).

➔ voir également *Glossaire / Dispositifs agro-environnementaux (p. 71)*

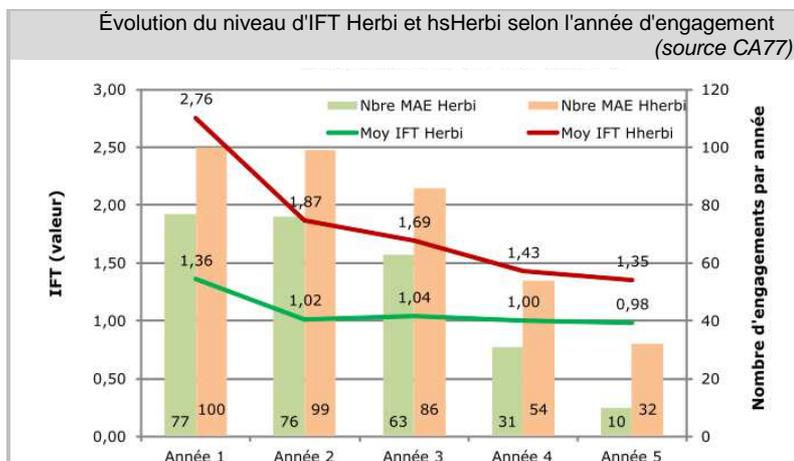
FA-03.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ Dispositif MAE

La MAE combinant un objectif de réduction à 5 ans de 40 % des herbicides et de 50 % des phytos hors-herbicides est celle qui a été ouverte chaque année et la plus largement contractualisée. Sur la base de cet objectif à 5 ans, la **réduction minimale en moyenne pluriannuelle est de 23 % pour les herbicides et de 31 % hors herbicides soit de 28 % tous produits phytosanitaires**, pour une rémunération de 177 €/ha/an. La contractualisation est passée de 33 exploitations et 2 337 ha engagés en 2007 à 88 exploitations et 9 806 ha en 2011, soit à l'échelle du territoire éligible (576 exploitations / 55 000 ha - SAU territoires éligibles 2007) une progression de 3,5 % à 15,1 % en nombre et de 4,3 % à 18,0 % en surface.

Les exploitations s'étant engagées en MAE sont des exploitations dont le niveau d'IFT_{total} de départ était de 30 % inférieur à la référence des territoires d'actions ($IFT_{Engagement} = 4,12 / IFT_{RefTerr} = 5,77$).

Par contre les MAE ont eu un effet propre (*directement imputable au dispositif*) très substantiel puisqu'en année 5, l'IFT a été ramené à 57% de sa valeur initiale ($IFT_{année5} = 2,33 / IFT_{engagement} = 4,12$). Ce qui fait que l'IFT_{total} est de 40% par rapport à la référence territoire ($IFT_{RefTerr} = 5,77$), pour un objectif contractualisé dans la MAE par rapport à l'IFT de territoire de 53% (*Herbicides : 60%, hors Herbicides : 50%*).



²¹

Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ➔ { voir référence }[Ⓢ]

²²

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) ➔ { voir référence }[Ⓢ]

❖ Dispositif PCAE INVENT'IF (anciennement PVE)

- Sur huit semestres de la période 2010-2014, au global les investissements PVE en nombre (~1 000 projets) et en enveloppe financière (~10 M€) sont en premier lieu dédiés à la thématique PVE-Phytos (n=74 % & €=61 %) dont 20,5 % à caractère non productif.

La thématique PVE-Phytos se répartit en amélioration de la performance environnementale du pulvérisateur (*matériel GPS et coupure de rampe*), matériel de désherbage mécanique et 20 % pour les investissements non productifs (*aire de remplissage, dispositif de traitements, etc.*). Il peut être ajouté la thématique érosion matériel d'implantation et de destruction des CIPAN.

En substitution au désherbage chimique, différents outils de désherbage mécanique sont éligibles aux financements du PVE. Les matériels les plus vendus sont les bineuses (n=77), loin devant les herses étrilles (n=20).

Évolution des PVE MAE 2010 à 2014 (8 semestres) (source SREA)

Type	Rubrique	nb /1000	Fin /10 mE
Phytos	11_PerfEquip_Pulvé	8.8 %	4.2%
Phytos	12_PerfTechnoGPS_Pulvé	21.0 %	16.2%
Phytos	13_OAD_Phytos	1.3 %	1.3%
Phytos	14_Mat_DeshMec	11.4 %	18.0%
Erosion	15_Mat_CouvertVgtx	6.0 %	19.2%
Ferti	31_PerfEquip_Epand	5.4 %	1.8%
Ferti	32_PerfTechno_PeseeFerti	12.9 %	6.9%
Ferti	33_PerfTechno_LocalFertiRang	4.0 %	5.7%
Ferti	34_PerfTechnoGPS_Epand	1.8 %	1.5%
Ferti	35_OAD_Ferti	0.2 %	0.1%
Eau	51_Mat_Irrig	0.5 %	0.7%
Erosion	61_Mat_Pneu	0.4 %	0.4%
Amenagt	81_Amenagt_PhytosHsIntervention	20.5 %	20.4%
Amenagt	86_Amenagt_Paysage	3.3 %	2.4%
Amenagt	91_Amenagt_EauGestion	2.0 %	0.3%
Amenagt	96_Amenagt_EnergieGestion	0.4 %	0.9%

❖ Bilan: MAE enjeu Eau (2007-2011) PVE (2010-2014)

- L'objectif contractuel des MAE a donc été largement atteint, le bénéfice environnemental sur les parcelles concernées est tangible avec une baisse de la pression phytos de 43 %, avec un bénéfice sanitaire pour l'agriculteur et environnemental pour le milieu dans la réduction quantitative de l'exposition. Cela montre également qu'à contexte agro-climatique identique, une autre ligne d'évolution d'usage que celle constatée au niveau régional doit pouvoir être envisagée.
- En ce qui concerne le désherbage mécanique, plus de 120 équipements ont été acquis dans le cadre de ces financements. Il semblerait pertinent de mener une enquête auprès des exploitations qui ont réalisé cet investissement en vue de mieux appréhender quelle a été la faisabilité réelle de mise en œuvre de cette technique depuis l'acquisition de cet équipement.

FA-03.2 Démarche globale et objectifs recherchés

❖ Objectifs

- Accompagner, favoriser la contractualisation (*clarté, attractivité*) des MAEC.
- Faire émerger des MAEC ambitieuses et attractives pour les agriculteurs.
- Point de vigilance : *problématique du changement de mode de calcul IFT avec introduction de l'IFT traitements de semences très pénalisant pour atteindre les objectifs hors herbicides. Changement de règles du jeu en cours de programmation et retards de paiement.*

FA-03.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Animer les mesures ouvertes sur les territoires définis dans le cadre des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC).
- Porter et faire valider des mesures plus adaptées au contexte francilien.
- Appuyer le développement de matériels innovants et économes en produits phytosanitaires.
- Assurer une évaluation ex-post (MAEC, PAEC), repérer les situations de réussite et de maintien de pratiques vertueuses. Observer les évolutions suite à la fin de contrat (*enquêtes*).

FA-03.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements programme de développement rural régional Île-de-France (PDRR) : CRIF, AESN, État, conseils départementaux, FEADER.

Enjeu-I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-04 	Décliner le plan Ecophyto II dans les AAC	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

La directive cadre sur l'eau impose un objectif de "bon état" des eaux ainsi qu'un moindre traitement des eaux destinées à la consommation humaine ; la directive n° 98/83/CE impose quant à elle des normes sanitaires pour l'eau potable distribuée. Le SDAGE Seine-Normandie prévoit de protéger contre les pollutions les bassins d'alimentation de captage d'eau souterraine et d'eau de surface destinées à la consommation humaine.

FA-04.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

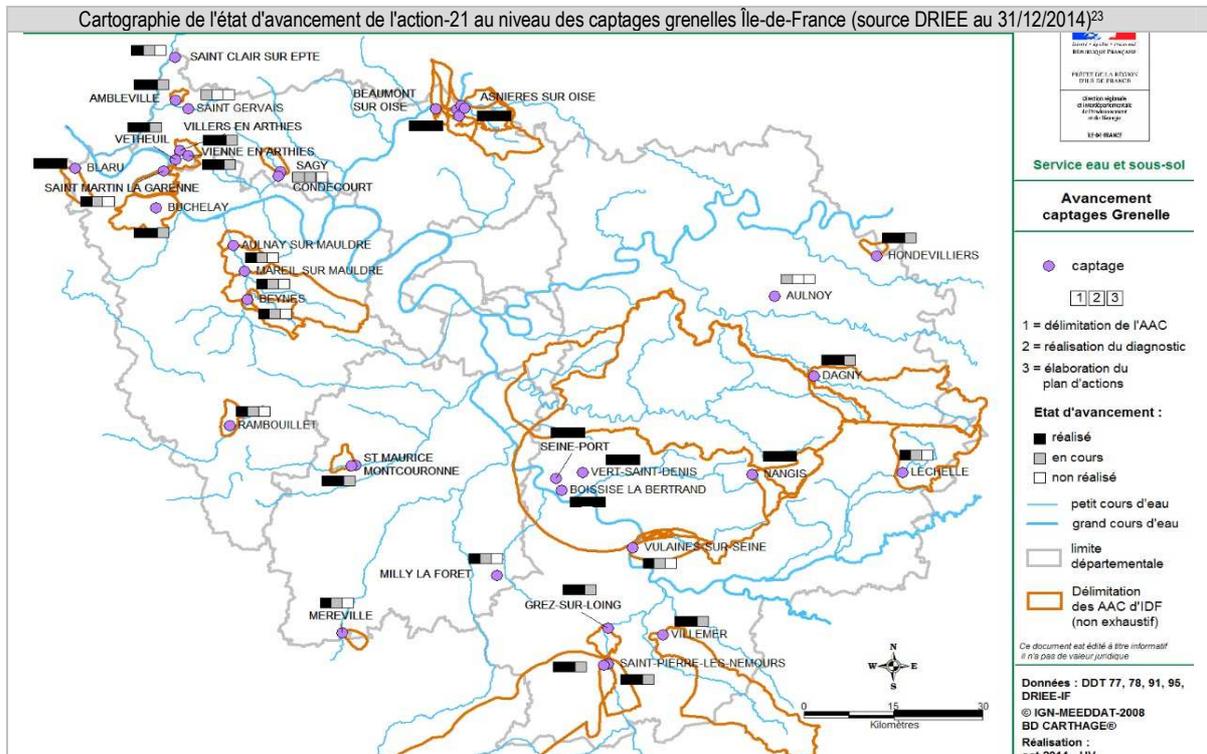
❖ Action initiale du plan ECOPHYTO^{V1} sur les captages "Grenelle"

- L'action 21 du plan ECOPHYTO dans sa déclinaison V1 consiste à cibler l'action sur les aires d'alimentation des captages dites "Grenelle" (*loi Grenelle I du 3 août 2009*) en développant des programmes spécifiques visant à assurer la protection de l'aire d'alimentation des 532 captages français les plus menacés par les pollutions diffuses et/ou reconquérir la qualité de la ressource (*conformément aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau – n° 2000/60/CE*). Cette action est pilotée par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MTES au niveau national et par la DRIEE au niveau Île-de-France.

En terme d'avancement de l'action-21 région Île-de-France, en 2015 sur les 30 captages concernés, la totalité des périmètres ont été délimités (*reste 10 % en cours de délimitation*), de même 95 % des diagnostics des pressions ont été établis. En ce qui concerne les plans d'action, 27 % sont définis et mis en œuvre, 17 % étaient en cours d'élaboration et 54 % des plans d'action étaient encore à construire.

❖ Loi de transition écologique et captages prioritaires complémentaires

- Cette liste de captages prioritaires a été complétée à la suite de la conférence environnementale de septembre 2013 et a intégré 50 captages supplémentaires. L'ensemble (30+50) représente les 80 captages prioritaires d'Île-de-France. Les 50 AAC transition écologique supplémentaires ont été initié plus tard, aussi leur déploiement est-il moins avancé.



- En conséquence du retard pris, il n'y a pas encore d'effets quantifiables en termes de réduction de pression et à fortiori d'impact.

FA-04.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Réduire la pression et l'impact sur les territoires à enjeu eau (AAC).
- Contribution à la coordination des différents porteurs d'enjeux (*groupe projets territoriaux*).
- Suivi et tableau de bord du déploiement des plans d'actions, indicateurs de réduction d'usage sur les territoires concernés

FA-04.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Cadre méthodologique

- Apporter un appui méthodologique pour favoriser la mise en place de plans d'actions opérationnels et efficaces en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.
- Proposer une "matrice technique" régionale décrivant les principaux modes de conduites par culture et milieu de la région, assortis d'indicateurs de performance (*environnementaux et économiques*), à l'image de ce qui a été fait pour Ecophyto Recherche et Développement.
- Expérimenter et diffuser les références, notamment sur les produits de biocontrôle, les caractéristiques variétales de résistances aux maladies ou à la verse. Valoriser les acquis des réseaux DEPHY.
- Approche transversale et multithématique :
 - Diminuer les risques de pollutions diffuses vis-à-vis des produits phytosanitaires.
 - Diminuer les risques de pollutions diffuses vis-à-vis des nitrates (*conseil azote renforcé, réseaux reliquats, cultures intermédiaires, etc.*).
 - Diminuer les risques de pollutions ponctuelles (*aménagements de la cour de ferme, aménagements parcellaires, etc.*).

❖ Animation & conseil

- Porter l'animation agricole des plans d'actions : accompagner tous les agriculteurs concernés, pour tous les modes de production (*conventionnel, raisonné, intégré, biologique*).
- Proposer des animations collectives, expérimentations, formations sur les thématiques liées à l'évolution des pratiques moins "impactantes" sur l'environnement.
- Développer le conseil individuel renforcé sur les territoires à enjeu.
- Favoriser la mise en place d'animateurs spécifiques sur ces AAC afin d'accompagner au mieux les agriculteurs mais également les autres acteurs du territoire utilisateurs de produits phytosanitaires (*acteurs économiques, industriels, structures de loisirs, collectivités, etc.*).
- Contribuer à l'animation des animateurs de territoires à enjeux, assurer la cohérence aux différentes échelles de territoires d'action.
- A l'échelle des territoires identifiés comme à enjeu vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau (*territoires de type AAC notamment*) et en vue de faciliter les implantations de cultures à bas intrants sur ces zones, mettre en place une démarche de mise en relation, via les animateurs, entre les unités de transformation de ces cultures bas intrants à la recherche de surfaces supplémentaires (*en chanvre, miscanthus, luzerne, etc.*) et des agriculteurs cultivant dans ces zones et souhaitant se diversifier tout en répondant aux enjeux de leur territoire.

❖ Suivi

- Rapporter / centraliser l'avancement des processus et des plans d'actions et renseigner un tableau de bord du déploiement des plans d'actions, indicateurs de réduction d'usage sur les territoires concernés.

FA-04.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements : programme de développement rural régional Île-de-France (*PDRR*), CRIF, AESN, État, conseils départementaux, FEADER.
- Appel à projets financements complémentaires Redevance pollutions diffuses, Appel à projets AESN pour la protection de la ressource en eau.

Enjeu-I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-05 ③	Soutenir le développement de l'agriculture biologique	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

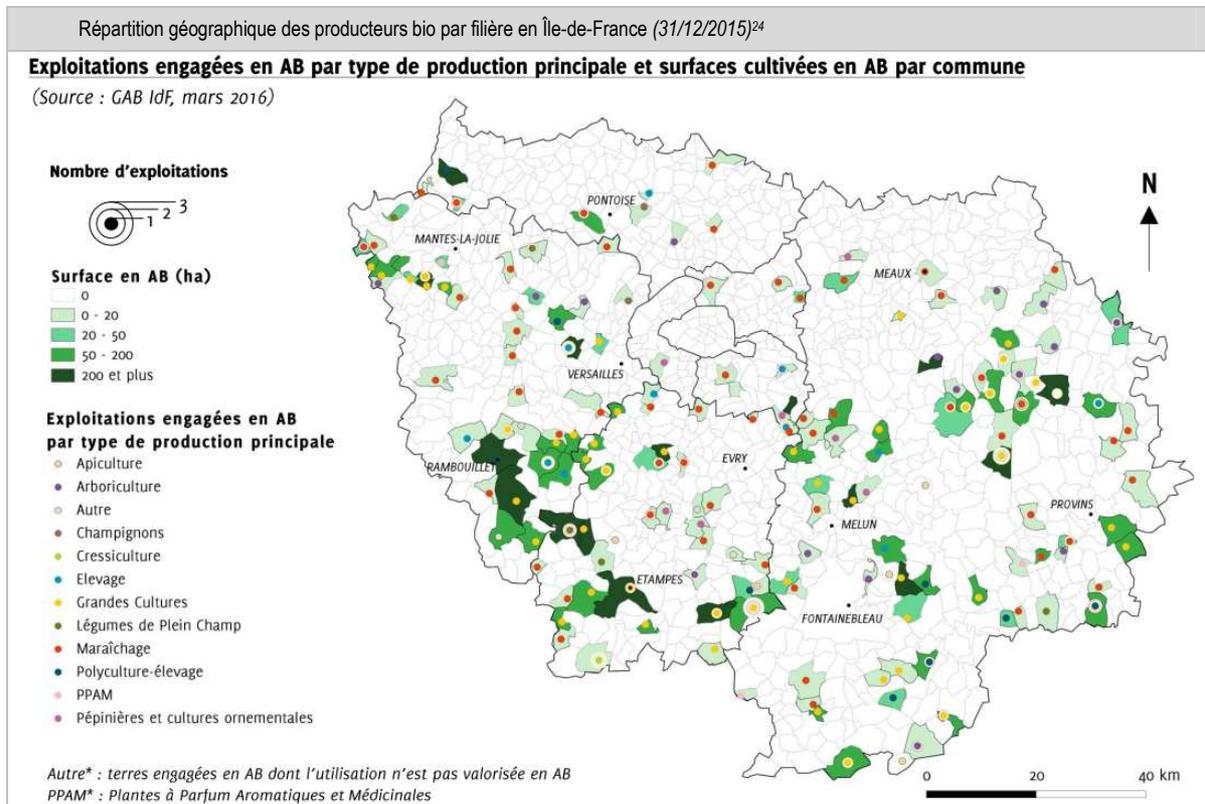
Tant au plan national que dans les déclinaisons régionales, depuis 2008, l'agriculture biologique bénéficie de politiques incitatives. Le plan Barnier "Agriculture biologique – horizon 2012" et le Grenelle de l'environnement visaient le triplement de la surface en agriculture biologique française à échéance 2012.

Plus récemment la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (n° 2014-1170 du 13 octobre 2014) dans son article 1 promeut les politiques publiques visant à développer et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. Le plan Agriculture biologique participant du projet agro-écologie est dédié au développement des productions et des filières biologiques.

FA-05.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ Politique d'accompagnement au développement du bio en Île-de-France

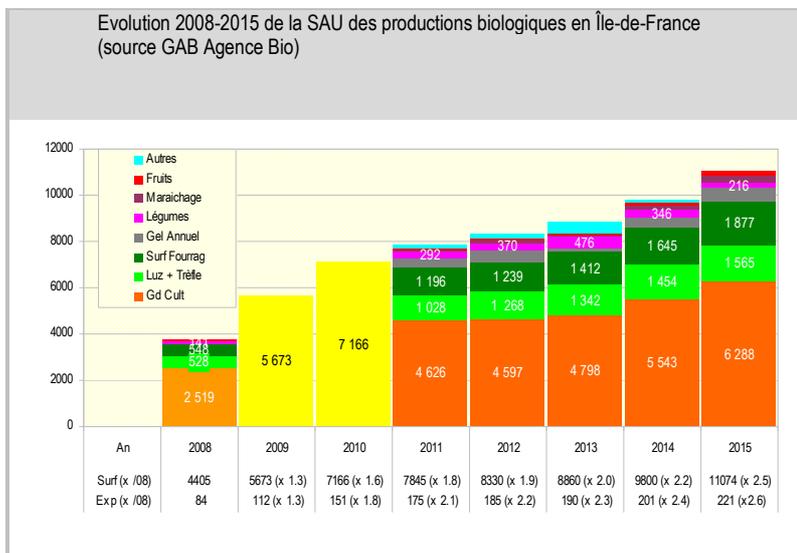
- En 2008, l'agriculture biologique n'occupait que 0,7 % de la SAU_{IdF} alors qu'elle dispose pourtant d'atouts, l'Île-de-France étant la première région française consommatrice de produits issus de l'agriculture biologique. Depuis 2008, la région et l'État ont élaboré en commun une succession de plans en faveur de l'agriculture biologique en Île-de-France. Ces plans, issus d'un travail collectif de l'ensemble des acteurs du monde agricole, se sont construits sur la base de quatre axes thématiques : **accès au foncier / appui technique, expérimentation, recherche / filières et marchés / accompagnement et formation**. La première phase de mise en œuvre de ces plans s'est déroulée de 2009 à 2013 avec pour objectif le triplement des surfaces en bio en 2013. La seconde vise à atteindre 22 000 ha à l'horizon 2020.



❖ Développement des surfaces de production biologique

- Entre 2008-2015, les surfaces en bio sont passées de 4 400 ha à 11 070 ha, avec un développement de l'ensemble des productions (*élevage, productions maraîchères, grandes cultures*).

Ainsi le bio est passé de 0,8 % à 2,0 % de la SAU francilienne. Cette évolution est inférieure aux évolutions attendues car même si le cours des productions en bio est en moyenne 50 % plus élevé que celui des productions en conventionnel, les cotations du conventionnel ont été très attractives sur la période 2008-2012 et ont probablement freiné, en partie, la dynamique de conversion au bio notamment dans le cas des grandes cultures. Entre 2008 et 2015, le nombre d'exploitations bio est passé de 84 à 221 exploitations.



❖ Bilan : Agriculture biologique en Île-de-France

- Le développement de l'agriculture biologique fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la politique régionale. Suite à une première programmation du plan bio sur la période 2008-2013, un second volet sous le titre d'ambition bio 2017 est maintenant programmé, transcrivant le cadre et les objectifs du plan bio du projet agro-écologique national. Entre 2008 et 2012, la région et l'agence de l'eau Seine-Normandie ont largement contribué à l'enveloppe globale de 15 M€ allouée au développement des différents axes thématiques (*accès au foncier / appui technique, expérimentation, recherche / filières et marchés / accompagnement et formation*) conditionnant le bon développement de ce mode de production.
- Les investissements en recherche et développement sont conséquent (1,34 M€) provenant pour l'essentiel du CRIF (89 %) et du CASDAR (11 %).
- Cependant chaque hectare passant d'une conduite conventionnelle à une conduite en agriculture biologique a un fort effet de levier et ceci est particulièrement vrai pour les territoires à enjeux eau. En effet la Directive Cadre sur l'Eau, au delà de la reconquête de la qualité de toutes les masses d'eau, priorise la diminution du coût des traitements de potabilisation et diverses données quantifient le coût du traitement de l'eau (CGDD - AESN).
- Cependant à l'échelle de la région Île-de-France, ce doublement de 0,8 à 2,0 %, s'il a des effets incontestablement bénéfiques en termes de réduction d'usage sur les exploitations concernées, il a encore, à ce stade, peu d'influence (*de l'ordre de 1 % toutes choses égales par ailleurs*) sur l'évolution d'usage régionale.

FA-05.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Favoriser la dynamique du plan bio État Région.

FA-05.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Développement et mise en œuvre des actions du Plan Bio État-Région et Pôle de Compétitivité Technique en Agriculture Biologique en Île-de-France (PCTAB)

- Valoriser les références technico-économiques acquises et disponibles au sein des acteurs du développement.
- Réaliser des études de simulation et des études de conversion.

- Accompagner la phase de conversion et accompagner techniquement sur le long terme les agriculteurs bio.

❖ Favoriser des filières biologiques et les circuits courts

- Mettre en relation les producteurs, les consommateurs particuliers mais aussi et surtout les restaurations collectives et les grandes surfaces (*via une plate-forme ou d'autres outils*).
- Projets collectifs de développement territorial.

❖ Communication

- Favoriser les échanges techniques entre agriculteurs bio et conventionnels.
- Organiser les visites de plates-formes d'expérimentation en bio, ouvertes aux conventionnels.
- Organiser un Rendez-Vous Tech&Bio en région Île-de-France en 2018 et envisager la reconduite de cette action.

FA-05.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements programme de développement rural régional Île-de-France (*PDRR*), programmation Plan Bio État-Région.
- Financements : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (*PCAE*), MAEC. Appel à projets financements complémentaires Redevance pollutions diffuses, Appels à projets financements complémentaires Redevance pollutions diffuses.
- MAA, FEADER, Agence Bio, Agence de l'eau, FranceAgriMer

Enjeu-I	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-06 ① N	Assurer une veille sur les programmes de recherche, de développement et d'expérimentation régionaux concourant à une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-06.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

- Une partie importante des programmes de recherche, de développement et d'expérimentation réalisés en Île-de-France est conduite par des structures nationales, comme l'INRA, l'IRSTEA et les instituts techniques. Dans ce cas, les résultats des travaux sont logiquement diffusés dans un cadre national.
- D'autres travaux sont conduits par des structures régionales ou départementales, notamment les chambres d'agriculture. Ce sont des travaux répondant généralement à une problématique régionale et leur diffusion est essentiellement régionale. Pour cela, il faudrait mettre en place une veille avec l'ensemble des partenaires, afin d'assurer un porter à connaissance.
- Les travaux régionaux comprennent notamment le programme national de développement agricole financé par le CASDAR (*compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural*). Ce programme vise à mobiliser les acteurs du développement agricole et rural sur des actions de développement et de recherche appliquée.
- Envisager la mise en place d'une veille relative aux projets de R&D conduits en Île-de-France ou d'intérêt pour la région.

FA-06.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Assurer une veille et une diffusion des projets Recherche et Développement conduits en Île-de-France (*commission agro-écologie : PRDAR*).
- Renforcer la présence des acteurs de la recherche dans la CAE.
- Renforcer les liens avec la recherche en termes d'expérimentation (*PSDR*).

FA-06.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Poursuivre les expérimentations en cours et en favoriser de nouvelles, en associant acteurs de la recherche, professionnels agricoles et entreprises de la filière amont / aval.
- Diffuser des références technico-économiques sur les systèmes de protection intégrés économes en produits phytosanitaires.
- Envisager la faisabilité de la création d'une "bibliothèque" régionale relative aux programmes de recherche et développement en région et communiquer à ce sujet.
- Favoriser le partage de connaissances / accompagner les acteurs dans la méthodologie des co-constructions des systèmes économes et performants (*agriculteurs, OS, territoires à enjeux, etc.*).
- Proposer des ateliers, journées techniques, débats, voire colloques projets recherche et développements en Île-de-France soutenus par ECOPHYTO.

FA-06.4 Moyens et financements mobilisables

- Cette action sera conduite sans financements spécifiques.

Enjeu-II	Diffuser les pratiques innovantes en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-07 	Suivre et diffuser les pratiques des réseaux de fermes de références et d'expérimentation dans la région pour contribuer à faire évoluer les pratiques	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

FA-7.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ Structuration nationale, objet, vocation du dispositif DEPHY²⁵

Le dispositif DEPHY est une action majeure et structurante du plan ECOPHYTO. Il a pour finalité d'éprouver, de valoriser et de déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires, qui soient économiquement, environnementalement et socialement performants. Il s'appuie sur un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production et mobilisant les partenaires de la recherche, du développement et du transfert. Il a pour vocation à développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de changements de pratiques et de mise en place de systèmes de cultures réduisant l'usage des produits phytosanitaires. Il est articulé autour de trois objectifs complémentaires :

- **D**émontrer qu'il est possible de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires,
- **E**xpérimenter des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires,
- **P**roduire des références sur les systèmes économes en **pHY**tosanitaires.

Le réseau DEPHY s'appuie pour cela sur plusieurs dispositifs :

- Le dispositif FERME, qui rassemble les exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides,
- Le dispositif EXPE, qui réunit les porteurs de projets répartis sur de nombreux sites expérimentaux et permet de concevoir, tester et évaluer des systèmes de cultures visant une forte réduction de l'usage de produits phytosanitaires,
- Un système d'information AGROSYST dédié à la gestion, au partage et à la valorisation des références,
- Un module pour le partage et la gestion des connaissances (*EcophytoPIC - GECO*).

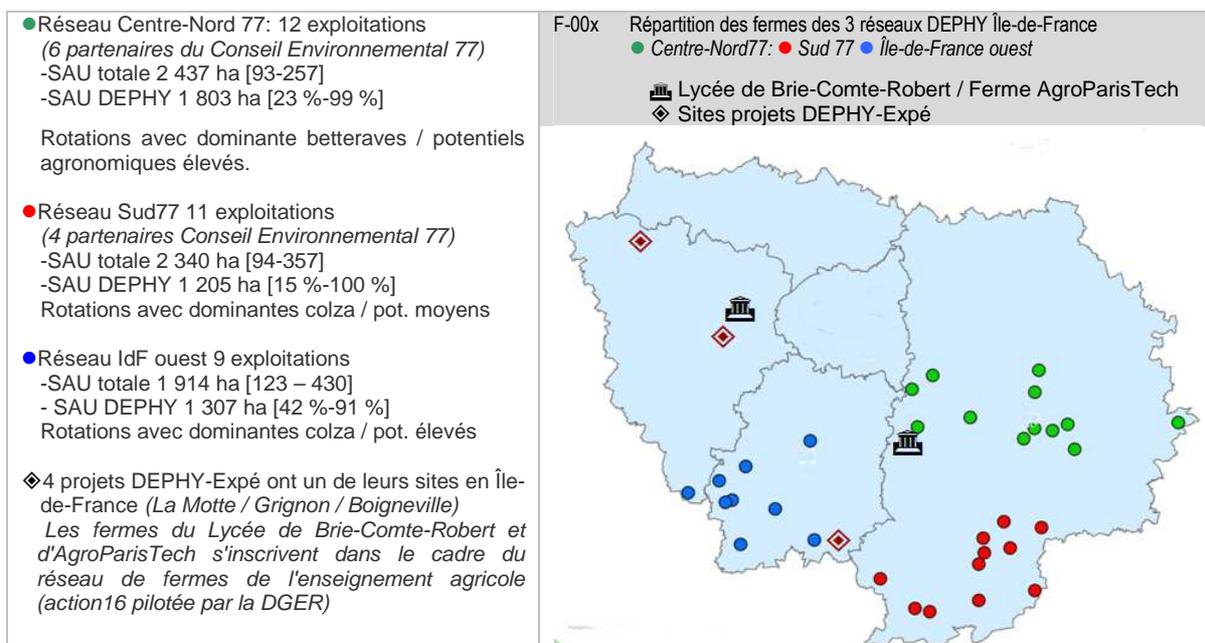
A l'issue de la période 2011-2014, le dispositif DEPHY comportait 1 900 fermes réunies autour de 180 réseaux DEPHY-Fermes et 41 projets DEPHY-Expé. Une dynamique complémentaire concernant le dispositif DEPHY a été menée en 2016 (*DEPHY-Fermes*) et en 2017 DEPHY-Expé. Ainsi à ce jour, le réseau DEPHY-Fermes²⁶ comporte 3 000 fermes fédérées en 245 groupes et le réseau DEPHY-Expé qui comportait 41 projets devrait s'étendre et s'enrichir à l'issue du processus de sélection en cours en 2017.

❖ DEPHY fermes Île-de-France : réseaux, acquis

Le dispositif DEPHY-Ferme s'est mis en place en Île-de-France en 2011. Il reposait sur 3 réseaux regroupant au total 32 fermes. Les systèmes de cultures étudiés sont des systèmes grandes cultures, dont l'un des principaux critères de différenciation est la présence ou non (*et proportion*) de la culture de betteraves dans l'assolement.

²⁵ Lien DEPHY EcophytoPIC ➔ { voir référence } 

²⁶ Le réseau DEPHY FERME : D'une idée à 3000 agriculteurs ➔ { voir référence } 



Les ingénieurs réseaux ont accompagné les agriculteurs de leurs groupes respectifs conformément au plan de travail développé par la Cellule Nationale d'Animation (CAN) et en appliquant les concepts et méthodes développés par celle-ci :

- ① Diagnostic initial des systèmes de cultures et évaluation de performances.
- ② Élaboration d'une trajectoire de changement vers un système de cultures plus économe et performant en cohérence avec les objectifs de l'agriculteur (*choix des leviers agronomiques*).
- ③ Accompagnement de la trajectoire de changement²⁷ au travers d'un suivi périodique, d'actions de formation, de bilans annuels, de recalage du projet si besoin et d'évaluation *in itinere*.

▪ En moyenne initiale, les 3 groupes étaient plus économes (-23 %) en relation à l'IFT_{IdF} de référence 2008 ($IFT_{ref08} = 5,86$), cependant ils étaient proches (-8 %) de la valeur moyenne IFT_{moy2008} (4,87). L'évolution moyenne montre une tendance à la réduction d'IFT (-6 %) jusqu'en 2013 puis une légère augmentation qui ramène le niveau d'IFT de 2015 à la valeur initiale de 2011. Cependant comme pendant ce temps l'usage régional a augmenté, le différentiel global par rapport à la ferme Île-de-France est de l'ordre de 20 %.

Sur la base d'une approche de sélection du type de celle appliquée par la CAN-DEPHY, 2 ou 3 de systèmes de cultures sont proches de la double performance ("*Systèmes de Cultures Économes et Performants*") et 5 à 7 montrent des profils d'intérêt.

▪ Lors de l'appel à candidature ou à renouvellement de candidatures, les trois groupes grandes cultures existants (*avec un turn-over variable selon les groupes*) se sont maintenus, manifestant ainsi leur intérêt et leur engagement pour la démarche. Un nouveau groupe de 10 exploitations spécialisées en horticulture et pépinière a été initié. **Le dispositif DEPHY-Ferme Île-de-France est donc dorénavant composé de trois groupes "grandes cultures" et d'un groupe "horticulture-pépinières". C'est sur cette base que s'appuiera le suivi et la diffusion des pratiques des réseaux de fermes de références DEPHY Île-de-France.**

▪ Au delà de DEPHY-Ferme, la région Île-de-France accueille des sites en lien avec six projets DEPHY-EXPE²⁸ répartis selon les thématiques grandes cultures (4), agriculture biologique (1) et horticulture (1).

D'une durée de 5 ou 6 ans, chaque projet, composé d'un ou plusieurs sites expérimentaux, conçoit, teste et évalue un ou plusieurs systèmes de culture en rupture vis-à-vis de l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif de réduction d'au moins 50 % d'un IFT de référence).

▪ Par ailleurs les chambres d'agriculture travaillent à l'acquisition de références concourant à l'économie d'usage des produits phytosanitaires sur des exploitations maraîchères et à l'acquisition de références sur les systèmes en grandes cultures biologiques.

²⁷ Fiche trajectoire Combiner les leviers agronomiques pour être moins dépendant des produits phytosanitaires ➔ { voir référence }
²⁸ Dispositifs et structures d'Île-de-France ➔ { voir référence }

FA-7.2 Démarche globale et objectifs recherchés

Outre la démarche de maintien de l'action des ingénieurs réseaux dans les dimensions d'accompagnement, suivi, acquisition de références de chacun des groupes en cohérence avec le cadre méthodologique et le planning de travail fournis par la Cellule Nationale d'Animation, **l'un des objectifs principaux sera de valoriser les résultats des groupes DEPHY à l'échelle de la région Île-de-France et au niveau des territoires** (en priorisant le transfert des acquis et pratiques vers les animateurs et les groupes d'agriculteurs concernés par les aires d'alimentation de captage).

Le deuxième objectif sera de suivre et de diffuser les pratiques des fermes de réseaux de références hors DEPHY et d'encourager à la mise en place d'autres réseaux (ex. : *maraîchage*) en lien avec l'évolution des pratiques agricoles et les objectifs du plan Ecophyto^{V2}.

FA-7.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Production de référence

- Produire autant de fiches trajectoires que possible par rapport à des situations de réussite.
- Produire un document de synthèse sur la production intégrée en valorisant en premier lieu les données de DEPHY mais également les données des essais menés dans la région (*plates-formes chambres, coopératives, négoce indépendants ou mutualisés*) sur le thème de la production intégrée, y compris dans les dimensions technico-économiques en assurant, dans la mesure du possible, le comparatif avec la moyenne des exploitations conventionnelles (*source RICA ou centre de gestion*).
- Produire un document de synthèse présentant les résultats et enseignements tirés des autres réseaux de fermes de référence existants (*maraîchage, agriculture biologique, etc.*).
- Amplifier les démarches PBI en Horti-Pépi.
- Inciter à des suivis de pression biotique sur les différentes parcelles du réseau, permettant de faire le lien entre combinaisons de pratiques et développement des bioagresseurs. Un pont avec le projet de l'INRA Grignon 2018 sur le suivi comparé de bandes non traitées / pratiques agriculteurs (*pour les modalités agriculture de conservation / bio / DEPHY*) serait à valoriser.

❖ Transfert de la connaissance

- S'appuyer sur la capitalisation des groupes DEPHY et réseaux de fermes de référence pour s'adresser au plus grand nombre en priorisant les groupes 30 000.
- Organiser des tours de plaine ouverts à un public élargi (*territoires et acteurs*).
- Amplifier la communication sur les actions et systèmes de cultures pratiqués par les exploitations DEPHY.
- Valoriser les références acquises dans les réseaux DEPHY-Expé (*notamment ceux d'Île-de-France*).
- Développer la communication auprès du grand public sur l'évolution des pratiques agricoles.

FA-7.4 Moyens et financements mobilisables

- Budget national ECOPHYTO pour l'animation des réseaux de fermes : *enveloppe maximale convention Agence Française pour la biodiversité 35 000€ * 4 réseaux soit max 140 000€ / an.*
- Enveloppe régionale Ecophyto pour les actions de communication : 40 000€ pour 2017.
- DEPHY-Expé = budget CAN / ECOPHYTO national.

Enjeu-II	Diffuser les pratiques innovantes en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-08 ②	Utiliser les exploitations des établissements d'enseignement comme outil privilégié pour diffuser les bonnes pratiques de conduite et de protection des cultures	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

FA-08.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Plusieurs établissements d'enseignement technique agricole et d'enseignement supérieur sont basés en Île-de-France. Pour les établissements techniques, il s'agit de l'EPL de Brie-Comte-Robert, l'EPL de Saint-Germain-en-Laye, l'EPL de La Bretonnière et de la Bergerie nationale de Rambouillet. Les établissements d'enseignements supérieurs sont l'AgroParisTech (*Grignon*) et l'École Nationale Supérieure du Paysage (*ENSP Versailles*).

- Les exploitations de l'EPL de Brie-Comte-Robert et de la ferme de Grignon-AgroParisTech étaient pleinement engagées dans une action dédiée (*action-16*), du plan ECOPHYTO^{V1} dont l'objectif était de faire jouer aux exploitations de l'enseignement et du développement agricole un rôle moteur dans la généralisation des itinéraires techniques et des systèmes de cultures innovants.
- L'exploitation du lycée de Brie-Comte-Robert est largement investie dans les démarches visant à explorer les techniques de réduction d'usage des produits phytosanitaires : •exploitation membre du réseau DEPHY Seine-et-Marne Centre Nord, •souscription sur la période 2008-2013 à la MAE réduction des phytos (*-50 % hors herbicides, -40 % herbicides*), •partenariat avec la chambre d'agriculture pour des expérimentations dans le cadre du Réseau Mixte Technologique Systèmes de cultures innovants économes en intrants, •Production horticole en Production Biologique Intégrée •Production biologique en cultures légumières sur 3 ha.
- L'exploitation de l'EPL de la Bretonnière participe également au partenariat avec la chambre d'agriculture pour des expérimentations dans le cadre du Réseau Mixte Technologique Systèmes de cultures innovants économes en intrants.
- L'exploitation de la Bergerie nationale (*Rambouillet*) est en agriculture biologique polyculture-élevage.

Diverses actions de communication et de création de supports pédagogiques ont été menées par ces différentes structures d'enseignement dans le cadre des actions respectives dans lesquelles elles étaient engagées ou dont elles étaient partenaires.

FA-08.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Poursuivre la collaboration avec les lycées agricoles concernant la transmission du savoir global actualisé sur la réduction d'usage des phytos (usages agricoles et non agricoles).
- Maintenir et si possible développer la contribution des fermes à l'acquisition de références sur les systèmes bas intrants (*dont phytos*) et les techniques alternatives.
- Valoriser les résultats des établissements d'enseignement à l'échelle de la région et des territoires.

FA-08.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Enseignement

- Envisager une action autour de l'enseignement visant à promouvoir des activités d'enseignement d'une agriculture moins dépendante des pesticides (*dont les modalités seraient à proposer librement par les établissements, en souhaitant que des choses originales soient proposées*).
- Action visant à promouvoir la conception de supports pédagogiques sur les cultures économes en intrants et leur mise en partage (*exemple : mallette-outil Mission Ecophyt'eau / CIVAM*).

❖ Production de références

- Mettre en place ou poursuivre des expérimentations sur les fermes des lycées agricoles, notamment les essais systèmes Production Intégrée et bas niveau d'intrants (*Brie, Chailly-en-Brie*).
- Renforcer la collaboration de la chambre d'agriculture avec le Lycée de Saint-Germain pour l'Horticulture et Pépinières.
- Initier des échanges en termes de maraîchage.
- Resserrer les liens entre les établissements et la profession agricole et mettre en place une évaluation des actions d'expérimentations ou d'enquêtes sur les pratiques agricoles en collaboration avec l'enseignement supérieur agricole (*AgroParisTech*). Appui à des démarches de repérage et de caractérisation des conditions de faisabilité de systèmes économes et performants chez des agriculteurs hors réseaux DEPHY. Envisager une contribution au traitement et à la valorisation des données des réseaux DEPHY.

❖ **Communication**

- Poursuivre la collaboration avec les lycées agricoles : interventions, réunions techniques ouvertes à un public mixte d'étudiants et d'agriculteurs.
- Diffuser les pratiques innovantes au sein des établissements d'enseignement agricole mais également des établissements délivrant des formations en lien avec l'aménagement paysager (*écoles de paysages, BTS, École du Breuil, etc.*).

FA-08.4 Moyens et financements mobilisables

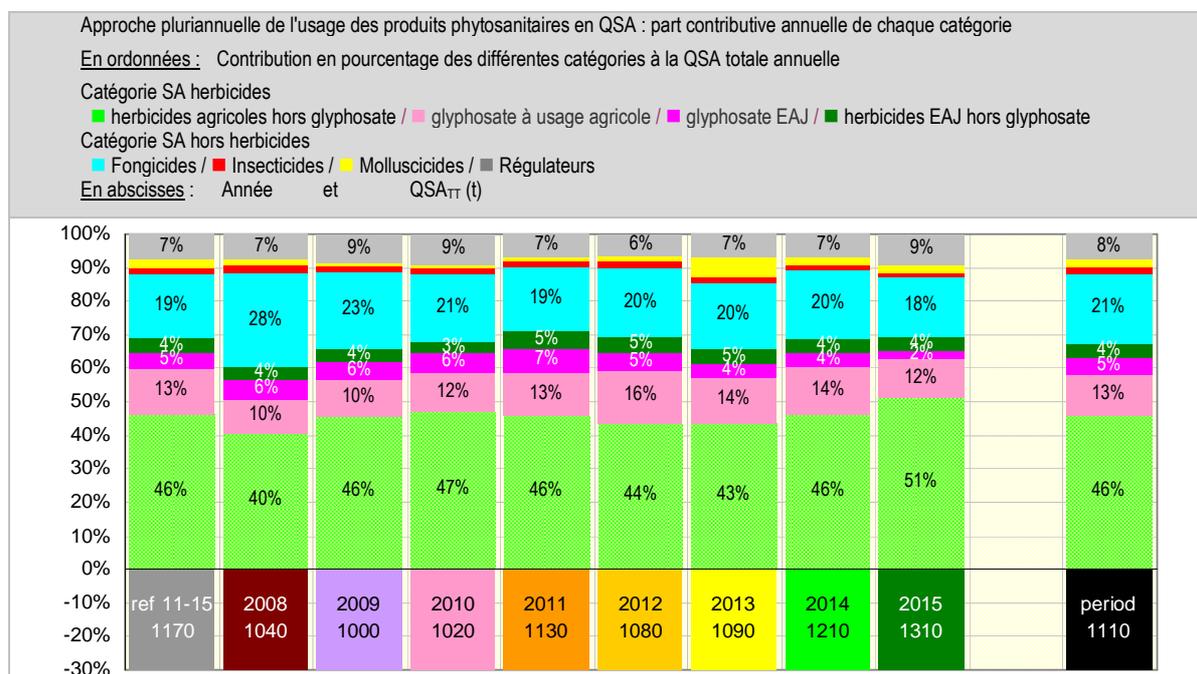
- Financements programme de développement rural régional Île-de-France (*PDRR*). Appel à projets financements complémentaires Redevance Pollutions Diffuses.
- S'appuyer sur la convention-cadre de coopération AESN-DGER 2012-2018.

Enjeu-II	Diffuser les pratiques innovantes en agriculture	<i>version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-09  N	Identifier et mettre en œuvre les moyens pouvant permettre une réduction d'usage des herbicides en agriculture	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-09.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

- La part des herbicides est prédominante en NoDU et en QSA. En moyenne₂₀₁₁₋₂₀₁₅ le NoDU_{herbicides} est de 1,175 million de Doses Unités (50 % NoDU_{IdF}) et la QSA_{herbicides} est de 700 t (67 % QSA_{IdF}).
- Entre 2008 et 2015, leur usage a progressé de 35 % en NoDU et de 43 % en QSA. En moyenne 2011-2015, sur les 30 substances actives (SA) les plus utilisées, 20 sont des SA_{herbicides} qui à elles seules pèsent 60 % de la QSA_{TotalPhytos}.
- Pour le glyphosate, en moyenne 2011-2015 la QSA_{glyphosate} (210 t) représente 18 % de la QSA_{TotalPhytos} répartie en usage EAJ (5 % = 50 t) et en usage agricole (13 % = 160 t). La QSA_{glyphosate} agricole représente 22 % de la QSA_{herbicides} agricole et la QSA_{glyphosate} EAJ représente 50 % de la QSA_{herbicides} EAJ. Le glyphosate arrive loin devant le prosulfocarbe (70 t) et le chlortoluron (60 t). L'usage du glyphosate est en progression en agriculture puisqu'il est passé de 100 t en 2008 à 150 t en 2015 et en régression en Emploi Autorisé en Jardins (EAJ) avec 60 t en 2008 et 25 t en 2015.
- Les substances herbicides participent le plus à la contamination (*fréquence et concentration*) de la ressource en eau. Les herbicides d'usage actuel et passé (*atrazine*) et leurs métabolites représentent 95 % de la contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires dont 50 % sont potentiellement attribuables au glyphosate et à son métabolite l'AMPA (*pour AminoMéthylPhosphonic Acid = acide aminométhylphosphonique*).
- Cette progression des herbicides est liée à l'extension en surface et en types d'adventices qui posent des problèmes de résistance aux herbicides ainsi qu'à la succession d'hivers doux et humides (2013-2015).



FA-09.2 Démarche globale et objectifs recherchés

En cohérence avec la priorité du plan dans sa version nationale sur cette thématique, il conviendra d'explorer et d'identifier les leviers d'actions les plus pertinents et "faisables" pouvant contribuer à une réduction d'usage : allongement / diversification des rotations, introduction de cultures "assainissantes" (*luzerne, etc.*), recours au désherbage mécanique ou combiné, techniques spécifiques (*ramassage des menus pailles*), etc.

- Rechercher une réduction de pression d'usage et de transfert des herbicides vis-à-vis de la ressource en eau (*superficielle et souterraine*).
- Rechercher une réduction d'usage du glyphosate en interculture (*destruction des couverts*) et dans les systèmes en non-labour très dépendants du glyphosate (*TCS, semis sous couvert, etc.*).
- Le même objectif est à rechercher en JEVI mais devrait être en bonne voie d'être atteint pour les personnes publiques et les jardiniers amateurs. Restera à mettre l'accent sur les espaces du domaine privé (*entreprises, propriétés immobilières, etc.*) échappant au cadre réglementaire de la loi Labbé.

FA-09.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Acquisition de connaissances

- Renforcer les expérimentations sur les leviers agronomiques (*date de semis, techniques d'implantation, travail du sol, association de cultures, etc.*) permettant de réduire le recours aux herbicides, évaluer leur efficacité technique et leur impact économique.
- Évaluer l'efficacité technico-économique du désherbage localisé et mécanique. Chercher à mieux connaître l'usage réel des équipements de désherbage mécanique existants (*120-150 équipements dans le cadre d'investissements PVE-PCAE*) et de mieux cerner les contraintes d'usage.
- Chercher à identifier les conditions de faisabilité agronomiques / techniques des systèmes de cultures de conservation sous couverts sans recours ou avec recours limité au glyphosate.
- Approfondir la connaissance de l'état des résistances des graminées adventices (*vulpin, ray-grass, séneçon, stellaire, matricaire, coquelicots, Panics-Sétaires-Digitaires et autres*). Rechercher une centralisation / mutualisation des données acquises.
- Étudier et développer les possibilités de modulation du désherbage par télédétection et cartographie des adventices.
- Valoriser les essais menés dans le cadre des plates-formes techniques (*agriculture biologique via le PCTAB notamment*), essais d'Arvalis, etc.

❖ Transfert méthodologique

- La réduction d'usage herbicide est la plus difficile à aborder car elle demande nécessairement une mobilisation des leviers agronomiques avec un risque patrimonial et économique à moyen-long terme en cas d'échec. Au-delà des leviers qui pris indépendamment les uns des autres sont moins performants que les herbicides, c'est la re-conception globale des systèmes de cultures qui est à considérer.
- Réfléchir à mettre en place, en s'appuyant sur les acquis des réseaux DEPHY-Fermes, des actions de re-conception très orientées vers la réduction d'usage des herbicides et notamment du glyphosate en système Techniques Culturelles Simplifiées (*TCS*).

❖ Communication

- Organiser des animations techniques et démonstrations dynamiques sur les techniques de désherbage alternatif et mécanique. Cinq plates-formes d'essai et d'acquisition de références pluriannuelles sollicitant des leviers agronomiques et de désherbage mécanique seront mises en place par les chambres d'agriculture. Une de ces plates-formes sera consacrée aux techniques culturelles simplifiées en non-labour. D'autres plates-formes seront mises en place à l'initiative des acteurs des coopératives et du négoce.

FA-09.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (*PCAE*), Appel à projets financements complémentaire Redevance pollutions diffuses, Appel à projets AESN protection de la ressource en eau.

FA-10.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Recenser les structures accompagnatrices présentes en Île-de-France, leur territoire d'action, leurs cibles et les thématiques travaillées.
- Favoriser les partenariats par une mise en relation d'acteurs de territoires différents travaillant sur des thématiques similaires.
- Cerner les contextes spécifiques et les acteurs travaillant déjà dessus (*interlocuteurs privilégiés pour créer des GT sur ces sujets*).
- Recenser les outils mobilisés par ces acteurs dans leur accompagnement (*chartes, labels, cahier des charges, etc.*). Rechercher une restructuration des chartes et labels pour favoriser une meilleure synergie entre eux.
- Organiser des "journées animateurs" pour partager les résultats et outils développés sur chaque territoire en IdF.
- Créer un forum de coordination et d'échanges à l'échelle régionale à destination des structures animatrices.

FA-10.4 Moyens et financements mobilisables

- Enveloppe régionale ECOPHYTO pour les actions de communication : 40 000 € en 2017.
- Appel à projets financements complémentaires Redevance Pollutions Diffuses, financements Agence de l'eau, CRIF, conseil départementaux, etc.
- Poursuite des aides aux contrats d'animations pluriannuels AESN, CRIF.

Enjeu-III	Accompagner la transition vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires en JEVI	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-11 	Encourager la conception et la reconception des espaces pour une gestion sans produit phytosanitaire	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-11.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Dans le cadre d'ECOPHYTO^{V1}, la conception ou la re-conception des espaces dans un but de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires n'a pas été un point particulièrement approfondi en Île-de-France. Pourtant, mieux que la lutte préventive, anticiper les contraintes de la future gestion dès la création d'un espace ou lors d'un réaménagement de celui-ci est un levier à prendre en compte pour la réalisation des objectifs d'ECOPHYTO^{V2}, que l'espace soit réglementé ou non. Quelques documents de référence existent déjà au niveau national (*Plante et Cité*), et sur certains espaces, comme par exemple les cimetières au niveau régional (*Natureparif*).

FA-11.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Renforcer la communication sur les leviers de réduction des produits lors de l'aménagement d'un espace.
- Favoriser les échanges avec les paysagistes, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les écoles du paysage et les fournisseurs de matériel et de végétaux.

FA-11.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Recenser la documentation et les démarches d'accompagnement pour une conception écologique existantes sur le territoire et au niveau national.
- Diffuser les références existantes.
- Cerner les manques et créer de nouveaux documents de référence en partenariat avec les paysagistes spécialisés, les structures accompagnatrices ayant une expérience sur le sujet, et les fournisseurs de matériels et de végétaux.
- Travailler avec les fournisseurs de matériels et de végétaux ainsi que les instituts techniques ou structures compétentes (ex. : GNIS) pour adapter au mieux les outils, semences et plants aux besoins des gestionnaires des différents types d'espaces.
- Travailler avec les écoles du paysage pour le développement de formations liées à cette thématique.
- Favoriser les retours d'expérience.
- Poursuivre et encourager l'accompagnement des gestionnaires dans cette démarche par les animateurs de territoire.

FA-11.4 Moyens et financements mobilisables

- Enveloppe régionale ECOPHYTO pour les actions de communication : 40 000 € en 2017.
- Appel à projets financements complémentaire Redevance Pollution Diffuse, financements Agence de l'eau, CRIF, conseil départementaux, etc.
- Poursuite des aides aux contrats d'animations pluriannuels AESN, CRIF.

Enjeu-III	Accompagner la transition vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires en JEVI	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-12 ① N	Accompagner les professionnels dans la réduction et/ou la suppression des produits phytosanitaires sur leurs espaces	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

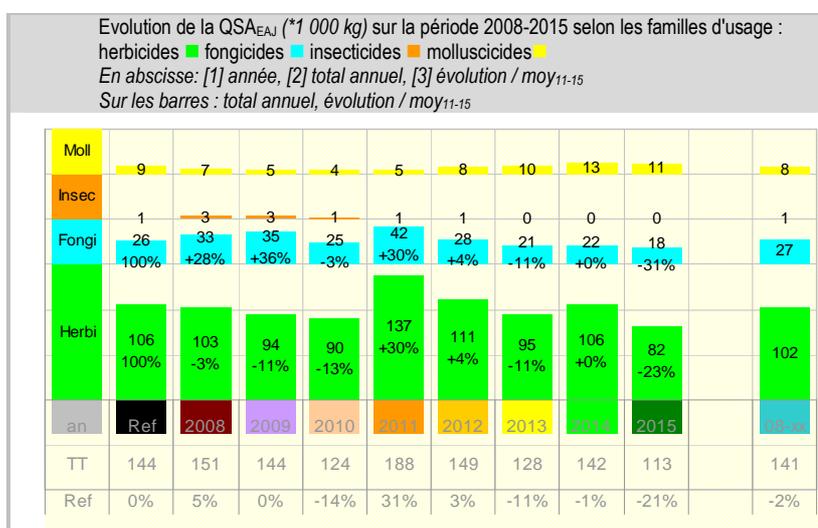
Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-12.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Depuis le 1^{er} janvier 2017, collectivités, État et établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires sur la plupart de leurs espaces. Les autres gestionnaires ne sont pas concernés par cette réglementation, mais selon les espaces gérés et leur fréquentation, peuvent tout de même être soumis à des restrictions.

❖ Évolution de l'usage en JEVI

Les contributions des SA_{EAJ} au NoDU et à la QSA sont faibles et respectivement de l'ordre de 5 % et 12,5 % (NoDU^{EAJ}₁₁₋₁₅ = 0,134 million de DU / QSA^{EAJ}₁₁₋₁₅ = 144 t) pour la période de référence 2011-2015 avec une baisse de l'ordre de 25 % sur la période 2008-2015. 9 molécules participent à 80 % à la contribution EAJ dont 40 % pour le seul glyphosate.



- Au niveau régional, il n'est pas possible de discriminer les différentes catégories d'usage afférentes aux JEVI usage professionnel (*entretien des espaces publics, des infrastructures routières et ferroviaires ou d'espaces sportifs*) et particuliers pour l'entretien des jardins. Selon une source UPJ 2013, les usages amateurs représentent 80 % des usages non agricoles, avec la répartition suivante : herbicides (76 %), fongicides (11 %), insecticides (6 %), autres (7 %). Les collectivités et les professionnels utilisent quasi exclusivement des herbicides (95 %).
- Il apparaît que la majorité des communes d'Île-de-France sont engagées dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (*combinaison variable entre réduction des quantités à l'ha, réduction des surfaces traitées, recours à des techniques alternatives, gestion différenciée*). Selon Natureparif, 68 % des collectivités engagées dans ce type de démarche ont été ou sont accompagnées par un partenaire localement (*CG 77, Aquil'Brie, PNR, FREDON IDF, SEDIF, etc.*). A ce jour, 18 % des communes d'Île-de-France sont en zéro phyto.
- Les acteurs professionnels (*SNCF, Réseaux routiers, Golfs, etc.*) se sont également investis pour réduire le recours aux pesticides. Ainsi depuis 2014, les véhicules désherbeurs de SNCF Réseau sont équipés de GPS affichant en temps réel les zones à ne pas traiter, notamment à proximité des cours d'eau. Cet équipement a ainsi permis de réduire jusqu'à 50 % la quantité de produits phytopharmaceutiques (herbicides) utilisés sur le réseau ferré.

❖ Le développement des actions dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V1} s'est fait selon deux approches

- Réponse aux besoins des porteurs de projets territoriaux :
 - Participation aux travaux des acteurs locaux
 - appui méthodologique
 - diffusion d'informations
 - participation aux comités de pilotage
 - financement des actions de communication dans le cadre de l'appel à projet régional.
- Diffusion de l'information réglementaire.

•Lettre Actu Phyto envoyée à toutes les communes d'Île-de-France et professionnels des ZA et JEVI depuis 2010 •large communication sur l'arrêté du 27 juin 2011 "Lieux publics" en 2012 •diffusion de guides sur la réglementation phytopharmaceutique, la gestion des déchets, auprès des 1 290 communes et collectivités territoriales en 2014 et 2016.

Organisation d'un colloque à la préfecture de région (2014) destiné à sensibiliser les services de l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales dans la perspective des échéances d'interdiction fixées par la loi Labbé.

FA-12.2 Démarche globale et objectifs recherchés

❖ Tous les gestionnaires JEVI ne sont pas soumis aux mêmes contraintes réglementaires

- Permettre à chaque acteur de comprendre quelle réglementation s'applique à ses espaces.
- Communiquer en direction des distributeurs.

❖ Techniques alternatives et bonnes pratiques / Communication, échange et mutualisation

- Dresser un état des lieux des modes de gestion écologiques adoptés sur le terrain selon les espaces et contraintes associées.
- Favoriser les échanges d'informations, de ressources et les retours d'expériences à l'échelle régionale, et entre les différentes catégories d'acteurs.
- Évaluer les outils qui pourraient être adaptés/transférés à d'autres acteurs.

❖ Accompagnement et valorisation

- Poursuivre les actions d'accompagnement déjà en place même pour les acteurs soumis à des contraintes réglementaires importantes.
- Donner une meilleure visibilité aux labels et chartes existants sur le territoire de l'IDF.
- Développer les formations aux techniques alternatives.

FA-12.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Réglementation

- Poursuivre la veille et la vulgarisation réglementaires auprès de tous les acteurs concernés.
- Communiquer en direction des distributeurs professionnels sur la réglementation qui s'applique à leurs clients.

❖ État des lieux

- Dresser un état des lieux des pratiques selon les spécificités des espaces et des problématiques.
- Poursuivre le recensement des outils (*guides, vidéos, labels, chartes, etc.*) qui existent au niveau régional et national.

❖ Techniques alternatives et bonnes pratiques / Communication, échanges et mutualisation

- Poursuivre la veille technique et la communication sur les outils régionaux et nationaux permettant d'apporter de l'information sur les techniques alternatives, les bonnes pratiques, et leur mise en œuvre.
- Évaluer les outils qui pourraient être adaptés/transférés à d'autres acteurs ou pour d'autres espaces, fin du cloisonnement acteurs, vision globale. Adapter les outils existants pour les collectivités pour d'autres acteurs si besoin.
- Avec le niveau national, initier une plate-forme d'échanges à destination des gestionnaires à l'image d'EcophytoPro mais en plus accessible.
- Développer une communication via les nouveaux réseaux d'information (*Twitter par exemple*), approfondir la place du numérique pour la communication Ecophyto régionale.
- Développer les retours d'expériences et les journées techniques / d'échanges à l'échelle des territoires et à l'échelle régionale.

❖ **Accompagnement et valorisation**

- Continuer à accompagner les collectivités par la poursuite des animations territoriales.
- Développer la sensibilisation et l'accompagnement des autres acteurs non soumis à la loi Labbé.
- Faire connaître les formations aux techniques alternatives existantes, et inciter les gestionnaires et agents à les suivre.
- Proposer un cahier des charges et un accompagnement clé en main pour aller plus loin que la loi Labbé.
- Améliorer la communication sur les labels et les chartes présents sur la région.
- Labelliser "Ecophyto" des actions favorables à la réalisation des objectifs du plan même si elles ne sont pas financées par Ecophyto.

FA-12.4 Moyens et financements mobilisables

- Enveloppe régionale ECOPHYTO pour les actions de communication : 40 000 € en 2017.
- Appel à projets financements complémentaire Redevance Pollutions Diffuses, financements Agence de l'eau, CRIF, conseils départementaux, etc.
- Poursuite des aides aux contrats d'animation pluriannuels AESN, CRIF.

Enjeu-III	Accompagner la transition vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires en JEVI	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-13 	Sensibiliser le grand public et les jardiniers amateurs	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-13.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Au niveau national, une plate-forme et des documents de communication ont été créés. Un accord cadre a été signé avec les principaux acteurs du jardinage amateur.

Au niveau régional, distribution des documents nationaux, interventions très ponctuelles à la demande des acteurs (*exemple : potagers de France*) mais peu de visibilité sur ce qui est réellement mis en œuvre.

Soutien financier de projets à destination des jardiniers amateurs grâce aux appels à projets nationaux et régionaux.

FA-13.2 Démarche globale et objectifs recherchés

Suite à l'entrée en vigueur de la loi Labbé et à l'évolution des modes de gestion des espaces publics, le grand public voit évoluer les paysages urbains, et sera bientôt contraint d'adopter lui aussi des modes de gestions différents. Deux objectifs sont alors à poursuivre vers ces "non professionnels" afin que la transition vers le zéro phyto s'effectue au mieux :

- Faire accepter les nouvelles pratiques des professionnels au grand public.
- Faire adopter ces nouvelles pratiques au jardiniers amateurs.

FA-13.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ **Acceptation des nouveaux modes de gestion des espaces publics par le grand public**

- Valorisation des labels.
- Mutualisation des outils de communication existants vers le grand public sur la gestion écologique des espaces.
- Création d'outils de communication personnalisables à mettre à disposition des acteurs gestionnaires.
- Favoriser les retours d'expériences positives sur l'acceptation de la flore spontanée.
- Animations grand public à développer via les collectivités ou les autres gestionnaires (*gestionnaires d'infrastructures, entreprises, bailleurs sociaux*).
- Labelliser Ecophyto des actions qui ne seraient pas financées par Ecophyto.
- Communication sur les sciences participatives.

❖ **Adoption des nouveaux modes de gestion par le jardiniers amateurs**

- Informer les jardiniers amateurs sur les prochaines échéances réglementaires (*via articles de presse, associations, prospectus, etc.*).
- Impliquer les distributeurs pour communiquer vers le grand public sur les risques, les méthodes alternatives, les espèces invasives, les substances de base, etc.
- Recenser les outils régionaux et nationaux mobilisables.
- Identifier les manques et créer de nouveaux outils en Île-de-France (*BSV amateurs*).
- Promouvoir les formations (*terrain et e-learning*) vers les jardiniers amateurs.
- Développer le réseau de collecte des déchets "Emploi Autorisé en Jardin" (*communiquer auprès des déchetteries, points de collectes et communautés de communes, communiquer sur l'outil observatoire des déchetteries*).

- Mettre en place un travail spécifique avec les écoles, encourager les actions d'information et les expériences avec les établissements scolaires en lien avec les enseignants et les parents d'élèves.
- Favoriser les retours d'expériences comme les visites de jardins exemplaires, etc.
- S'assurer que les distributeurs grand public soient informés et respectent la réglementation.

FA-13.4 Moyens et financements mobilisables

- Enveloppe régionale ECOPHYTO pour les actions de communication : 40 000 € en 2017.
- Appel à projets financements complémentaire Redevance Pollutions Diffuses, financements Agence de l'eau, CRIF, conseil départementaux, etc.
- Poursuite des aides aux contrats d'animation pluriannuels AESN, CRIF.

Enjeu-IV	Diminuer les risques et les impacts sur la santé humaine et l'environnement	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-14 	Mieux connaître les expositions et évaluer et maîtriser les risques et les impacts pour la santé et l'environnement	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

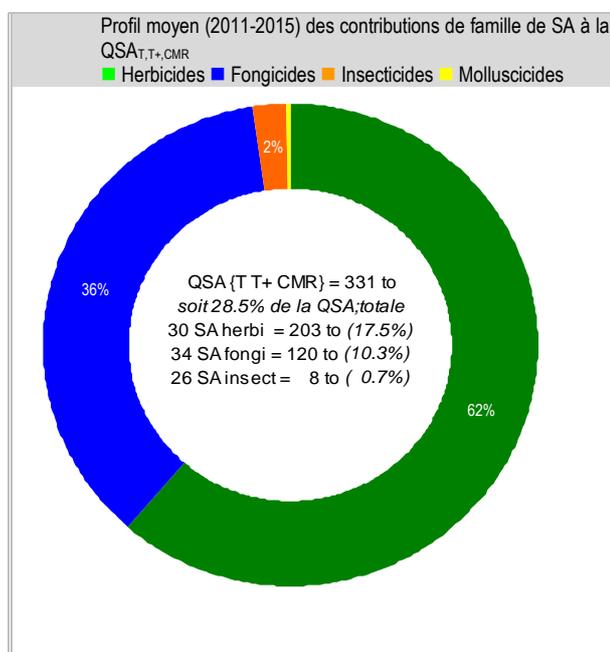
FA-14.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ Classes de toxicité

- La base de données (BNVD) permet d'avoir accès aux caractéristiques globales de toxicité pour la santé humaine (T, T+, CMR), pour l'environnement (*substances notées N organique et N minérale*) ou non référencées dans ces classes (*autres*). Cette classification permet de suivre conjointement l'évolution quantitative du recours aux produits phytosanitaires et l'évolution qualitative des profils toxicologiques et éco-toxicologiques des molécules utilisées.
- Le classement toxicologique des substances actives a été revu, et les SA CMR2 ont été introduites dans la catégorie T, T+, CMR. Ceci a pour conséquence de réévaluer à la hausse la part de ces produits dans la QSA globale. Cette hausse de la part de la QSA T, T+, CMR, de par l'élargissement de l'assiette de collecte sur la Redevance Pollutions Diffuses (RPD) et de par la hausse des usages en QSA (+20 %) a entraîné une hausse de collecte de cette redevance dont une partie du surplus (30 millions d'euros) est venue abonder le plan ECOPHYTO.
- Les substances classées T, T+, CMR représentent 30 % de la QSA_{TotalPhytos}. Les substances organiques à profil toxique pour l'environnement (*N organique*) représentent 50-55 % de la QSA_{TotalPhytos}. Pour le reste, les substances minérales et les substances sans classification représentent respectivement 2-5 % et 12-15 % de la QSA_{TotalPhytos}.

❖ QSA de substances T, T+, CMR par famille d'usage

- 93 substances actives sont classées T, T+ CMR, 77 sont utilisées en agriculture et 23 sont utilisées en EAJ.
- La QSA_{Agri} avec 324 tonnes représente la quasi totalité (98 %) des substances entrant dans la catégorie T, T+, CMR. Les herbicides représentent 202 tonnes (soit 61 % du total T, T+, CMR), les fongicides 114 tonnes (soit 36 % du total) et les insecticides 7,6 tonnes.
- Dans chaque catégorie herbicides, fongicides, insecticides, 5 à 6 substances actives sont dominantes en terme de contribution totale.
- De 30 % de la QSA_{TotalPhytos} on passe à ~13 % de la quantité de produit commerciaux vendus (soit ~460 tonnes et 170 références commerciales) contenant des SA T, T+, CMR. Si la fréquence d'exposition semble moindre,



elle sera plus intense pour les produits commerciaux contenant plusieurs substances T, T+ CMR. Les manipulations doivent être d'autant plus vigilantes et précautionneuses vis-à-vis de ces produits.

- C'est dans ce cadre que la MSA a élaboré des panneaux visant à "**communiquer auprès des exploitants agricoles sur la prévention du risque professionnel phytosanitaire**".

FA-14.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Réduire en priorité l'usage des produits les plus préoccupants pour la santé et l'environnement.
- Mieux connaître l'exposition.
- Mettre en place des kits de communication sur le sujet produits phytosanitaires et santé.

FA-14.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Protection des utilisateurs

- Faire émerger des réunions de sensibilisation / des projets en lien avec la thématique (*précaution, pharmacovigilance*) en associant les différents publics d'acteurs, y compris les producteurs spécialisés de type maraîchers, horticulteurs, pépiniéristes, et la MSA. Retour d'expérience sur l'action d'intérêt Phyt'Attitudes (MSA).
- Communiquer sur les Équipements de Protection Individuels (EPI).
- Limiter les risques de pollutions ponctuelles (*rinçage / nettoyage / aires de remplissage*) => information des agriculteurs (*via Certiphyto*) et financements.

❖ Protection des riverains et établissements recevant du public sensible

- Améliorer la prévention des risques pour les riverains lors de l'utilisation de produits phytosanitaires aux abords des habitations et autres structures (*écoles, structures de loisirs, bureaux*). Travailler à une meilleure protection de ces populations "des abords" (*envisager la rédaction d'un guide de bonnes pratiques à destination des agriculteurs*).

❖ Suivi de l'exposition

- Proposer un ou des indicateurs permettant d'approcher les expositions des travailleurs. Soutenir des études de terrain indépendantes permettant de documenter les expositions liées à différentes situations agricoles et/ou tâches, leurs déterminants et les niveaux de contamination.

FA-14.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE). Appels à projets financements complémentaires Redevance pollutions diffuses.
- Mutualité Sociale Agricole.

Enjeu-IV	Diminuer les risques et les impacts sur la santé humaine et l'environnement	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-15 ① N	Promouvoir une démarche de protection intégrée au stockage des céréales et des protéagineux	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

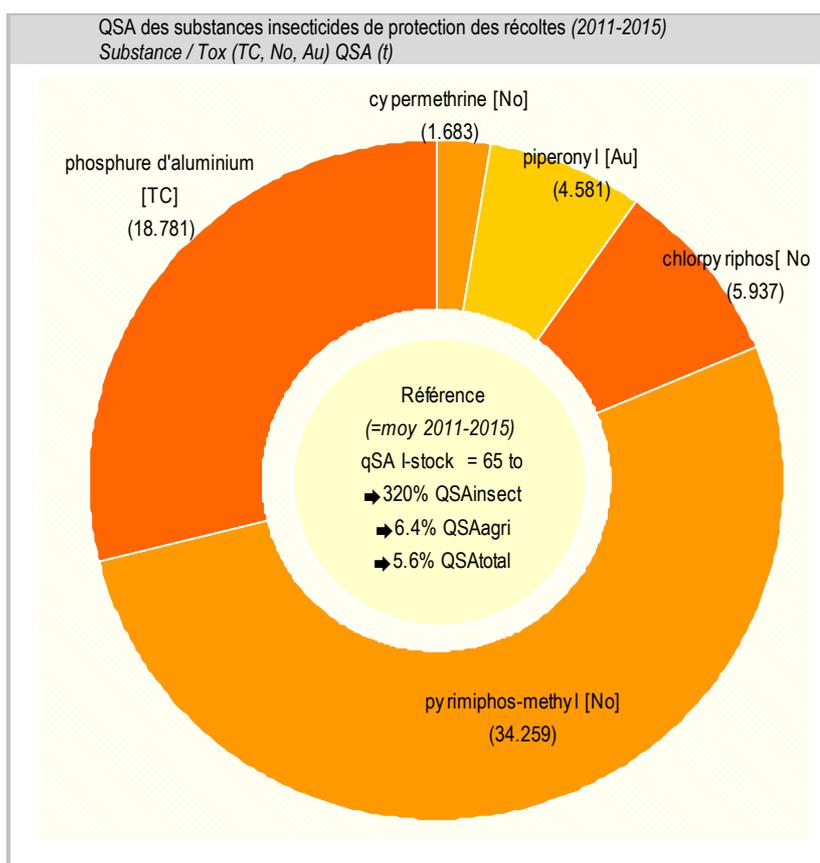
FA-15.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ QSA utilisée pour la protection des récoltes stockées

La QSA insecticides de protection des récoltes stockées s'évalue à 6,4 % en comparaison de la QSA^{Agri} IDF11-15 (1 024 t), à 5,6 % de la QSA^{Totale} IDF11-15 (1 170 t), et 320 % de la QSA^{insectides} d'usage agricole (20 t).

Ces substances font partie de celles qui sont les plus fréquemment détectées dans les récoltes (suivi 2011-2015 FranceAgriMer).

Il conviendrait d'en réduire l'usage et de leur substituer des méthodes de lutte alternative et ce d'autant plus que l'usage des produits phytosanitaires en parcelles viendrait à baisser significativement, sous peine de voir les efforts portés à la parcelle anéantis par les pratiques d'usage sur les récoltes stockées.



Compte tenu de l'emploi très spécifique de ces substances et de leur contribution pondéreuse, un suivi spécifique leur sera dédié. Ainsi elles ne sont pas intégrées dans le calcul des QSA et NoDU régionaux.

FA-15.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Préciser les usages concernant la protection des récoltes stockées.
- Chercher à réduire l'usage des insecticides de synthèse sur récoltes stockées en favorisant les pratiques alternatives sans recours aux insecticides.

FA-15.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Caractérisation de la problématique

- Valider le diagnostic avec les acteurs concernés.
- Réaliser une enquête sur les pratiques.

- Identifier les stockages à la ferme et, si besoin, adapter la communication en fonction de problématiques spécifiques.

❖ Recherche et identification de solutions

- Valoriser l'unité de stockage expérimentale d'Arvalis, intégrer l'enjeu export.
- Être en veille sur les produits de biocontrôle.

❖ Caractérisation de la problématique

- Diffuser une fiche d'information ou un guide des bonnes pratiques sur le stockage aux acteurs concernés.

FA-15.4 Moyens et financements mobilisables

- AESN, FranceAgriMer, Agence Bio, CRIF (*selon les besoins*).

Enjeu-V	Former et agréer les acteurs du plan Ecophyto II	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-16 	Maintenir le suivi et accompagner les évolutions du dispositif Certiphyto	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

La réduction du recours à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la sécurisation de leur utilisation afin de maîtriser les risques pour la santé publique et l'environnement impliquent un niveau de formation approprié et la responsabilisation de l'ensemble des acteurs : distributeurs, prescripteurs, applicateurs (*agriculteurs, salariés des agriculteurs mais aussi des collectivités, organismes et entreprises du paysage, etc.*). Le décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011 fixait, dans une première version du dispositif, les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments d'entreprises (*distribution, application et conseils en produits phytosanitaires*) et des certificats individuels.

Le plan ECOPHYTO^{V2} prévoit la rénovation du dispositif de délivrance du certificat individuel pour l'application de produits phytopharmaceutiques (*CIPP*), appelé aussi Certiphyto.

Depuis le 26 novembre 2015, tous les professionnels utilisant des produits phytosanitaires doivent être détenteurs d'une attestation Certiphyto, délivrée par la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (*DRIAAF*). L'objectif est de favoriser l'utilisation de ces produits dans le cadre d'une démarche responsable et respectueuse de la santé des utilisateurs et de l'environnement.

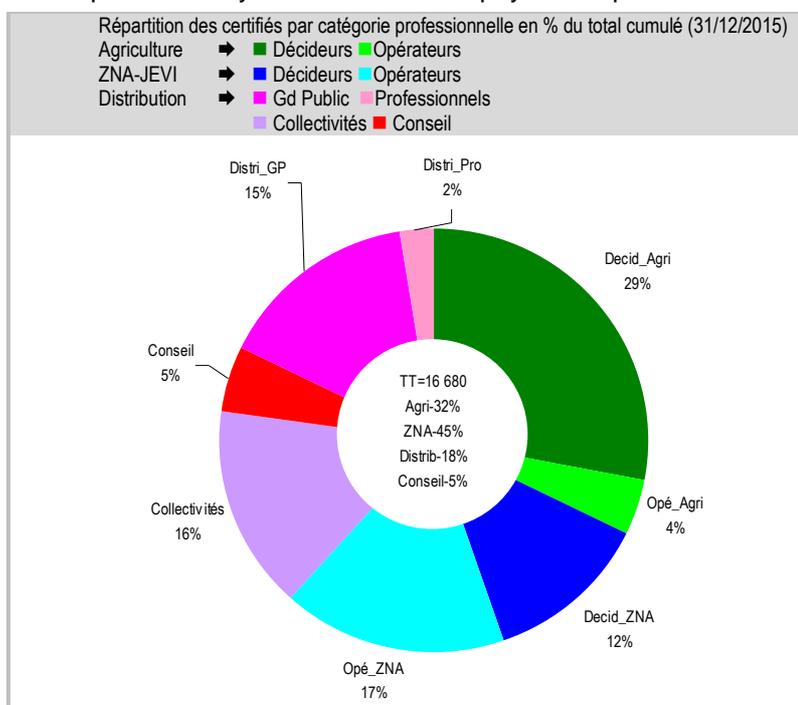
Une nouvelle version du certificat individuel ou CERTIPHYTO²⁹, à destination des personnes pratiquant une activité professionnelle liée aux produits phytopharmaceutiques, est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016. Le certificat a une durée de validité de 5 ans.

Tous les professionnels qui travaillent avec des produits phytopharmaceutiques, quelle que soit leur fonction, leur statut (*ouvrier, employé, technicien, cadre, chef d'entreprise, entrepreneur individuel, etc.*) ou leur secteur d'activité (*prestation de services, production agricole, aménagement, recherche, expérimentation, conseil, négoce, distribution, etc.*) sont concernés.

FA-16.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Au 31 décembre 2015, le bilan global des personnes ayant obtenu un Certiphyto se répartit ainsi :

- 37 structures ont été habilitées pour dispenser les formations en Île-de-France.
- Au total, 16 680 certificats ont été délivrés.
Ce total global se structure selon les catégories suivantes :
- Agriculture : 4 678 décideurs et 699 opérateurs,
- ZNA-JEVI : 2 078 décideurs et 2 814 opérateurs,
- Distribution : 2 580 grand public et 407 public professionnel,
- Collectivités 2 628
- Conseil : 794.



- Le dispositif de certification est bien en place. Pour le volet agriculture, l'essentiel de la cible a dû être formé.

FA-16.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Assurer le renouvellement du dispositif Certiphyto.

FA-16.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Actions en continuité

- Maintenir les actions de promotion, de communication pour la délivrance du Certiphyto.
- Animer les formations permettant l'obtention du Certiphyto.

❖ Recherche d'améliorations

- Sur la thématique agricole :
Faire une évaluation des formations proposées et faire évoluer le Certiphyto afin que les formations intègrent toutes en amont des apports sur la conception de systèmes moins dépendants de l'usage de pesticides et des formes pédagogiques adaptées à une sensibilisation aux expositions (*ateliers de mise en situation, usage de révélateurs de l'exposition, etc.*).
- Sur la thématique JEVI :
Davantage axer le Certiphyto sur les techniques alternatives, le biocontrôle, etc., mais aussi sur l'importance de repenser les objectifs de gestion. Passer au zéro phyto n'est pas remplacer un produit de synthèse par un produit bio mais repenser les aménagements et la gestion globale des espaces.
- Centraliser, actualiser et diffuser le calendrier de déploiement des formations sur le site internet de la DRIAAF

FA-16.4 Moyens et financements mobilisables

- Action financée par les crédits ECOPHYTO.

Enjeu-VI	Disposer d'une bonne connaissance des pressions phytosanitaires	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-17 ①	Poursuivre, animer et suivre le réseau d'épidémiosurveillance régional et publier le bulletin de santé du végétal	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

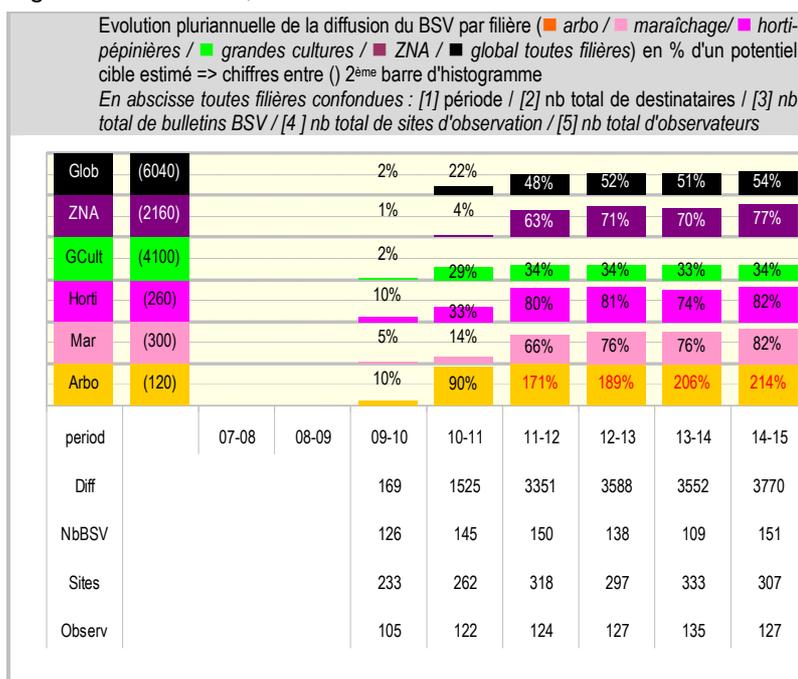
La surveillance biologique du territoire répond à l'article 14 de la directive cadre européenne n° 2009/128/CE : "les États membres établissent ou soutiennent la création des conditions nécessaires à la mise en œuvre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils s'assurent en particulier que les utilisateurs professionnels aient à leur disposition l'information et les outils de surveillance des ennemis des cultures et de prise de décision, ainsi que les services de conseil sur la lutte intégrée contre les ennemis des cultures".

FA-17.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Un Comité Régional Epidémiosurveillance fonctionne sous la présidence de la chambre régionale d'agriculture, associant les structures concernées par la surveillance des cultures. Ce comité définit le schéma d'organisation : filières suivies, choix des animateurs (*interfilière et filières*), modalités de fonctionnement des réseaux.

- Le réseau de surveillance biologique du territoire a atteint son régime de croisière. Sa fonction est d'informer sur l'état phytosanitaire des végétaux et de fournir une analyse de risque afin de limiter le recours aux produits phytosanitaires pour toutes les filières de la région : grandes cultures, horticulture et pépinières, maraîchage et arboriculture, JEVI.

Cette action est animée par la chambre régionale d'agriculture et supervisée par la DRIAAF. Elle fédère chaque année environ 125 d'observateurs pour 300 sites d'observation. Les données acquises permettent l'élaboration de près de 150 bulletins de santé du végétal par an, diffusés toutes les 1 à 2 semaines selon les éditions. Diffusion globale à 4 500 destinataires (1 500 pour les grandes cultures, 2 150 pour les JEVI et 850 pour les 3 filières spécialisées). En complément, un bilan de la situation sanitaire Île-de-France est produit chaque année et mis en ligne sur le site de la DRIAAF.



- Un recueil des seuils indicatifs de risque grandes cultures a été élaboré et envoyé à l'ensemble des techniciens et agriculteurs d'Île-de-France. Celui pour l'arboriculture et le maraîchage est en préparation. Des informations spécifiques sont délivrées concernant les leviers agronomiques et la lutte alternative contre les adventices.

FA-17.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Maintenir le réseau d'épidémiosurveillance.
- Diffuser plus largement les BSV.

FA-17.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Amélioration / évolution du dispositif

- Promouvoir les techniques permettant de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Améliorer les analyses de risque dans les Bulletins de Santé du Végétal.
- Explorer la possibilité dans les bilans de fin de campagne de caractériser des parcours agronomiques et des diversités de modes de conduite des parcelles intégrant les systèmes de cultures économes et performants des réseaux DEPHY, ceci de façon à alimenter la trajectoire de réflexion et d'évolution des agriculteurs dans une dynamique pluriannuelle.
- Chercher, sous une forme à définir, à donner des éléments clés d'anticipation au niveau des décideurs (*agriculteurs, acteurs JEVI*) de façon à favoriser les régulations naturelles (*selon les principes de la protection intégrée en agriculture*).
- S'assurer de la cohérence des messages portés par les acteurs du conseil avec les informations délivrées dans les Bulletins de Santé du Végétal.

FA-17.4 Moyens et financements mobilisables

- Financement 2017 de 360 000 € provenant d'une convention Chambre régionale d'agriculture et Agence française pour la biodiversité.

Enjeu-VI	Disposer d'une bonne connaissance des pressions phytosanitaires	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-18 	Assurer le suivi des effets non intentionnels	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

FA-18.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

La mise en place d'un réseau d'observation des effets non-intentionnels a contribué à appréhender les effets des produits phytosanitaires sur certains paramètres de la biodiversité et sur l'apparition de nouvelles résistances :

- Le dispositif de suivi biodiversité (21 parcelles) des effets non intentionnels repose sur l'enregistrement des pratiques et des itinéraires techniques, la collecte de données paysagères, l'observation d'espèces en bordure de champs cultivés.

Le réseau comprend des parcelles en conduite conventionnelle (17) et des parcelles conduites en agriculture biologique (4).

- Ces suivis ont donné lieu à la production d'une fiche de synthèse régionale en 2015 (période 2012-2014³⁰).

FA-18.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Poursuivre l'action pour appréhender les effets non-intentionnels de l'usage des produits phytosanitaires par rapport à la biodiversité et aux phénomènes de résistance des bio-agresseurs.

FA-18.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Développer et communiquer sur le réseau national de suivi des résistances des bio-agresseurs aux produits phytosanitaires.
- Assurer un retour aux acteurs sous la forme d'une nouvelle déclinaison de la valorisation régionale et nationale des données biodiversité recueillies.
- Contribuer à former les acteurs intéressés aux techniques et méthodes d'observation utilisées en ENI.

FA-18.4 Moyens et financements mobilisables

- Financement de l'ordre de 44 000 € provenant d'une convention Chambre régionale d'agriculture et Agence française pour la biodiversité.

³⁰

Suivi des effets non intentionnels des pratiques culturales sur la biodiversité en milieu agricole. Synthèse 2012-2013-2014.
 ➡ { voir référence } 

Enjeu-VII	Calculer, analyser et diffuser des indicateurs de suivi du plan Ecophyto II	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-19 ①	Calculer, analyser et suivre des indicateurs de mise en œuvre du plan Ecophyto II, d'évolution d'usage et de l'état des milieux	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Comme le mentionne l'article 20 de la directive n° 2009/128/CE du 21/10/2009 (*cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable*), il est demandé aux États membres de mesurer les progrès accomplis dans la réduction des risques et des effets néfastes des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Les informations statistiques recueillies conformément à la législation communautaire relative aux statistiques sur les produits phytopharmaceutiques devront être utilisées à cette fin.

Pour répondre à cette exigence, la France a mis en place la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (BNVD) qui recense l'ensemble des ventes de produits phytosanitaires au niveau des distributeurs. Outre le calcul de la RPD (*Redevance Pollution Diffuse*) contribuant à financer pour partie le plan ECOPHYTO, cette banque de données fournit les données nécessaires au calcul du NoDU (*NOmbre de Doses Unités*). Il s'agit de l'indicateur central de la démarche de suivi du plan au niveau national ; il est lié à une valeur amont plus basique mais complémentaire qu'est la QSA (*Quantité de Substance Active*). Par ailleurs, ces données BNVD complétées par d'autres sources contribuent au calcul d'une série d'indicateurs connexes concernant le risque et l'impact sur les différents compartiments du milieu (*eau / alimentation / air*). Enfin l'IFT (*Indice de Fréquence de Traitement*) reste l'indicateur de référence pour la mesure de l'intensité de recours au niveau des pratiques parcellaires de protection phytosanitaire.

FA-19.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ Indicateurs centraux mobilisés pour le suivi usage / impact en Île-de-France

- Sur la période 2008-2015, certains outils de suivi et méthodes d'évaluation pouvaient faire défaut au niveau régional. Aussi des indicateurs et approches méthodologiques complémentaires ont été développés pour la région Île-de-France. Ainsi ont été développés la mesure de l'évolution d'usage au moyen des données du poste comptable « phytosanitaires » du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA), un indicateur qualifiant la pression biotique sur la base de données de synthèse issues de la surveillance biologique du territoire, un indicateur synthétique concernant la pression de contamination concernant les eaux superficielles (ESU) à partir du réseau de surveillance dédié (AESN-DRIEE).

Liste des principaux indicateurs de suivi de l'usage et de l'impact utilisés en Île-de-France

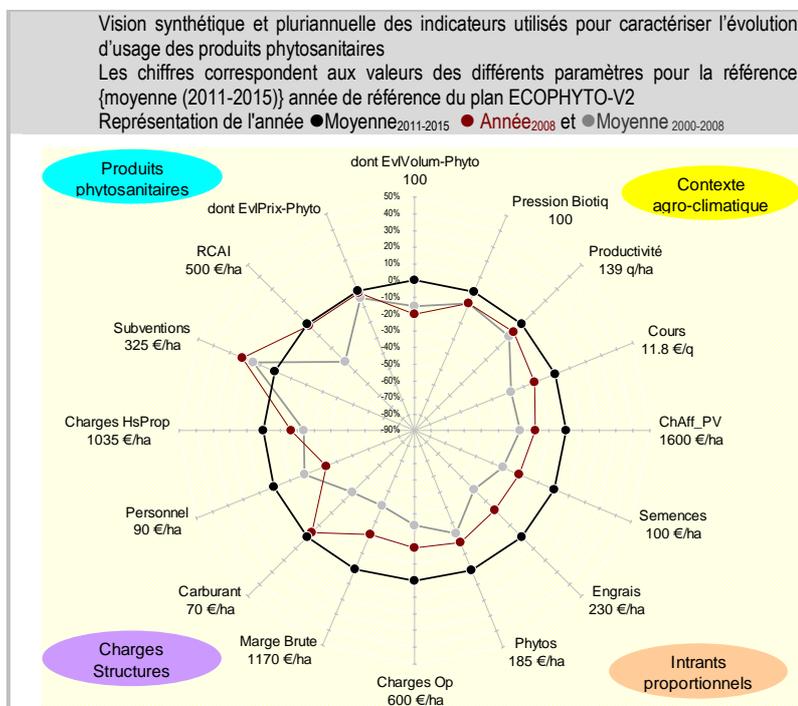
Objet	Indicateur	Intérêts
Pression d'usage	NoDU	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateur de référence au niveau national pour la mesure d'évolution d'usage ▪ S'appuie sur un recensement exhaustif, et présente une finesse et une richesse d'information inaccessible jusqu'alors. ▪ Fort potentiel de valorisation pour le suivi d'usage infrarégional (AAC / MAE)
	QSA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Idem NoDU et complémentaire par la mesure des quantités brutes de SA
	IFT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateur basé sur les pratiques parcellaires
	EDP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateur homologue du NoDU, nécessite une bonne connaissance des surface déployées
	IVrica	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateur basé sur le poste comptable « phytos » du RICA ▪ Indicateur synchrone avec les campagnes culturales évaluées
Potentiel dégâts bio-agresseurs	PBiot	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évalue le potentiel de dommages de l'année ▪ Très bonne corrélation entre cet indicateur calculé et la mesure réelle de perte de rendements sur une série pluriannuelle de comparaison de parcelles expérimentales (traitées / non-traitées)
Impact	CCT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision globale de l'impact par SA ▪ Permet de mettre en perspective pression / impact par Substance Active

➔ voir également **Glossaire / Indicateurs (p68-71)**

❖ Analyse de l'usage dans une dimension intégrative multicritère

- Cette analyse multicritères, construite sur la logique d'un compte de résultat de la ferme grandes cultures Île-de-France, est essentiellement basée sur des données issues du RICA, avec des paramètres complémentaires pour l'appréciation de la productivité (*statistique agricole annuelle - SAA*), de l'évolution des cours, et de la pression biotique (*SBT*). Cette mise en perspective multi-critères permet d'identifier le profil d'une année donnée, en regard des différents critères, et de la comparer à une référence (2008 pour ECOPHYTO^{V1} et moyenne₂₀₁₁₋₂₀₁₅ pour ECOPHYTO^{V2}), et d'appréhender d'éventuelles relations de contingence ou non, de causalité ou non, dans les relations inter-paramètres et dans une approche pluriannuelle.

L'année 2008 était l'année de référence pour l'évaluation des évolutions dans le recours aux produits phytosanitaires pour la phase ECOPHYTO^{V1}. Pour la déclinaison ECOPHYTO^{V2}, la référence comparative sera la moyenne des années 2011-2015 pour chacun des paramètres d'intérêts.



❖ La démarche de suivi vise à :

- Valoriser des données de différentes sources / Banque Nationale Ventes Distributeurs / Enquêtes Pratiques Culturelles / RICA / Suivi ESU (*AESN-DRIEE*) / suivi MAE-PVE / etc.
- Calculer les indicateurs développés NoDU / QSA / Usage (*IVrica*), pression biotique (*PBiot*), Approche multicritères ferme_{idf}, Concentration Cumulée Totale (*CCT*), relation Pression (*QSA*) / contamination (*CCT*), etc.
- Expliquer, interpréter l'évolution d'usage en discernant la part du conjoncturel (*pression parasitaire, assolement, niveau de production, contexte économique*) et celle du structurel (*évolutions profondes des assolements et des pratiques culturales*).
- Apprécier les enjeux sur la rentabilité économique des exploitations.
- Mettre en perspective la pression et l'impact sur les milieux et la santé.

L'intérêt majeur des indicateurs et de leur suivi dans le temps réside dans la possibilité de mémoriser et de générer une matrice de retours d'expériences. Cette matrice permet d'analyser / d'expertiser / et d'orienter la suite de la mise en œuvre des actions.

FA-19.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Suivre l'évolution de l'usage et de l'impact (*eaux superficielles, eaux souterraines, air, etc.*) des produits phytosanitaires, notamment sur les territoires AAC (*via l'animation*).
- Caractériser le contexte d'usage (*agro-climatique, économique*) dans sa dynamique multi-facteurs / multicritères.

FA-19.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ Aspect méthodologique

- Disposer d'indicateurs pertinents, produire des modalités d'évaluation / de présentation adaptées et efficaces.
- Appréhender au mieux la relation usage / impact selon les différents compartiments du milieu (eau / air / biodiversité / santé) **selon le principe demandé au niveau du plan national d'une vigilance à 360°**.
- Travailler sur des indicateurs permettant d'approcher les expositions des travailleurs agricoles.
- Poursuivre le travail sur l'IFTSA {potentiel de transfert}, mis au point sous pilotage des ministères MAA et MTES et restitué en juillet 2015.
- Enrichir la panoplie des indicateurs en Jardins, Espaces Verts et Infrastructures.
- Conduire (*ou renouveler*), dans la mesure du possible, un travail de valorisation des enquêtes Pratiques Culturelles du Service de la Statistique et de la Prospective.

❖ Communication

- Mettre en partage le cadre méthodologique de construction des indicateurs pour en faciliter la compréhension et en délimiter les domaines de validité.
- Produire des tableaux de bord annuels et pluriannuels.
- Produire un diagnostic de contextualisation de l'action en Île-de-France.
- Produire des synthèses thématiques (*ex-post*).
- Accompagner les acteurs de territoires sur la dimension suivi, et mise en partage d'indicateurs de façon à homogénéiser les méthodes de suivi à différentes échelles.

FA-19.4 Moyens et financements mobilisables

- Cette action sera conduite sans financements spécifiques.

Enjeu-VII	Calculer, analyser et diffuser des indicateurs de suivi du plan Ecophyto II	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-20 ① N	Calculer, analyser et suivre des indicateurs administratifs	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

Dans sa dimension nationale et pour les axes programmatiques du plan, les financements viennent d'une fraction de la Redevance Pollutions Diffuses (*taxe sur les produits phytosanitaires indexée sur le niveau de toxicité des substances classées dangereuses pour la santé humaine ou problématiques pour l'environnement qui les composent*), l'autre fraction étant attribuée aux programmes d'intervention des agences de l'eau pour atteindre le bon état de toutes les masses d'eau. Jusqu'en 2014 la fraction annuelle allouée au plan Ecophyto plafonnée à **40,5 millions d'euros** représentait le quart des financements globaux annuels affectés à la politique de réduction d'usage des produits phytosanitaires en lien avec le plan. Sa répartition fait ressortir les priorités d'investissement et de travail : dispositif DEPHY (35 %), Surveillance Biologique du Territoire (23 %), formation / Certiphyto (16 %) et communication (6 %).

Depuis 2014, et en lien avec l'élargissement de la collecte de la Redevance Pollution Diffuse, un complément d'enveloppe de **30 millions d'euros** vient abonder le plan ECOPHYTO^{V2}, dont la gestion est confiée pour l'essentiel aux agences de l'eau (*l'AESN pour le bassin Seine-Normandie dispose d'une enveloppe de 9 millions d'euros avec 6 millions d'euros affectés au PCAE et 3 millions d'euros affectés à un appel à projets visant à promouvoir les approches collectives de réduction d'usage des produits phytosanitaires*).

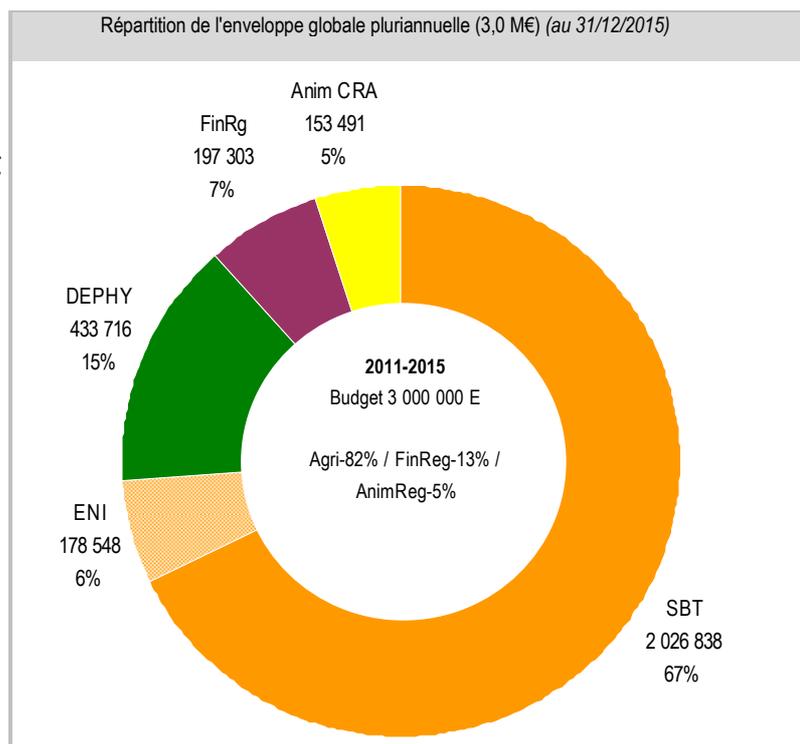
En cohérence avec l'attribution de ces enveloppes financières, l'objectif du suivi des indicateurs administratifs et financiers est d'aider à estimer, au niveau régional, l'effort global sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et d'apprécier ainsi son efficience.

Cette démarche se concrétise principalement dans l'actualisation du tableau emploi-ressources tenu par le comité de coordination des financements et par le "reporting" et l'actualisation d'un tableau de suivi de l'action d'engagement des 30 000 exploitations agricoles.

- Le tableau emplois-ressources liste les financements attribués au niveau régional pour la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques (*communication, accompagnement, conseil, etc.*), que ces actions aient été financées via le PDRR ou hors PDRR, avec des financements relevant de la régionalisation du plan Ecophyto^{V2} ou sur d'autres crédits (*État, FEADER, agences de l'eau, collectivités, etc.*). Ce bilan fera apparaître les mesures du PDRR mobilisées.
- Le tableau de suivi de l'action d'engagement des "30 000 exploitations agricoles dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques" renseigne notamment pour chaque année de mise en œuvre de l'action, le nombre de groupes "30 000", la SAU totale concernée, le nombre de groupes, les IFT, etc.

FA-20.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

Le plan ECOPHYTO en région permet de mobiliser des ressources financières de l'ordre de 0,625 M€ par an soit 3,0 M€ sur la période 2011-2015 pour l'Île-de-France. La surveillance biologique du territoire tournée à 90 % vers la thématique agricole a drainé 64 % du financement global pluriannuel et les réseaux de fermes DEPHY 14 %. Ceci fait ressortir les exigences vis-à-vis de ces deux actions pour contribuer activement et plus que sur la première phase à la réduction d'usage des produits phytosanitaires au niveau régional.



FA-20.2 Démarche globale et objectifs recherchés

L'action publique régionale de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques fait l'objet d'un suivi, dans l'objectif d'améliorer son efficacité et de valoriser les résultats.

- Assurer le suivi administratif et financier du plan ECOPHYTO^{V2}.

FA-20.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Renseigner le tableau emplois-ressources suivi par le comité des financeurs.
- Renseigner le tableau de suivi de l'action d'engagement des 30 000.

FA-20.4 Moyens et financements mobilisables

- Cette action sera conduite sans financements spécifiques.

Enjeu-VIII	Communiquer sur le plan Ecophyto II	<i>Version n°1 / nov2017</i>
Fiche-action IdF-21 	Elaborer une communication régionale adaptée et relayer la diffusion des messages nationaux	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Le plan Ecophyto 2018 bénéficie d'une communication importante de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Mais l'éventail des cibles de cette communication est très large. Cela concerne en premier lieu les agriculteurs, les applicateurs, les distributeurs, et les conseillers. Cette communication s'adresse aussi au grand public et notamment aux jardiniers amateurs. Au niveau national, des documents et plaquettes de communication sont régulièrement produits. Par ailleurs, de nombreux sites internet relaient les informations et connaissances acquises. Pour les plus emblématiques et sans exhaustivité, on peut citer :

- Pour l'agriculture, le site EcophytoPIC (<http://www.ecophytopic.fr/>) qui recense et diffuse les connaissances en rapport avec la protection intégrée des cultures sous forme de six plates-formes filières (Grandes cultures / Arboriculture / Cultures légumières / Cultures tropicales / Horticulture – PPAM / Viticulture).
- pour les JEVI: EcophytoPro (<http://www.ecophyto-pro.fr/>), Plantes et Cités (www.plante-et-cite.fr), COMPAMED (http://www.plante-et-cite.fr/projet/fiche/12/compamed_zna_comparaison_des_meth/n:24).

FA-21.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ La communication institutionnelle

- La communication régionale sous sa forme "institutionnelle" se répartit en plusieurs composantes :
 - Site internet DRIAAF.
 - La lettre mensuelle "**actualités phyto Île-de-France**" envoyée à plus de 4 200 destinataires (*agriculteurs, techniciens, enseignements*) se structurant en trois volets :
 - l'actualité Ecophyto : compte-rendu de manifestations, colloques au niveau régional et national, parution de documents, appels à projets, analyse des pratiques régionales, etc.
 - l'actualité réglementaire concernant les produits phytopharmaceutiques (*nouvelles AMM, retraits, textes nouveaux relatifs à la distribution, l'utilisation*) ou les organismes nuisibles réglementés (*conditions de circulation des végétaux, arrêtés de lutte, etc.*).
 - l'actualité technique : le point sur certains organismes nuisibles, leur situation dans la région, les nouveautés en matière de lutte alternative, les nouveaux organismes détectés, les résistances, etc.
 - « A vous l'actu » : rubrique de témoignages d'acteurs agricoles ou des JEVI.
 - Une synthèse régionale annuelle publiée dans la synthèse nationale Ecophyto et en région à l'occasion du CNOS.
 - Des articles répondant aux sollicitations de la presse.

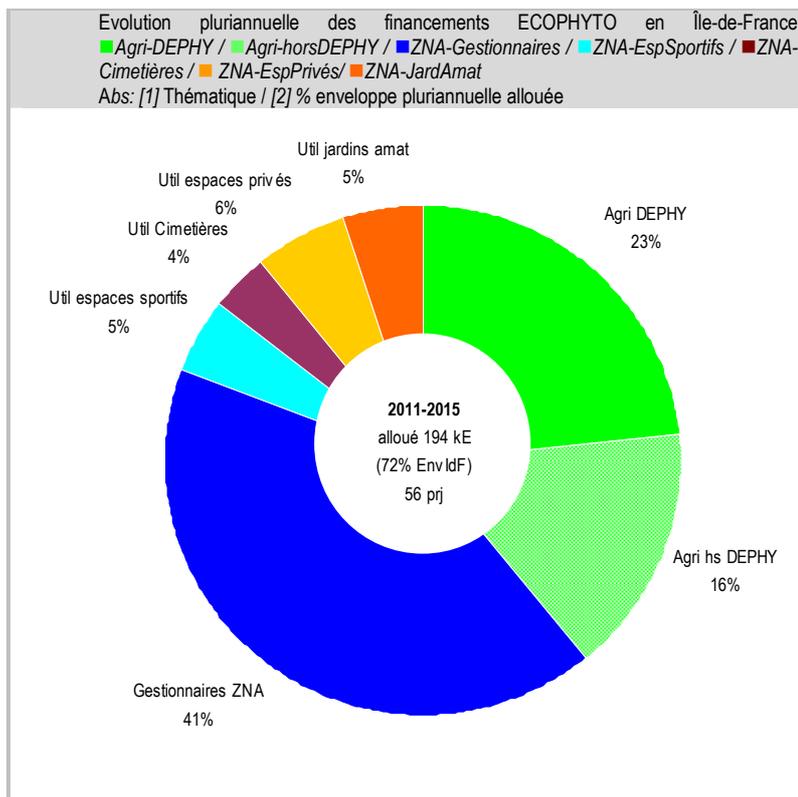


❖ L'appel à projet communication

- Pour la mise en œuvre et le financement des actions d'initiative régionale, un forfait financier (*Agence française pour la biodiversité*) est attribué à chaque région pour le financement d'actions de communication et de diffusion de bonnes pratiques. La gestion de ce forfait (*actuellement 40 000 € attribués à la région Île-de-France*) est confiée à la Chambre régionale d'agriculture, structure chargée de l'animation régionale du plan Ecophyto et autorisée au niveau national à subdéléguer des financements à d'autres porteurs de projets.

Sur la période 2011-2015, 80 projets ont été proposés aux financements régionaux, 56 ont été sélectionnés et mis en œuvre. L'enveloppe globale allouée est de 194 000 € sur cette période avec un ratio de 60 % pour le JEVI (ZNA) et 40 % à destination de projets portant sur des thématiques agricoles.

Sur la séquence 2001-2015, la distribution annuelle a été la suivante 2011=1, 2012=9, 2013=10, 2014=18, 2015=18. Ils ont atteints leur objectifs et permis de sensibiliser à la réduction de l'usage de produits phytosanitaires ou à promouvoir des techniques allant dans ce sens. Selon les actions menées, au-delà du projet en lui-même, il demeure des outils ou des éléments d'information mutualisables.



FA-21.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- Favoriser la communication et la diffusion des bonnes pratiques afférentes au déploiement du plan.

FA-21.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- Maintenir la communication institutionnelle.
- Assurer le relai et la diffusion de toute initiative d'intérêt.
- Lancement d'appel à projet communication régionale, sélection et suivi des projets.

FA-21.4 Moyens et financements mobilisables

- Enveloppe communication financements régionaux ECOPHYTO (40 000 € pour 2017) attribuée par le biais d'une convention entre l'Agence française pour la biodiversité et la Chambre régionale d'agriculture.

Enjeu-VIII	Communiquer sur le plan Ecophyto II	Version n°1 / nov2017
Fiche-action IdF-22 	Mettre en place, réunir et animer la CAE et les groupes de travail structurés autour du plan ECOPHYTO^{V2}	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

FA-22.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

La gouvernance du plan ECOPHYTO Île-de-France dans sa configuration 2010-2015 était bien en place et fonctionnelle. Quatre groupes ont fonctionné avec une périodicité de travail régulière et une bonne dynamique : "Epidémiosurveillance", "Pratiques agricoles", "Indicateurs" et "Évaluation et suivi des financements régionaux ECOPHYTO". Par contre deux groupes n'ont pas été au-delà de leur réunion de constitution initiale.

Pour la thématique "Projets territoriaux", il conviendra dans le cadre de la nouvelle envergure prise par les captages prioritaires (80 captages prioritaires par rapport à 30 captages Grenelle) de revoir la modalité de fonctionnement de cette thématique à la convergence entre réduction d'usage des intrants phytosanitaires et/ou azote et protection de la ressource.

FA-22.2 Démarche globale et objectifs recherchés

La **Commission agro-écologie (CAE)** instituée par arrêté signé du préfet de région a comme attributions :

- de proposer les orientations stratégiques régionales du plan Ecophyto^{V2} ainsi que celles de la feuille de route régionale, de valider les orientations des AAP régionaux et de suivre la mise en œuvre du plan.
- de formuler un avis sur la reconnaissance des GIEE et de suivre les travaux de coordination et de capitalisation des résultats.
- de donner son avis sur le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) et son exécution annuelle, ainsi que de suivre sa mise en œuvre et de veiller à sa cohérence avec les autres actions d'innovation et de développement agricole mises en œuvre au niveau régional.
- d'assurer le suivi du PRAD.

FA-22.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

❖ CAE

- Convoquer la CAE à échéance jugée pertinente.
- Convoquer le comité de coordination des financeurs à échéance jugée pertinente.

❖ Groupes de travail

- Les groupes de travail (GT) permettant de traiter les aspects techniques des principaux volets du plan qui devraient être proposés à validation par la CAE sont : ✕CRE, ✕pratiques agricoles, ✕JEVI, ✕actions territoriales, etc.

FA-22.4 Moyens et financements mobilisables

- Cette action sera conduite sans financements spécifiques.

Enjeu-VIII	Communiquer sur le plan Ecophyto II	Version n°1 / nov2017
Fiche-action IdF-23 	Mettre en place, réunir et animer le comité de coordination des financeurs. Rédiger, publier et suivre les appels à projets financements RPD complémentaires agence de l'eau	Feuille de Route ECOPHYTO-V2 Île-de-France

Il s'agit d'une thématique d'action nouvelle dans le cadre de la déclinaison ECOPHYTO^{V2}.

FA-23.1 Situation / bilan des acquis de la phase ECOPHYTO^{V1}

❖ Redevance Pollutions Diffuses

L'élargissement de l'assiette redevances pollutions diffuses (RPD) a contribué à accroître de 30 millions d'euros l'enveloppe financière initiale (*41 millions d'euros*) dédiée au plan ECOPHYTO. Ce complément représente 9 millions d'euros à l'échelon du bassin Seine-Normandie. L'emploi de cette enveloppe sera dédié de façon très privilégiée aux actions directes vers les exploitations agricoles et plus particulièrement aux investissements en matériel et à l'accompagnement collectif d'agriculteurs dans l'adoption de pratiques concourant substantiellement à la réduction d'usage des produits phytosanitaires.

❖ Enveloppe et orientation de l'appel à projet

L'agence de l'eau Seine-Normandie a la charge de la gestion de cette enveloppe financière complémentaire dont 3 millions à l'échelle du bassin sont consacrés à un appel à projet. Conformément aux orientations nationales du plan ECOPHYTO^{V2}, il s'agit de faire émerger de nouveaux partenaires et de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets collectifs présentant un caractère pilote et innovant pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en ciblant préférentiellement dans une première phase les thématiques suivantes :

- Accompagner des groupes d'agriculteurs dans la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.
- Rendre possible des filières structurellement moins consommatrices d'intrants.
- Conforter un potentiel de réduction de l'utilisation des phytosanitaires à l'échelle d'un territoire.
- Préparer les futures générations d'agriculteurs à la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.
- Implanter des systèmes agro-forestiers.
- Rendre possible la réduction de l'utilisation des phytosanitaires chez les particuliers.

❖ Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE)

▪ Objectif du PCAE

Le PCAE a pour objectif d'accompagner les investissements effectués dans le but d'améliorer la performance économique et environnementale des exploitations agricoles.

Il permet également d'accroître l'efficacité des secteurs de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles, de fournir les infrastructures nécessaires pour le développement de l'agriculture, et de soutenir les investissements non productifs mais apportant un bénéfice environnemental au territoire.

▪ Options

- Les investissements pour la modernisation des exploitations d'élevage, de l'apiculture, de l'agriculture spécialisée (*fruits et légumes, horticulture, pépiniéristes, plantes aromatiques et à parfum, etc.*) et de l'agriculture biologique : dispositif "PRIMVAIR-PCAE".
- Les investissements pour le développement des agro-matériaux, des énergies renouvelables et les économies d'énergie, pour la transformation et la commercialisation agricole, ou encore permettant une diversification non agricole : dispositif "DIVAIR-PCAE".
- Les investissements environnementaux productifs à objectif agro-environnemental : dispositif Investissements environnementaux "INVENT'IF- PCAE".

- **Éligibilité**
- Les agriculteurs, dont le siège d'exploitation se trouve en région Île-de-France :
 - ✓ Agriculteurs personnes physiques ;
 - ✓ Agriculteurs personnes morales dont l'objet est agricole et dont 50 % des parts sociales sont détenues par des exploitants agricoles ;
- Les établissements de développement agricole, d'enseignement agricole et de recherche agricole, associations sans but lucratif, s'ils mettent en valeur une exploitation agricole et exercent réellement une activité agricole ;
- Les groupements d'agriculteurs (*groupements exclusivement constitués d'exploitations au sein d'une structure juridiquement constituée, formes coopératives, etc.*). Sont ainsi éligibles les CUMA, les associations, GIE, coopératives et GIEE développant une activité de production agricole ou dont les membres développent une activité de production agricole.

- **Cadre juridique du dispositif d'aide**

L'appel à projets PCAE présenté ici relève de l'article 17 du règlement (UE) n° 1305/2013. Il est cofinancé par des fonds européens du FEADER. Le cadre régional est défini dans le Programme de Développement Rural francilien 2014-2020, et correspond aux sous-mesures :

- 4.1 : "Modernisation des exploitations agricoles et amélioration des pratiques".
- 4.2 : "Transformation et commercialisation à la ferme".
- 4.4 : "Investissements environnementaux non productifs".
- 6.4 : "Diversification non-agricole".

- **Financeurs :**

- **L'État** intervient par le biais de la DRIAAP, en complément d'autres financeurs régionaux.
- Le **conseil régional d'Île-de-France** intervient par les dispositifs PRIMVAIR, DIVAIR et INVENT'IF, en complément des crédits de l'État. Il soutient seul les investissements concernant la production d'énergie renouvelable.
- Les **conseils départementaux de Seine-et-Marne et de l'Essonne** ainsi que **l'agence de l'eau Seine-Normandie** sont également financeurs de ces dispositifs, en fonction des règles définies par leurs structures et de leur orientation stratégique.

Le FEADER intervient en contrepartie de ces financements nationaux à parité 50/50 (*pour un montant de 10 000 € financé sur crédits nationaux sont attribués 10 000 € de FEADER*).

FA-23.2 Démarche globale et objectifs recherchés

- ❖ **Comité de coordination des financements**

Le comité de coordination des financeurs à vocation à associer l'AESN, le CRIF, la DRIAAP, la DRIEE et la CRA. Il aura, entre autres, en charge la rédaction des appels à projets afférents à la gestion des 30 millions de Redevance Pollutions Diffuses (*RPD France 2016*) collectés au niveau national.

FA-23.3 Déclinaison pour atteindre les objectifs

- ❖ **Gestion du Comité de coordination des financeurs**

- Solliciter et réunir le comité de coordination des financeurs.
- Rédiger et actualiser l'appel à projets.
- Assurer les suivis administratif et financier des projets.

FA-23.4 Moyens et financements mobilisables

- Financements : financements programme de développement rural régional Île-de-France (*PDRR*). Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (*PCAÉ*), Appel à projets financements complémentaire Redevance pollutions diffuses.
- AESN, CRIF.

IV - Synthèse des moyens de financement potentiellement mobilisables par action

Enj	Enjeux	N / Action	Niv maît	National Ecophyto	Comm	Appels à projets				AAP Autres	PAEC MAEC	Financeurs Spécifiques			Fin Autres
						RPD 30m	Prot Ress	PCAE	AESN			CRIF	CD		
II	Faire évoluer les pratiques et les systèmes pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en zone agricole, notamment par le soutien des projets collectifs et territoriaux	1. 30000	① N	.	.	xx	.	xx	.	x	
		2. Filière	① N	.	x	xx	.	xx	AAP Them	xx	.	.	.	F-Agrimer	
		3. MAE-PVE	②	xxx	.	xxx	
		4. AAC	②	xx	x	xx	xx	xx	.	xx	x	x	x	.	
		5. AgriBio	③	xxx	Ag Bio	
		6. PRDAR	① N	xxx	Rech	
I	Diffuser les pratiques innovantes	7. DEPHY	①	xxx	xx	.	.	(x)	.	(x)	.	.	.		
		8. Lycee	②	.	xx	xx	(x)	(x)	.	(x)	(x)	(x)	.	DGER	
		9. Herbi	① N	.	.	xx	xx	xx	.	xx	
III	Accompagner la transition vers la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les JEVI dès lors que c'est possible	10. JEVI-Acteurs	① N	xxx	x	x	x	.	.	Aesn, CD	
		11. JEVI-Espaces	① N	xxx	x	Aesn, CD	
		12. JEVI-Pro	① N	xxx	x	
		13. JEVI-Amateurs	① N	xxx	x	x	Aesn, CD	
IV	Diminuer les risques et les impacts sur la santé humaine et l'environnement	14. Santé-Person	① N	.	x	.	.	xx	MSA	
		15. Santé-Stock	① N	.	x	F-Agrimer	
V	Former et agréer les acteurs du plan Ecophyto II	16. Formation	①	xxx	
VI	Disposer d'une bonne connaissance des pressions phytosanitaires	17. SBT-BSV	①	xxx	
		18. SBT-ENI	①	xxx	
VII	Calculer, analyser et diffuser des indicateurs de suivi du plan Ecophyto II	19. Suivi-Indics	①	
		20. Suivi-Admin	① N	
VIII	Communiquer Ecophyto-V2	21. Comm	①	xx	xxx	
Gv	Gouvernance : CAE	22. Gouv-CAE	①	
Gv	Gouvernance : financeurs.	23. Gouv-CCF	① N	

(*) ① ➔ Fiche action pleinement dépendante de la gouvernance du plan (N) action nouvelle non conduite antérieurement.

② ➔ Fiche action contribuant aux objectifs du plan partiellement dépendante de la gouvernance du plan.

③ ➔ Fiche action contribuant aux objectifs du plan marginalement dépendante de la gouvernance du plan.

Références

Ref	Page	Document	Lien
1 / 20	p-03,21	Écophyto R&D "Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides? -2010"	http://www6.paris.inra.fr/depe/Projets/Écophyto-R-D
2	p-03	Rapport Plan ECOPHYTO II – 20 octobre 2015	http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/151022_ecophyto.pdf
3	p-03	Plateforme CEPP	http://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/#/
4	p-07	Coûts des principales pollutions agricoles de l'eau, Études et documents n°52 sept 2011 CGDD (O. Bommelaer J. Devaux).	http://economie.eafrance.fr/sites/default/files/etude_79_1367487034.pdf
5	p-07	Diagnostic et plan d'actions Plan ECOPHYTO ^{v1} en région Île-de-France (DRIAAF)	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/pdf_Diagnostic_PlanActions_EcophytoIdF_v1mars_2010PROJET_cle095551_cle41e165.pdf
6	p-08	Synthèse des premiers résultats à l'échelle nationale nov 2014 p13	http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/201411_Synthese_Resultats_DEPHY_0.pdf
7	p-08	Action DEPHY site internet chambre	http://www.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/dephe-ecophyto/dephe-ferme/
8	p-09	Guide des bonnes pratiques en zones non agricoles	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Guide-des-bonnes-pratiques-en
9	p-09	Jardins, espaces végétalisés et infrastructures : quels produits pour quels usages ?	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Tableau_de_synthese_quel_produit_quel_usage_V4_cle41e5bc.pdf
10	p-09	Collectivités, comment gérer vos déchets phytosanitaires ?	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_dechets-novembre2016_cle01bd18.pdf
11	p-10	Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités	http://www.natureparif.fr/agir/plateforme-thematique/espaces-verts/espaces-a-contraintes
12	p-10	Guide pratique : Conception et gestion écologique des cimetières	http://www.natureparif.fr/agir/plateforme-thematique/espaces-verts/346-espaces-a-contraintes/1475-guide-pratique-conception-et-gestion-ecologique-des-cimetieres
13	p-10	Site Label ECO-Jardin	http://www.label-ecojardin.fr/
14	p-11	Bilans sanitaires agricoles (BSV)	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Epidemiologie-et-Bulletin
16 / 23	p-13,25	InfoPhyto n°9	http://www.dreee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/produits-phytosanitaires-r1069.html
17	p-13	Protéger les eaux souterraines et les captages d'Île de France pour une bonne qualité de l'eau du robinet" (mars 2014)	http://www.dreee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette_captage_eaux_20140611_cle66c37a.pdf
18	p-14	Les pesticides dans l'air francilien parties I & II" mai 2016	http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/rapport-pesticides-partie1-160510.pdf http://www.airparif.asso.fr/_pdf/publications/rapport-pesticides-partie2-160510.pdf
19	p-14	Proposition de modalités pour une surveillance des pesticides dans l'air ambiant	https://www.anses.fr/fr/system/files/AIR2014SA0200Ra.pdf
21 // 30	p-23, 72	Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-mesures-agro-environnementales
22 / 31	p-23, 72	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA)	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Investissements-Plan-de
24	p-27	Observatoire régionale de l'agriculture biologique	http://www.bioiledefrance.fr/documents/observatoireproduction-2017web.pdf
25	p-31	Lien DEPHY EcophytoPIC	http://www.ecophytopic.fr/tr/tin%C3%A9raires-et-syst%C3%A8mes/r%C3%A9seaux-de-fermes-dephy/pr%C3%A9sentation-du-r%C3%A9seau-de-fermes-dephy-ecophyto
26	p-31	Le réseau DEPHY FERME: d'une idée à 3000 agriculteurs	http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/duneideea3000agriculteurs.pdf
27	p-32	Fiche trajectoire Grandes Cultures IdF "Combiner les leviers agronomiques pour être moins dépendant des produits phytosanitaires"	http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/GCPE_ILEDEFrance_LAFON_TRAJ_2016.pdf
28	p-32	DEPHY-Ferme et DEPHY-Expé ➔ Dispositifs et structures d'Île-de-France	http://www.ecophytopic.fr/tr/tin%C3%A9raires-et-syst%C3%A8mes/r%C3%A9seaux-de-fermes-dephy/le-r%C3%A9seau-dephy-en-ile-de-france
29	p-50	Certiphyto Île-de-France	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Certiphyto,246
30	p-54	Effets Non Intentionnels Fiche Synthèse: "Suivi des effets non intentionnels des pratiques culturales sur la biodiversité en milieu agricole. Synthèse 2012-2013-2014"	http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_ENI_2012-2014_cle07eb36.pdf

Sigles

❖ Entité Institutionnelle

AESN	Agence de l'Eau Seine-Normandie
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
ARS	Agence Régionale de Santé
CGDD	Commissariat Général au Développement Durable
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture.
CRIF	Conseil Régional d'Île-de-France
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (<i>Ministère de l'agriculture</i>)
DRIAAF	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRIEE	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MSA	Mutualité Sociale Agricole
<i>Phyt'attitude</i>	<i>est un observatoire piloté par la MSA spécifique des risques liés à l'utilisation des phytosanitaires. Ses objectifs : mieux cerner les effets aigus et subaigus de ces produits pour développer la prévention individuelle en tenant compte du travail réel et améliorer la prévention collective par la remontée d'informations aux pouvoirs publics et aux fabricants. La vocation de cet observatoire est de recenser les troubles de la santé signalés par tous les professionnels exposés (pas seulement les exploitants et les salariés agricoles).</i>
MTES	Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
SEDIF	Syndicat des eaux d'Île-de-France, pilote "Phyt'Eaux Cités".
<i>Phyt'Eaux Cités</i>	<i>est un programme de prévention et de sensibilisation qui vise à réduire l'emploi des produits phytosanitaires sur un territoire de 110 communes dans les bassins de l'Orge et de l'Yvette, en amont de Paris. Ce programme est destiné aux services voirie, sport et espaces verts de l'ensemble des communes participantes, représentant 1,2 M d'habitants.</i>
SIARCE	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau
SIARJA	Syndicat Mixte pour l'Entretien et l'Aménagement de la Juine et de ses Affluents
SIAVB	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre

➔ **Pour les autres sigles des membres de la CAE se reporter à l'arrêté CAE**

❖ Ecophyto

CEPP	Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
DEPHY	Démontrer / Expérimenter des systèmes de cultures économes en produits phytosanitaires / Produire des références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires
<i>SCEP</i>	<i>Système de Cultures Econome et Performant. Objet de la démarche DEPHY (Construction / identification / diffusion)</i>
<i>CAN-DEPHY</i>	<i>Cellule Nationale d'Animation. Assure le pilotage du dispositif DEPHY au niveau national</i>
ECOPHYTO ^{R&D}	Expertise collective (2007-2010), sur les itinéraires culturels économes en pesticides. Cette expertise a mobilisé une centaine de chercheurs et d'experts à la demande des ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture. Les nombreux résultats de cette étude sont destinés à éclairer la décision publique sur les étapes à franchir dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires afin de répondre aux engagements du Grenelle de l'Environnement.
JEVI	Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures
<i>ZNA</i>	<i>remplace et précise ZNA (Zones Non Agricoles)</i>
SBT	Surveillance Biologique du Territoire
<i>BSV</i>	<i>Bulletin de Santé des Végétaux</i>
<i>ENI</i>	<i>Effet Non Intentionnel</i>

❖ Indicateurs et sources de données

BNVD	Banque Nationale des Ventes Distributeurs (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
RPD	Redevance Pollution Diffuse
NoDU	NOmbre de Doses Unités, Indicateur de mesure de l'évolution d'usage (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
QSA	Quantité de Substance Active, Indicateur de mesure de l'évolution d'usage (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
EAJ	Emploi Autorisé en Jardins
T, T+, CMR	Toxique, Très toxique, Cancérigène-Mutagène-Reprotoxique
IVrica	Indicateur de mesure de l'évolution d'usage basé sur le poste comptable phytos du RICA Indicateur synchrone avec les campagnes culturales évaluées (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
RICA	Réseau d'Information Comptable Agricole
IFT	Indicateur de Fréquence de Traitement (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
EDP	Indicateur homologue du NoDU. $EDP = IFT * SAU$ (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
PBiot	Évalue le potentiel de dommages de l'année (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
ESO	Eaux SOuterraines
ESU	Eaux Superficielles (<i>voir info indicateurs ci-après</i>)
CCT	Concentration Cumulée Totale (<i>voir info indicateurs ci-après</i>) ou pression de contamination ESU
SAU	Surface Agricole Utile
SEQ-Eau	Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau

❖ Agro-Environnement

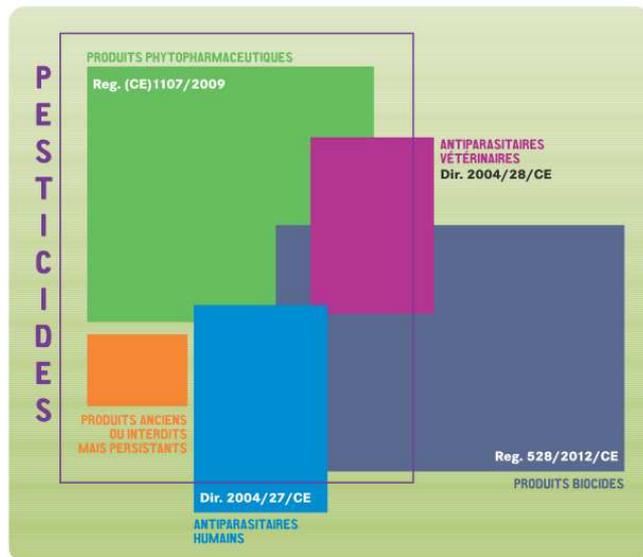
AAC	Aire d'Alimentation de Captage
CAE	Commission Agro-Ecologie
CASDAR	Compte d'Affectation Spéciale Développement Agricole et Rural. Il a pour objet de financer les actions de développement agricole et rural. La politique de recherche appliquée et de développement agricole et rural est mise en œuvre notamment dans le cadre du Programme National de Développement Agricole et Rural (<i>PNDAR</i>).
CIPAN	Culture Intermédiaire Piège à Nitrates
COREAMR	Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural
FEADER	Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique (<i>voir info Dispositifs agro-environnementaux ci-après</i>)
PCAE	Plan de compétitivité Agro-Environnementale (<i>voir info Dispositifs agro-environnementaux ci-après</i>)
PCTAB	Plan Bio État-Région et Pôle de Compétitivité Technique en Agriculture Biologique en Île-de-France
PDRR	Programme de Développement Rural Régional
TCS	Techniques Culturelles Simplifiées de travail du sol (<i>sans labour profond</i>)

❖ Collectifs d'agriculteurs

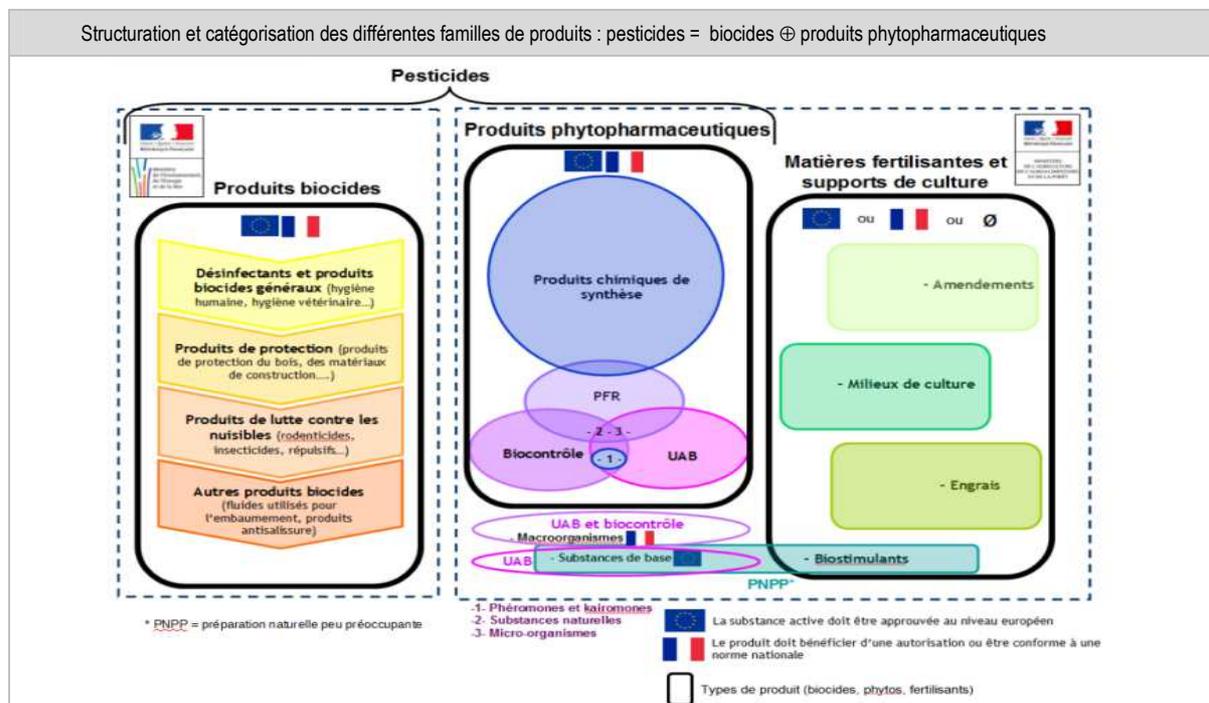
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
GDA	Groupement de Développement Agricole
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental

❖ Seul l'usage des produits phytosanitaires est suivi dans le cadre du plan Ecophyto

Selon l'article 2 de la directive n° 2009-128, les biocides n'entrent pas dans la définition des produits phytopharmaceutiques. Les produits biocides sont des préparations de substances actives à usages domestiques ou industriels. Ces produits de la vie courante regroupent les désinfectants ménagers, les insecticides et les autres produits visant à éliminer, détruire ou repousser des organismes jugés nuisibles (*rongeurs, champignons, bactéries, virus*). En conséquence, les produits utilisés contre les bio-agresseurs tels que les rongeurs ou les limaces, qui peuvent faire l'objet d'un emploi substantiel avec un potentiel impact sur l'environnement et la santé, ne sont pas comptabilisés.



Seul l'usage des produits phytopharmaceutiques fait l'objet d'un suivi dans le cadre du plan ECOPHYTO. Pour répondre à l'article 20 de la directive n° 2009/128/CE du 21/10/2009, la France a mis en place la Banque Nationale des Ventes Distributeurs (BNVD) qui recense l'ensemble des ventes de produits phytosanitaires au niveau des distributeurs. Les indicateurs pivots du plan (QSA et NoDU) sont calculés à partir des données de ventes (BNVD).

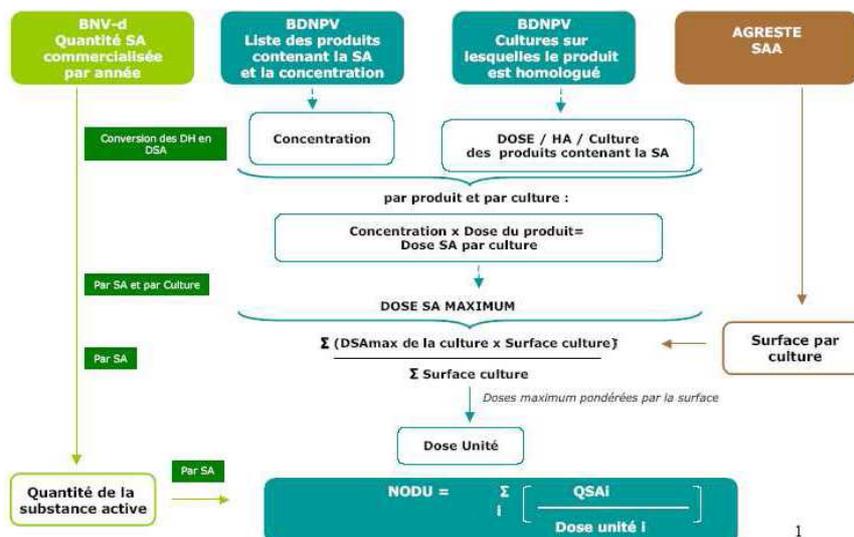


❖ BNVD (Banque Nationale des Ventes Distributeurs)

Cette base de données bancarise les ventes des distributeurs et capitalise l'ensemble des données des produits phytosanitaires utilisés. La BNVD permet d'avoir accès à la liste exhaustive des substances actives vendues sur un territoire et de les regrouper par fonction (*herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs, etc.*) et par niveau de toxicité pour la santé humaine (*T, T+, CMR*), pour l'environnement (*substances notées N organique et N minérale*) ou non référencées dans ces classes (*autres*).

L'objectif est de suivre conjointement l'évolution quantitative du recours aux produits phytosanitaires et l'évolution qualitative des profils toxicologiques et écotoxicologiques des molécules utilisées.

C'est à partir de ces données et de leur caractéristiques toxicologiques qu'est calculée la Redevance Pollution Diffuse (RPD). C'est également à partir de ces données que sont calculés les indicateurs QSA et NoDU du plan ECOPHYTO.



❖ QSA (Quantité de Substance Active).

La $QSA = \sum_{\lambda} \{QSA_{\lambda}\}$ exprime pondéralement (*kg ou tonnes*) la quantité de substances actives (SA) utilisées et correspond aux tonnages renseignés par les distributeurs de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la redevance pour pollutions diffuses et compilés dans la banque nationale des ventes distributeurs (BNVD).

Simple à comprendre et facile à calculer, cet indicateur présente l'inconvénient de cumuler des SA autorisées à des quantités pondérales efficaces variables (*de quelques grammes à plusieurs dizaines de kg de SA par hectare*). C'est pour s'affranchir de cette limite que l'indicateur NoDU, qui pondère la quantité utilisée par l'équivalent d'une dose homologuée en moyenne pondérée, a été élaboré.

La QSA demeure d'un intérêt primordial pour mettre en perspective la pression d'usage et l'impact sur certains compartiments de l'environnement et tout particulièrement les eaux superficielles.

❖ NoDU (NOMBRE de Doses Unités)

Le $NODU = \sum_{\lambda} \{QSA_{\lambda} / DU_{\lambda}\}$ et $DU_{\lambda} = \sum_{Cult} \{DSA_{MaxCult} * Surf_{Cult}\} / \sum_{Cult} \{Surf_{Cult}\}$ est un indicateur «toutes cultures». Le NoDU correspond à un nombre de traitements appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale. Le NoDU pondère la quantité vendue de chaque substance active par une dose normative calculée pour chaque substance active. Il s'affranchit des substitutions de substances actives fortement pondéreuses par de nouvelles substances faiblement pondéreuses, puisque, pour chaque substance, la quantité appliquée est rapportée à une dose unité (DU) qui lui est propre.

Ainsi, il permet de mesurer une évolution du niveau de recours aux produits phytopharmaceutiques indépendamment d'éventuelles substitutions de SA par de nouvelles SA à plus faibles doses.

La QSA et le NoDU se déclinent et se segmentent en thématiques (*agricole, JEVI, biocontrôle*), en fonction de l'usage (*herbicides, fongicides, insecticides*).

❖ IFT (indice de fréquence de traitement)

L'IFT : indicateur de fréquence de traitement. Indicateur de pression qui estime le nombre de doses homologuées de spécialités commerciales appliquées. Il mesure l'intensité d'utilisation. Ainsi au niveau parcellaire, il est calculé comme suit :

$$\text{IFT}_{\text{parcelle}} = \sum_{\lambda} (\text{Dose_Appliquée}_{\lambda} / \text{Dose_Homologuée}_{\lambda}) \times \% \text{Surf traitée}_{\lambda}$$

avec λ pour chaque produit phytosanitaire utilisé

L'IFT de référence (IFTref) correspond au 7^{ème} décile des données d'IFT issues des enquêtes pratiques culturales menées périodiquement par le service de la statistique et de la prospective.

❖ EDP (Equivalent Dose Pleine)

L'EDP mesure la pression / milieu

$$\text{EDP}_{\text{SAU-territoire}} = \sum_p \text{IFT}_p \times \text{surf}_p$$

avec p pour chaque parcelle et $\text{SAU-territoire} = \sum_p \text{surf}_p$

Par construction, l'équivalent dose pleine (EDP) est un indicateur homologue du NoDU et leurs grandeurs sont assez convergentes en valeur absolue et identiquement représentatives en matière de mesure d'évolution d'usage.

❖ IV_{rica}: indicateur pression et d'évolution d'usage calculés à partir du RICA

Le RICA (*Réseau d'Information Comptable Agricole*) est une enquête par quota réalisée en France métropolitaine auprès d'exploitations agricoles, sur lesquelles sont relevés des données comptables et divers indicateurs technico-économiques. Ces données répondent aux normes comptables européennes. Les exploitations sont classées par OTEx. 7 500 exploitations participent au réseau en France, dont 180 en Île-de-France, qui représentent 3 200 exploitations en grandes cultures.

La mesure de la consommation des phytos en euros constants se fait par la pondération du coût du poste « phytosanitaires » par l'indice d'évolution des prix des produits phytosanitaires (*IPAMPA, Indice des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricole – SCESS/INSEE*).

L'Indice évolution volume RICA IV_{rica} pondération de l'évolution inter-annuelle du coût du poste « phytosanitaires » par l'indice d'évolution des prix des produits phytosanitaires (*IPAMPA*) permet d'extraire une tendance de l'évolution du recours aux produits phytosanitaires en volume entre deux années successives ($N+1 / N$) ou en BaseRef ($N / \text{BaseRef}$).

Evolution année N_{+1} / année N

$$IV_{\text{rica}} = \frac{(\text{DépensePhyto}_{N_{+1}} / \text{IPAMPA}_{N_{+1}} - \text{DépensePhyto}_N / \text{IPAMPA}_N)}{\text{DépensePhyto}_N / \text{IPAMPA}_N}$$

avec $N = \text{année } N$

Evolution année N / valeur BaseRef

$$IV_{\text{rica}}^{\text{BaseRef}} = \frac{(\text{DépensePhyto}_N / \text{IPAMPA}_N - \text{DépensePhyto}_{\text{BaseRef}} / \text{IPAMPA}_{\text{BaseRef}})}{(\text{DépensePhyto}_{\text{BaseRef}} / \text{IPAMPA}_{\text{BaseRef}})}$$

avec $N = \text{année } N$ et $\text{BaseRef} = \text{base de référence}$

❖ PBiot : indicateur de pression biotique calculé à partir des données de notation SBT

Cet indicateur reflète l'effet du climat de l'année dans un contexte agronomique donné. Le réseau de surveillance biologique du territoire permet, au travers de références non traitées ou à dire d'expert, d'évaluer le niveau de pression (*potentialité de dégâts*) des différents bio-agresseurs.

Evolution année N / année BaseRef

$$\text{PBiot}(N / \text{BaseRef}) = \frac{(\text{PBiot}_N - \text{PBiot}_{\text{BaseRef}})}{\text{PBiot}_{\text{BaseRef}}}$$

❖ **ESU (Eaux Superficielles)**

La DRIEE Île-de-France a mis en place en 2002 un réseau de suivi spécifique de la contamination phytosanitaire dans les eaux superficielles, appelé «réseau phyto». Ce dispositif permet de dresser un bilan qualitatif et quantitatif des résidus de produits phytosanitaires dans les cours d'eau franciliens. Ce réseau est passé sous maîtrise d'ouvrage AESN depuis mi-2006. Les résultats sont consultables sur le site de la DRIEE (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>).

❖ **CCT (Concentration Cumulée Totale) ou pression de contamination ESU**

L'indicateur concentration cumulée totale est construit dans l'objectif de fournir un suivi global de la contamination des eaux superficielles.

Pour chacune des molécules ou substances actives recherchées, différents paramètres statistiques sont calculés (*nombre de recherches et nombre de quantifications aboutissant au taux de quantification, concentration minimale, moyenne, maximale en µg/l de la SA dans l'eau*). Les stations de mesures sont installées sur différents cours d'eau, avec une variabilité des résultats propre à chaque station. Pour avoir une vision globale et synthétique, il est fait le choix de considérer l'ensemble des résultats comme participant de l'évaluation d'une masse d'eau unique et globale « Eaux Superficielles » du territoire Île-de-France (ESU_{idf}).

- Le cumul sur l'ensemble des SA des concentrations moyennes pondérées par le taux de quantification donne une variable synthétique appelée Concentration Cumulée Totale (CCT) pour la masse d'eau ESU du territoire d'Île-de-France.
- Cet indicateur peut-être observé dans son évolution pluriannuelle. Il permet également de hiérarchiser les différentes SA et leurs familles respectives dans leur contribution à la CCT_{ESU} Île-de-France

Dispositifs agro-environnementaux

❖ **MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques)**³¹

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont l'instrument économique incitatif majeur des programmes environnementaux successifs de développement rural de la Politique Agricole Commune et des actuels PAEC (*Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques*). Leurs principales caractéristiques sont : le caractère territorialisé (*associé à un zonage et à un diagnostic territorial*) de cette politique pour bénéficier de l'aide associée aux changements de pratiques, l'implication d'opérateurs privés ou para-publics pour construire les projets environnementaux territorialisés et accompagner leur mise en œuvre locale, des cahiers des charges de changement de pratiques agricoles (*combinaison d'engagement unitaires*) basés également sur des obligations de résultats. Plusieurs indicateurs de résultats ont été introduits dont l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) pour la mesure du changement technique en matière d'utilisation des pesticides.

❖ **PCAE (Plan Compétitivité Agro-Environnementale)**³²

Le PCAE a été précédé, dans la précédente programmation, par le Plan Végétal pour l'Environnement mis en place en 2006. Il s'agit d'un dispositif d'aides aux investissements à vocation environnementale pour le secteur végétal (*exploitation agricoles, CUMA*). Les six axes d'intervention sont les suivants :

- Lutte contre l'érosion.
- Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires.
- Réduction des pollutions par les fertilisants.
- Réduction de la pression par les prélèvements de la ressource en eau.
- Maintien de la biodiversité.
- Économies d'énergie dans les serres existantes au 31 décembre 2005.

31

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ➔ { voir référence }³¹

32

Investissements - Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) ➔ { voir référence }³²